
L'Enseignement Primaire

Revue illustrée de l'École et de la Famille

C.-J. MAGNAN *Propriétaire et rédacteur-en-chef*



LUDGER DUVERNAY

Ce grand patriote canadien naquit en 1799. D'abord imprimeur, puis journaliste, il devint dans la suite membre du parlement. Avec M. Morin il fonda la gazette *La Minerve* (1827). En 1834, voulant donner à ses compatriotes un moyen de conserver leurs Institutions, leur Langue et leur Foi, il créa la Société Saint-Jean-Baptiste. Ce fut son grand honneur. Il mourut en 1852.

Pensées pédagogiques, nationales et religieuses

Respectez l'enfant, et faites lui concevoir un grand respect de lui-même, une sorte de fierté personnelle ; c'est la sauvegarde de l'honneur et de la vertu (soyons distingués.)

Il faut toujours être vrai avec l'enfant, sinon il ne saura plus le moment où il faudra croire à la parole du maître.

Nous devons bénir la divine Providence qui nous a si bien servis, et nous attacher inviolablement au sol où reposent les cendres de nos religieux ancêtres.

MGR LAFLÈCHE.

Souvenez-vous que nos pères n'ont conquis le sol de la patrie que par les sueurs et le travail.

L'ABBÉ H. R. CASGRAIN.

Quelques-uns des nôtres voudraient faire du peuple canadien-français un peuple *bilingue*. Que nous serions puissants, dit-on, si tous les Canadiens français parlaient également bien l'anglais et le français ! Prenons garde ! C'est un piège qu'on nous tend ; un piège doré, peut-être ; mais un piège tout de même. Connaissez-vous beaucoup de peuples bilingues ? Pour moi, je n'en connais aucun. Je connais, par exemple, un peuple qui a perdu sa langue nationale, parce qu'on lui a fait apprendre, de force, une autre langue. N'allons pas, de notre plein gré, tenter une expérience aussi dangereuse.

J. P. TARDIVEL.

Le christianisme est l'arbre où fleurissent les vertus humaines, sans la pratique desquelles les sociétés sont condamnées à périr.

PAUL BOURGET.

Dès que j'entre dans la maison de Dieu, je sens, sur mon front découvert, le souffle de l'Hôte invisible.

FRANÇOIS COPPÉE.

Je n'ai été incrédule que parce que j'étais corrompu.

BOUGUER, de l'Académie des Sciences.

Quand on est mort tout est mort. A cette réflexion d'un libre-penseur, Mgr de Ségur répondit : « Oui, chez les chiens, les chats, les ânes, les serins, etc. Mais vous êtes bien modeste si vous vous mettez du nombre. Vous êtes un homme, mon cher, et non pas une bête. Il est étrange qu'on ait besoin de vous le dire. Vous avez *une âme*, capable de réfléchir, de faire le bien ou le mal, et cette âme est immortelle ; les bêtes n'en ont pas. »

PEDAGOGIE

Essai de pédagogie chrétienne (1)

Nous vivons à une époque où les doctrines de l'Église catholique sont battues en brèche même au seuil de l'école primaire. Tout le monde parle de progrès, d'éducation pratique, de programmes, toutes choses excellentes, pourvu qu'elles ne soient pas conçues dans un esprit sinon mauvais du moins indifférent au point de vue religieux. Le personnel enseignant lui-même, préoccupé qu'il est de donner satisfaction à tous ceux qui le harcèlent, n'oublie-t-il pas parfois que la véritable mission de l'instituteur chrétien est d'instruire et d'élever les enfants selon la doctrine de Jésus-Christ ? Délégué de la famille qui tient son autorité de Dieu, le maître d'école a une mission quasi divine qu'il doit remplir avec zèle et intelligence. Ici même, au Canada, précisons, dans la Province de Québec, certains esprits forts ne se gênent pas d'attribuer aux instituteurs laïques qui se réclament de leur titre de catholique dans l'exercice de leurs devoirs professionnels et qui agissent, parlent et écrivent comme tel, des motifs moins qu'honorables. Pour plaire à ces éducateurs interlopes, il faudrait cacher ses couleurs chrétiennes et afficher une neutralité fort commode dans le monde des indifférents mais à coup sûr peu honorable pour un instituteur qui se dit catholique.

A tous ceux qui, chez nous, prétendent qu'en mettant l'idée religieuse à la base de tout enseignement, l'instituteur outre-passe ses devoirs, qu'il fait du zèle, nous leur soumettons cet aveu de M. Lavis, un des inspecteurs généraux les plus influents de la France : « Qu'avons-nous fait pour l'éducation de la jeunesse ? Nous avons rédigé bien des programmes, institué bien des examens et des concours ; mais enseigner, examiner, ce n'est pas de l'éducation. Nous voulons faire croire que l'enfant, que l'adolescent est élevé par cela même qu'il est instruit. Mais c'est un de ces mensonges qui alimentent l'éloquence optimiste des discours de distributions de prix. Nous avons oublié l'éducation ! »

Or la neutralité scolaire ne saurait aboutir qu'à l'athéisme. Il faut donc que l'école soit catholique et catholique militante, puisque sans le secours de la religion, l'instituteur ne peut parler à la conscience de l'élève ni imposer à sa volonté l'obligation du devoir.

(1) *ESSAI THÉORIQUE ET PRATIQUE DE PÉDAGOGIE CHRÉTIENNE*, par Mgr J. Lasne. Paris, chez J. Lefort. En vente à Québec chez J.-P. Garneau, libraire, 6 rue de la Fabrique. Livre admirable, publié avec l'approbation de Mgr Sonnois, archevêque de Cambrai.

Ce côté très intéressant de la pédagogie est étudié avec infiniment de science et d'esprit, dans un style des plus aimables, dans le livre auquel nous avons emprunté le titre de cet article : *Essai de pédagogie chrétienne*, par Mgr J. Lasne.

Nous voudrions voir ce volume sur la table d'étude de tous ceux et de toutes celles, religieux et laïques, qui ont accepté la noble mais difficile tâche d'instruire l'enfance et la jeunesse. Pour nous, nous avons trouvé dans cet ouvrage, en des termes qui nous paraissent définitifs, l'expression de tous nos sentiments, la formule de l'idéal chrétien qui se retrouve au fond de l'âme de quiconque aime l'enfance, de cet amour pratiqué par Jésus-Christ et enseigné par l'Église de Rome.

La division du livre est des plus simples, deux parties : première : *Formation du maître selon l'esprit chrétien* ; deuxième : *Formation de l'élève selon l'esprit chrétien*. L'auteur, dans un épilogue très éloquent, formule ainsi le but de son travail : « C'est de faire prédominer l'esprit chrétien dans le cœur des maîtres et des maîtresses des écoles catholiques et dans l'éducation de leurs élèves. »

La première partie se divise en cinq chapitres : 1° *Mission de l'instituteur chrétien devant la famille et devant Dieu*. 2° *Sa vocation providentielle*. 3° *Ses vertus professionnelles*. 4° *Ses rapports avec ses élèves*. 5° *La direction chrétienne de son école*.

La deuxième partie se divise en quatre chapitres : 1° *Éducation physique de l'enfant*. 2° *Éducation intellectuelle*. 3° *Éducation morale*. 4° *Éducation chrétienne*.

On le voit, le plan est parfait. En parcourant le livre, on découvre que même au point de vue méthodologique, l'auteur n'en cède pas aux spécialistes les plus renommés. Voyez ce qu'il écrit au sujet de l'enseignement de l'histoire Sainte aux enfants : « La première règle, c'est d'y mettre beaucoup d'ordre et de méthode, afin que ces jeunes élèves puissent distinguer nettement les faits, les personnes et les lieux historiques, mais sans s'attacher à une sèche nomenclature de noms et de dates. Les grandes époques, avec les faits les plus importants et les plus intéressants, voilà ce qu'il faut signaler à l'attention des enfants. »

Parle-t-il des moyens à prendre pour inspirer l'amour de l'étude aux élèves, il n'est pas moins heureux : « Faire des élèves studieux, qui conserveront toute leur vie l'amour de l'étude, c'est un résultat immense et bien digne du zèle d'un bon maître. Comment y parvenir ? Par trois procédés principaux :

« Le premier est un principe de sagesse : il consiste à approprier le travail, à l'aptitude des enfants. Il faut que l'élève soit toujours au-dessus de sa tâche, afin de se mouvoir en toute aisance et en toute liberté d'esprit. Le surmenage est le plus grand ennemi du véritable progrès.

« Le second consiste dans la variété des exercices. Sans s'écarter du programme général, le maître saura réveiller l'attention et l'ardeur des élèves par des devoirs bien choisis et par des explications agréables et variées.

« Le troisième vient d'une noble et vive émulation. On veillera sans doute à ce qu'elle ne dégénère pas en basse rivalité et n'ait point recours à des moyens frauduleux. Mais en se renfermant dans une prudente limite, l'émulation deviendra, entre les mains d'un bon maître, un moyen très puissant pour aiguillonner les élèves négligents et exciter l'ardeur des plus intelligents.

« Un instituteur chrétien pourra aussi, s'il le juge nécessaire, faire appel à la conscience de ses élèves, en leur rappelant que le travail est une obligation imposée à tous par la loi de Dieu ; que c'est aussi l'intention expresse de leurs parents, et qu'en obéissant à Dieu et à leurs parents, ils préparent très efficacement leur avenir. »

L'importante question de *l'hygiène à l'école* est aussi traitée avec beaucoup de clarté par Mgr Lasne. Un de ces jours, nous reproduirons celui qui a trait à *l'hygiène de la classe*. Les pages consacrées à l'école comme *sanctuaire* chrétien sont aussi à lire ; elles sont propres à donner aux instituteurs et aux institutrices une haute idée de leurs fonctions. Les chapitres sur l'Éducation physique, intellectuelle, morale et chrétienne de l'enfant sont marqués au coin de la vraie pédagogie.

L'auteur de *l'Essai de Pédagogie chrétienne* ne dédaigne pas d'entrer dans les détails pratiques ; dans son livre il traite de la *préparation de la classe*, de *l'exactitude*, de la *discipline et du bon emploi du temps*.

Le *choix des livres classiques* ne laisse pas Mgr Lasne indifférent. Entre autres choses, il dit ceci : « Peut-on tolérer les ouvrages neutres, qui sous les apparences d'une vague moralité, paraissent inoffensifs au premier regard ? On ne le fera qu'à regret et à défaut d'autres sur la même matière. En effet, quand ils seraient inoffensifs, ce qui est souvent bien contestable, ils tiennent la place d'autres ouvrages plus utiles qui, en instruisant l'enfant, contribuent à la formation de son esprit et de son cœur. Un maître chrétien ne s'arrêtera pas là ; les livres neutres ne seront à ses yeux que des palliatifs ; il cherchera mieux pour le véritable intérêt de ses élèves. D'ailleurs, il est rare que ces ouvrages neutres, composés sous prétexte de tolérance, ne cachent pas quelques pièges (1). »

« Fruits de nombreuses observations et d'une expérience consommée, » (2) *l'Essai de Pédagogie chrétienne*, qui est un coup de maître, à notre sens, mérite d'être lu par tous ceux qui assument la lourde tâche d'instruire l'enfance et la jeunesse. Les commissions scolaires pourraient facilement en pourvoir chacune de leurs écoles : ce serait une petite dépense faite très à propos. Dans cha-

(1) *Essai théorique et pratique de Pédagogie chrétienne*, p. 130.

(2) Paroles de Mgr l'archevêque de Cambrai.

que couvent, dans chaque école de Frères un exemplaire de l'ouvrage aurait aussi sa place.. En lisant les belles pages de Mgr Lasne, tous, instituteurs laïques et instituteurs congréganistes, nous sentirions de plus en plus combien la grande mission de maître chrétien et catholique exige de ceux qui cherchent à la remplir de hautes qualités morales et professionnelles ; combien les instituteurs laïques et les instituteurs congréganistes se doivent une charité réciproque, s'ils veulent être dignes du beau titre d'éducateurs catholiques ; combien aussi et surtout l'école primaire doit s'efforcer de préparer des *hommes*, des catholiques courageux dans les enfants qu'elle abrite aujourd'hui.

Ah ! si nous, instituteurs et institutrices catholiques, qui que nous soyons, laïques ou religieux, que nous appartenions à l'enseignement primaire ou à l'enseignement secondaire, imprégnions notre enseignement du véritable esprit chrétien qui est un esprit de foi et de charité ; si nous étions plus profondément convaincus que « cet esprit de foi et de charité doit pénétrer tout l'ensemble de l'instruction et de l'éducation de sa lumière et de son onction, et rattacher de plus en plus l'âme des enfants au Verbe divin, qui est *la voie, la vérité et la vie* » combien nous veillerions avec plus de vigilance sur le dépôt précieux qui nous est confié : l'âme des enfants ; combien mieux nous aimerions la jeunesse en vue des combats qu'elle aura à livrer au cours de l'existence contre les erreurs de toutes sortes qui courent le monde. Le rôle de l'élève ainsi compris préviendrait beaucoup de ces lâchetés, de ces défaillances qui affligent l'Église, et cela de la part de ses enfants réputés les plus instruits. En faisant passer dans le cœur et l'âme de nos enfants toute notre fierté catholique ; en apprenant à la jeunesse que le titre de fils de l'Église de Rome est le plus beau qu'un homme puisse porter ; nous préparerons, de cette sorte, une génération d'élite qui ne capitulera jamais devant les ennemis du Christ et de la Patrie.

C. J. MAGNAN.

P. J. O. CHAUVEAU

L'honorable M. de LaBruère a fait placer dans la salle du Conseil de l'Instruction publique, au Parlement, une magnifique toile rappelant les traits du deuxième Surintendant de l'Instruction publique et fondateur des Écoles normales du Canada.

C'est une œuvre de grand mérite due au pinceau délicat d'un de nos confrères, M. Chs. Gill, professeur de dessin à l'École normale Jacques-Cartier, Montréal.

De l'autorité en classe

Conseils à un jeune instituteur

Qu'est-ce que l'autorité ? Mgr Dupanloup la définit «le droit de commander et d'être obéi.»

Ce droit réside essentiellement en Dieu, et les hommes ne le possèdent que par délégation.

Le père l'exerce dans sa famille au nom de Dieu, et lorsqu'il vous confie son enfant, il vous investit de son droit, et vous associe à son autorité, à sa paternité.

Remarquez le rapport étymologique du mot *autorité* avec *auteur*. Ce rapprochement vous fera mieux saisir la véritable origine du pouvoir humain dans toutes les hiérarchies, et les devoirs qui en découlent.

La volonté de Dieu et celle des parents, voilà les titres légitimes de votre autorité. Exercez-la donc avec hardiesse, mais avec discrétion ; car l'investiture la plus correcte ne suffit pas à sauvegarder la possession d'un bien dont on abuse. Rien n'est fragile comme l'autorité ; et quand elle est une fois ruinée, plus d'ordre, plus de progrès intellectuel ni moral : c'est le gâchis, la confusion, le désarroi. Dieu vous préserve, cher ami, d'expérimenter jamais les tourments d'un maître dont l'autorité a sombré dans le mépris.

L'autorité de l'instituteur n'est pas comme un germe qui a ses évolutions successives ; elle existe, elle doit s'affirmer de prime d'abord, dès la première leçon.

Les élèves s'attendent à rencontrer en vous un caractère ferme, résolu ; une volonté forte, calme, raisonnable à laquelle ils devront se soumettre. Réalisez cet idéal, obligez tout votre monde à l'obéissance, surtout les esprits revêches, recourant aux moyens disciplinaires dont les dispositions manifestées par vos écoliers vous indiqueront l'opportunité.

Si vous êtes maître dès le premier jour, votre autorité est établie ; il vous reste à l'affirmer et à la conserver. Comment ?

Par le respect que vous inspirez à vos élèves.

Le respect est la synthèse de bien des sentiments où dominent la crainte, l'estime, l'affection. On craint la force, on estime la dignité, on aime la bonté ; on respecte celui qui réunit ces qualités.

Le premier élément du respect est donc la force ou la constance dans le travail, dans la vigilance, dans la répression. Il faut que vos élèves soient persuadés que votre volonté ne connaît pas le *oui* et le *non* ; que vos décisions, *toujours sages*, n'admettent ni réplique ni résistance. La force vous rendra conséquent avec vous-même et vous préservera de l'indécision, ce ferment de désobéissance.

Le respect se compose d'estime, et on estime un homme qu'en raison de sa dignité, c'est-à-dire de la convenance qu'il sait observer dans sa tenue, dans son langage, dans l'ensemble de sa conduite.

Dignité, que de sens dans ces trois syllabes ! Que de vertus comprises dans ce mot !

Vous serez digne en raison de l'empire que vous exercerez sur vous-même, sur vos passions, sur votre langue. Une parole malheureuse pro-

férée dans un moment d'impatience, porterait atteinte à votre dignité ; un acte de violence l'ébranlerait davantage ; et ces actes et ces paroles fréquemment répétés, anéantiraient, en peu de temps, votre autorité.

L'affection est le troisième élément du respect. Autant que le spirituel peut se comparer au matériel, elle est comme les poids mis sur l'un des plateaux d'une balance pour faire équilibre à la bonté.

Semez donc la bonté et vous récolterez l'affection.

Les inspecteurs d'écoles

A la dernière session de la Législature de Québec, sur une proposition de l'honorable M. Robitaille, Secrétaire de la Province, MM. les députés de l'Assemblée législative ont voté à l'unanimité une somme assez considérable destinée à améliorer le traitement des inspecteurs d'écoles. Nous sommes autorisé à annoncer qu'un minimum de salaire, pas moins de mille piastres, sera fixé. Des quarante-quatre inspecteurs, cinq ou six seulement, qui ont moins de besogne que leurs confrères, ne bénéficieront pas de la mesure.

Nous nous réjouissons de la bonne nouvelle, car MM. les inspecteurs d'écoles ont une tâche si importante à remplir, qu'il n'est que juste que leur mérite soit reconnu. Puis, étant mieux payés, ces fonctionnaires consacreront tout leur temps à l'accomplissement de leurs devoirs.

Une division plus judicieuse des districts d'inspection sera aussi faite d'ici à quelques mois. La résolution suivante, adoptée lors de la dernière réunion du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, à la demande du Surintendant, explique la portée de cette décision :

« Attendu que sur trente-quatre inspecteurs d'écoles catholiques, trente-deux ont à inspecter 5,221 écoles outre les classes nombreuses que possèdent certaines maisons d'éducation supérieure ;

« Attendu que d'après la subdivision actuelle des districts d'inspection, le nombre des écoles inspectées varie entre un minimum de 93 écoles et un maximum de 234 écoles : il est résolu qu'une nouvelle subdivision des districts d'inspection ait lieu, basée sur le nombre des écoles et des classes à inspecter et sur les distances à parcourir, et que le Surintendant soit chargé de faire une répartition plus équitable des écoles à inspecter et faire rapport à ce Comité. »

On le voit, la condition des inspecteurs d'écoles sera doublement modifiée dans un sens favorable aux titulaires eux-mêmes et à leur profession.

Il y a déjà de nombreuses années que cette question de l'inspection des écoles est agitée. En 1888, l'honorable M. Ouimet demandait que le traitement des inspecteurs fût augmenté : ces officiers étaient alors au nombre de 37. Dans son rapport sur l'Instruction publique pour l'année 1900-1901, l'honorable M. de LaBruère a exposé longuement les besoins nouveaux de l'inspection. M. le Surintendant disait :

« Ces fonctionnaires occupent dans la province une charge pleine de responsabilité. Ils sont les intermédiaires nécessaires entre les commissions scolaires et le département de l'Instruction publique, et leurs devoirs sont multiples et importants. Sans leur inspection, le gouvernement ne pourrait connaître d'une manière satisfaisante si la loi scolaire est bien observée, si les sommes votées par la Législature pour les fins de l'éducation sont fidèlement et judicieusement employées et si les commissaires d'écoles remplissent avec sagesse la charge qui leur est confiée. »

Il demandait que le traitement des inspecteurs fût augmenté et ajoutait :

« L'inspection requiert des hommes capables et dévoués, et puisqu'aujourd'hui on exige, et avec raison, que les inspecteurs soient des instituteurs d'expérience, cette charge devient une promotion et il convient que le titulaire reçoive une rémunération proportionnée à son travail et à sa responsabilité envers le gouvernement et le pays. »

Enfin voilà une amélioration qui est sur le point de se réaliser, grâce à la bonne volonté du gouvernement et à la générosité de la Législature. La profession d'inspecteur d'écoles sera donc plus enviable dans l'avenir ; elle attirera vers elle des jeunes gens de talent, parfaitement préparés à remplir une charge qui requiert beaucoup de science et beaucoup de tact.

Déjà le gouvernement favorise le personnel enseignant des conférences pédagogiques diocésaines ; il adresse gratuitement *L'Enseignement Primaire* à toutes les écoles sous contrôle et toutes les commissions scolaires ; il distribue des livres et des cartes aux écoles qui en font la demande ; il paie les frais des conférences d'automne, et, depuis cinq ans, il a fondé deux Écoles normales pour les jeunes filles.

En présence de cette bonne volonté des autorités, les municipalités devraient faire leur part de sacrifices en payant plus généreusement les instituteurs et les institutrices, en améliorant leurs écoles et en pourvoyant ces dernières d'un matériel de classe convenable.

A ce propos, l'honorable Secrétaire de la Province, M. Robitaille, a fait, une remarque très judicieuse lors de la récente convention des institutrices du diocèse de Sherbrooke.

« La première école normale de filles, a dit le ministre, a été fondée en 1857, la seconde en 1898, la troisième en 1904. L'objet des écoles normales est de former le personnel enseignant. Cela ne peut se faire du soir au lendemain, et demande de la part de l'opinion publique et des commissions scolaires, un concours qui ne s'est manifesté que bien lentement jusqu'à ce jour. La Province ne pourra grever son budget pour fonder et soutenir des écoles normales dans tous les diocèses, que le jour où l'enseignement sera devenu une véritable carrière. Le jour où les commissions scolaires offriront aux institutrices sorties de l'École Normale, des émoluments qui feront de l'enseignement une véritable

carrière, alors le gouvernement de la Province, quel qu'il soit, n'hésitera pas à augmenter le nombre des écoles normales. »

Voilà une vérité profonde. Aux commissions scolaires, le Gouvernement dit : Vous possédez le droit indéniable d'administrer à votre guise les écoles de votre circonscription ; je ne puis pas et je ne veux pas intervenir, mais vous, les corporations nanties du droit sacré de pourvoir à l'éducation des enfants, faites votre devoir, proportionnez vos efforts aux miens et je ferai plus ; vous voulez d'autres écoles normales, eh bien ! payez mieux les maîtres et les maîtresses que vous engagez ; assurez un avenir à ceux qui entrent dans l'enseignement par vocation, et j'établirai d'autres maisons de pédagogie.

Il nous semble qu'ainsi compris, le rôle du Gouvernement et des commissions scolaires est tout tracé : rivaliser de zèle et de générosité lorsqu'il s'agit de l'Éducation du peuple.

C. J. M.

LES SECONDES MÈRES

(Écrit pour *L'Enseignement Primaire*)

ECHOS DU CONGRES DE SHERBROOKE.

AOÛT 1904

Les *secondes mères* ! Ce titre convient, il me semble, à cette modeste causerie que la courtoisie de mon intelligent ami, M. Magnan, me permet d'avoir, au sujet du dernier congrès pédagogique, avec les institutrices de notre vieille province et plus spécialement avec celles de la région Sherbrookienne.

En effet, les institutrices sont en vérité des *secondes mères*, je veux dire celles qui ont conscience de leur rôle si noble et si élevé et qui s'efforcent de travailler sur l'âme plutôt que sur la mémoire uniquement des enfants à elles confiés.

Cependant que la mère selon la nature donne à son enfant de son sang et de sa vie, l'institutrice lui donne de son esprit et de son cœur. La seconde maternité n'a pas sans doute la grandeur de l'autre, elle ne laisse pas d'avoir de nobles prérogatives et de très hautes responsabilités.

A mesure qu'il grandit et se fortifie, l'enfant tend, hélas ! à s'éloigner de sa mère. Trop heureux sera-t-il si la première influence sous laquelle les circonstances le placent, je veux dire celle de la *maîtresse* d'école, est pour lui une autre maternité faite d'abnégation et de dévouement comme celle de sa vraie mère.

La *maîtresse*, dans nos campagnes surtout, se trouve comme substituée, sans transition aucune, au lieu et place de toutes les mères du rang. Pendant que celles-ci, en préparant la soupe et en vaquant aux autres soins du ménage, restent à la maison avec les tout petits seulement, qui *ronronnent* dans leur *ber*, la *maîtresse* reçoit les plus grands, de 7 à 14 ans. C'est elle qui continue l'œuvre de la mère en cultivant l'esprit qui s'éveille et le cœur qui commence à battre et plus vite et plus fort.

*
* *

Dans l'avant-dernière semaine d'août, plus de deux cents de ces *secondes mères* se sont réunies, comme pour une retraite, dans une sorte de convention, au superbe couvent des religieuses de la Congrégation, à Sherbrooke, le *Mont Notre-Dame*.

Ce fut, sous la présidence du Surintendant de l'Instruction publique, M. de La Bruère, le congrès pédagogique de 1904.

L'Enseignement Primaire a tenu ses lecteurs au courant de l'événement. Ils n'ignorent pas non plus que ce congrès était le troisième du genre organisé par le département de l'Instruction publique, les deux premiers ayant eu lieu naguère à Montréal puis à Québec.

L'on sait aussi comment fonctionnent ces congrès.

Devant les institutrices assemblées, des conférenciers de talent, choisis par M. le Surintendant et tous habitués à l'art de traiter avec les enfants, viennent tour à tour expliquer *comment il faut s'y prendre* pour enseigner les *petits* et leur apprendre telle ou telle matière.

A Sherbrooke, les conférenciers avaient été recrutés dans les cadres du professorat laïque de notre Province, à l'exception de M. le curé Gignac, désigné par l'évêque, je pense, pour la conférence sur le catéchisme. Notons pourtant que l'éloquent curé de la cathédrale de Sherbrooke est un ancien élève de l'École normale de Québec et qu'il possède son diplôme d'instituteur, qu'il tient en place d'honneur au milieu de ceux que lui ont délivrés les Universités romaines.

Outre M. l'abbé Gignac, qui a parlé du catéchisme, les congressistes ont entendu MM. Brisebois, sur la grammaire, Tremblay, sur l'enseignement intuitif, Charbonneau, sur la méthodologie, Leblond de Brumath, sur l'histoire du Canada, Lefèvre, sur le dessin, Ahern, sur l'arithmétique, Nansot, sur la conciliation entre le besoin d'activité et la discipline, Liénard, sur les leçons de choses, Dallaire, sur les moyens de développer le goût de l'agriculture, et enfin Rivard, sur l'élocution.

Mgr LaRocque, évêque de Sherbrooke, a assisté à plus d'une séance et largement payé de sa personne. Devant s'absenter pour le sacre de Mgr Archambault, il s'est fait représenter durant son absence par Mgr Chalifour, son vicaire général.

*
* *

On le voit, le programme était assez chargé. Il fallait à ces demoiselles assister à trois conférences par jour. Par bonheur MM. les conférenciers étaient tous plus intéressants les uns que les autres et, si je ne craignais de trahir un secret, je dirais qu'on a même discuté parmi ces dames du mérite respectif de ces messieurs : on se demandait non pas qui en avait le moins mais bien qui en avait le plus, et je me suis laissé affirmer que la discussion fut parfois animée ?

D'ailleurs, de bonnes récréations, des promenades en tramway, dont l'une jusqu'à Lennoxville, quelques exercices de piété aussi, aidèrent à rompre le charme et à tromper la fatigue.

Mgr l'évêque mit son jardin et ses pommiers à la disposition des filles d'Eve, leur recommandant, si quelques pommes les tentaient trop fort, de succomber sans scrupule, attendu que *Monseigneur donnait d'avance l'absolution*.

Les dames de la Congrégation, de leur côté, firent largement les honneurs du *Mont Notre-Dame*. Si bien qu'au point de vue du confort, les congressistes affirmèrent n'avoir rien de plus à désirer.

*
* *

Mais on n'était pas venu au Congrès pour toutes ces douceurs et, je le répète, le programme était chargé. Ne l'était-il pas trop ? N'aurait-il pas mieux valu circonscrire davantage la matière ? C'est une question qu'il est bien permis de se poser.

« De tous ces discours sur tant de sujets divers qu'est-ce que ces jeunes filles auront bien retenu », me disait un homme instruit et sérieux ?

Je suis franchement d'avis que sous les circonstances, étant donné que ces congrès, assez dispendieux pour le Département de l'Instruction Publique, ne peuvent pas se renouveler souvent au même endroit, il valait mieux, comme on l'a fait, piquer davantage la curiosité des institutrices sur un plus grand nombre de sujets.—

Evidemment, même celles qui ont pris des notes, et toutes n'en prenaient peut-être pas, n'ont pas pu, en si peu de temps, s'assimiler toutes les connaissances pédagogiques que des professeurs expérimentés faisaient se dérouler sous leurs yeux ; mais elles ont assurément retenu quelques conseils, elles ont dû mieux comprendre d'une façon générale l'importance de *savoir s'y prendre* avec les enfants, et enfin elles se sont certainement senties relevées à leurs propres yeux comme aux yeux de leurs concitoyens. C'est là un triple avantage qu'on ne saurait trop apprécier.

Aussi bien faut-il savoir gré au Surintendant, au Secrétaire de la Province, l'Hon. M. Robitaille, à Mgr Larocque, à M. Stenson et à tous ceux qui ont voulu efficacement, pour notre région sherbrookienne, le bienfait de ce congrès pédagogique d'Août 1904.

*
* *

D'abord chacune des institutrices a dû emporter quelques notions précises de bonne pédagogie pratique, qui pour elle peut-être étaient nouvelles. C'est autant de gagné !

On aura retenu par exemple : que « la transcription par mémoire des textes déjà appris est un excellent exercice pour bien posséder sa langue » (M. Brisebois) ; « que l'enfant comprendra toujours mieux les explications qu'on lui donne des choses, quand il aura ces choses sous les yeux » (l'enseignement intuitif, M. Tremblay) ; « qu'il faut dès le début des classes tâcher d'inspirer la sympathie, parce que ce sont les premières impressions qui restent » (M. Charbonneau) ; « que dans l'enseignement de l'histoire il faut signaler les faits importants, éviter les longues tirades et faire parler les enfants » (M. Leblond de Brumath) ; « qu'en faisant dessiner un enfant il convient de chercher à éveiller chez lui l'esprit d'observation » (M. Lefèvre) ; « qu'observer c'est *savoir s'y prendre* et que *savoir s'y prendre*, c'est toute la pédagogie... » (le même) ; « qu'une fois que l'institutrice aura pris un chiffre, elle devra faire avec ce même chiffre autant de compositions qu'il lui sera possible pour éviter de charger la mémoire » (M. Ahern) ; « que l'indiscipline dans une classe résulte souvent du manque de tact de la maîtresse » M. (Liénard) ; ou enfin que l'agriculture est un magnifique champ à exploiter pour enrichir la mémoire des enfants et que l'élocution est le poli à mettre à l'instruction, puisque bien parler c'est une si grande force et une si grande jouissance, comme l'ont fait comprendre MM. Dallaire et Rivard...

Cette phrase est trop longue, j'en conviens. J'ai tenu à emprunter à chaque conférencier un conseil ou une constatation qui m'a frappé, moi. Dites-moi, est-ce que plusieurs, parmi mes lectrices de la région sherbrookienne, n'en ont pas fait autant, chacune pour son profit personnel, et, je le répète, n'est-ce pas là un grand bien ?

*
* *

J'ai noté plus haut que la vérité d'ensemble qui se dégage de tout ce que les conférenciers ont dit—laquelle a dû frapper tout le monde, j'en suis sûr—c'est qu'avec les enfants, comme avec les hommes du reste qui sont tous de grands enfants, il faut d'abord, ensuite et toujours *savoir s'y prendre*. Suivant le mot très heureux de M. le professeur de dessin à Québec, M. Lefèvre : *savoir s'y prendre, c'est toute la pédagogie !*

Oui. Mais, me dira quelque malin, en quoi cela consiste-t-il *savoir s'y prendre* ? Dame, ça dépend de tant de choses que personne ne saurait spécifier à ce sujet un enseignement précis. Mais une femme d'esprit, et toutes les institutrices sont censées l'être, quand elle veut quelque chose, M. Lefèvre l'insinuait en terminant sa conférence, sait toujours *comment s'y prendre*. Ce n'est pas sans motif qu'il a été dit : ce que femme veut.....Dieu le veut !

J'estime que cet appel au bon sens pratique et au savoir-faire de l'institutrice, que tous les conférenciers ont formulé, est à lui seul un enseignement de haute et vivifiante portée. C'était leur dire, sous une autre forme : "ne soyez pas pour vos élèves de simples machines à répéter des leçons, mais soyez leurs amies, soyez leurs mères à tous, des *secondes mères* !"

Ce fut notamment l'enseignement de M. le curé Gignac, à propos du catéchisme. "Pour enseigner le catéchisme avec profit, expliquait-il après un exposé de l'importance de cette matière, il faut trois choses : de la science, de la méthode, du dévouement." Or, à quelle école peut-on trouver les meilleures leçons de dévouement si ce n'est dans la vie et dans l'exemple des vraies mères ? D'où il suit que l'institutrice doit se rapprocher de cet admirable idéal, être le plus possible l'amie ou mieux la mère, la *seconde mère* de ses enfants d'école.

*
* *

Pour cela, il faut qu'elle ait conscience de la grandeur de sa fonction sociale. Malheureusement, nos institutrices ne sont pas considérées comme elles devraient l'être souvent. On ne les paye pas assez. Je sais bien que l'institutrice jouit d'une certaine vogue, surtout si elle est jeune. C'est un bon *parti*. Mais il faudrait arriver à lui créer une position plus indépendante. *L'enseignement* devrait être une carrière par lui-même. Je ne veux pas dire qu'une maîtresse d'école ne doit pas se marier ; mais peut-être la maison d'école est-elle trop souvent, dans nos campagnes, une manière de salle d'attente.

L'institutrice donc doit considérer son état comme très honorable. Il est bon, il est excellent de la relever à ses propres yeux et aux yeux du pays. Le progrès de l'éducation de nos enfants en profitera assurément.

Eh bien ! je crois que c'est là le principal avantage d'un congrès pédagogique comme celui qui s'est tenu à Sherbrooke, pour nos *secondes mères*, dans l'avant dernière semaine d'août.

Ces modestes jeunes filles, si peu rétribuées, ont pu constater, à entendre des hommes comme M. de La Bruère et M. Robitaille, leur parler de la haute et noble mission de l'institutrice en un langage admirablement chrétien, qu'elles comptent pour beaucoup dans l'appréciation des conducteurs du peuple. Et cela c'était de nature à les relever devant l'opinion, à les grandir à leurs propres yeux. "Le gou-

vernement du pays s'occupe de nous—de nous qui ne votons pas !—ont-elles pu se dire, c'est donc que nous sommes quelque chose, que notre fonction sociale est importante.”

*

* *

Surtout quand elles ont vu à l'œuvre, auprès d'elles, le pieux évêque de Sherbrooke, qui les a traitées si paternellement, elles auront bien mieux senti encore que “noblesse oblige”.

Non seulement Mgr LaRocque, dans son discours à la séance d'ouverture, leur a parlé de la nécessité de mettre à la base de leur enseignement l'esprit chrétien le plus sérieux et la piété la plus constante et la plus discrète, mais encore Sa Grandeur a trouvé moyen de donner à ces demoiselles, dans des conférences particulières, des conseils de prudence, de dignité et de tact, qui les aideront puissamment à remplir les obligations de leurs nobles fonctions.

De plus Monseigneur leur a procuré à toutes l'avantage spirituel d'une confession et d'une communion, qui ont dû être particulièrement bien faites.

Ces attentions si élevées, de la part du premier Pasteur du diocèse, disent assez ce que l'Église pense de la noble fonction qu'elles exercent, pour que les institutrices en congrès ne se soient pas senties particulièrement honorées.

*

* *

Mais en les honorant et en les relevant à leurs propres yeux, et cela en présence du pays tout entier attentif et favorablement impressionné, on a plus d'une fois répété à nos congressistes qu'elles devaient être remplies de dévouement. Ce que j'exprime dans cet article en disant qu'il faut qu'elles soient pour leurs enfants *d'autres mères, des secondes mères*.

Or, c'est dans la foi chrétienne surtout qu'elles trouveront la force de se dévouer ainsi. Il n'est loisible à aucune de l'oublier jamais ! Qu'on me permette une anecdote à ce sujet, ce sera mon dernier mot :

J'ai lu quelque part (je ne sais plus où) qu'un jour Paul Bert, alors sous-ministre de l'Instruction Publique en France, faisait visiter à des étrangers distingués, en tournée pédagogique (des Autrichiens, je crois) les principaux lycées de Paris. On descendit dans un collège de Jésuites. Le Père Recteur fit voir les classes, exposa les programmes, se multiplia avec la meilleure grâce possible. Paul Bert, un fameux impie, en terminant la visite ne put s'empêcher de dire au Père Recteur, le sourire un peu railleur sur les lèvres : “Mais, mon Père, vous n'avez pas peur que moi, un représentant de l'État, je ne vous enlève vos programmes et vos méthodes pour les appliquer dans nos lycées à nous, pour la plus grande gloire de la libre-pensée ?” Et le bon Jésuite, un homme d'esprit, répliquait : “Il y a quelque chose, Monsieur le sous-ministre, que vous ne nous enlèverez jamais, parce que c'est surtout la foi qui le donne.” “Qu'est-ce donc ?” demanda Paul Bert. “C'est le dévouement, Monsieur,” répondit le Jésuite, en relevant la tête.

L'abbé ÉLIE J. AUCLAIR.

Octobre 1904.

DOCUMENTS OFFICIELS

COMITE CATHOLIQUE

DU

CONSEIL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

SESSION DE L'AUTOMNE 1904

Séance du 14 septembre 1904.

(Avant-midi)

Présents : M. le Surintendant, président ; Messieurs les archevêques d'Ottawa, de Québec et de Montréal, Messieurs les évêques de Pembroke, de Charlottetown, de Rimouski, de Chicoutimi, de Valleyfield, de Sherbrooke, de St-Hyacinthe, de Nicolet et de Joliette ; les honorables Messieurs Robidoux, Archambault, Gouin, Guerin, Th. Chapais, Messieurs Crépeau et Stenson.

Le procès-verbal de la dernière session est lu et adopté.—

Lecture d'une lettre de l'honorable M. Gédéon Ouimet informant le comité que l'état de sa santé ne lui permettra pas d'assister à la présente session.

Le sous-comité chargé de l'examen des livres classiques, tenu le 13 septembre 1904, et auquel étaient présents : Mgr Blais, président, Mgr Emard, l'honorable M. Robidoux et M. le Surintendant, fait le rapport qui suit :

« 1° La carte présentée par la librairie Beauchemin, de Montréal, a paru très acceptable au sous-comité, mais M. J.-A. Langlais étant venu représenter que la carte qu'il attendait d'Europe, laquelle devait être soumise à l'examen de ce sous-comité, n'était pas encore arrivée, il a été décidé que l'examen des deux cartes se-rait remis à la prochaine session de ce sous-comité. »

2° « *Recettes et dépenses des cultivateurs*, par A. Lockwell, Québec.—Tout en admettant le mérite de cette méthode de comptabilité agricole et les grands avantages que peuvent en tirer les cultivateurs, le sous-comité estime que cet ouvrage n'est pas un livre classique proprement dit et qu'il ne lui appartient pas de l'approuver comme tel. »

3° « *Grammaire de dessin. Cours élémentaire*, par les Sœurs de la Congrégation Notre-Dame de Montréal (1904). Ce livre a paru au sous-comité d'une étude trop difficile pour les enfants, mais il le recommande comme livre très utile pour les instituteurs et les institutrices. »

Signé : ANDRÉ-ALBERT,

Evêque de St-Germain de Rimouski.

Ce rapport est adopté, sauf l'article No 1 auquel l'amendement qui suit est proposé par l'honorable M. Gouin, secondé par l'honorable M. Guerin.

« Attendu que le sous-comité chargé de l'examen des livres classiques a fait rapport que la carte de la librairie Beauchemin et Cie lui a paru très acceptable, que cette carte soit approuvée par ce sous-comité avec l'entente que la librairie Beauchemin & Cie donnera à cette carte les mêmes teintes que celle de la carte du Canada publiée par la maison Copp, Clarke & Cie de Toronto. »

Cet amendement est adopté.

Sa Grandeur Mgr Bégin propose : « que le nom de Mgr Archambault soit substitué au sien, comme membre du sous-comité chargé de l'examen des livres classiques. » Adopté.

Le sous-comité chargé de la revision du programme d'études, à ses séances des 12 et 13 septembre, après-midi, auxquelles étaient présents : M. le Surintendant, président, leurs Grandeurs Messieurs Bégin et Bruchési, l'honorable M. Gouin et MM. Stenson et Crépeau, fait le rapport qui suit, lequel est adopté :

A la séance du 12 septembre après-midi, il est résolu :

« Que ce sous-comité, après avoir examiné le nouveau programme d'études pour
« les écoles catholiques de la province de Québec, recommande au comité catholique
« du Conseil de l'Instruction publique l'adoption de ce programme tel que révisé. »

Le sous-comité adopte à sa séance du 13 septembre après midi la motion qui suit :
« Votre sous-comité ayant examiné le rapport présenté par les principaux des écoles
« normales Laval et Jacques-Cartier, sur l'uniformité d'un cours d'études pour les
« écoles normales, demande qu'il lui soit permis de revoir et de modifier le projet de
« ce programme d'études, afin de préciser plus nettement ce qui constitue l'enseigne-
« ment particulier à chacun des cours élémentaire, moyen et supérieur, et de faire une
« répartition plus complète des matières correspondant à chaque degré de ce cours. »

Signé: BOUCHER DE LA BRUÈRE.

Président.

Le Bureau d'examineurs des aspirants à la charge d'inspecteur des écoles catholiques présente le rapport qui suit de sa session des 30 et 31 d'août et 1 et 2 septembre 1904 :

Présents : M. Stenson, président ; M. l'abbé Rouleau, M. l'abbé Dubois, M. F-X. Drouin, M. John Ahern, M. Paul de Cazes, secrétaire.

Le Bureau d'examineurs, à sa séance du 30 août, prépare les questions qui suivent, lesquelles doivent être posées à chacun des candidats.

COMPOSITION. (2 heures)

Un inspecteur trouve une école dans un état hygiénique tout à fait déplorable. Il écrit aux commissaires d'écoles pour leur rappeler les conditions hygiéniques exigées par la Loi et les Règlements, et leur suggère les améliorations convenables.

(Cette composition comptera comme composition littéraire et comme devoir pédagogique)

LOIS SCOLAIRES. (30 minutes)

- 1.—Quels sont les principaux droits des commissaires ou syndics, relativement à la régie des écoles ?
- 2.—Quelles sont les qualités requises pour être nommé inspecteur d'écoles ?
- 3.—Quels sont les principaux devoirs du secrétaire-trésorier d'une municipalité scolaire ?

THÈME ANGLAIS. (1 heure)

La désertion de nos campagnes est un fléau, qui, malheureusement, fait chaque jour de désolants progrès.

N'est-ce pas la conséquence d'un préjugé ? A la ville, pense-t-on, la vie est beaucoup plus douce qu'aux champs. A la ville, on parvient, croit-on, à se procurer plus promptement une plus grande somme de jouissances... Or, à notre époque de matérialisme, pour beaucoup, hélas ! il semble que jouir soit le seul but de l'existence ici-bas.

VERSION ANGLAISE. (1 heure)

Returning to the history of western Europe, we shall here speak exclusively of Ireland, and by retracing for a moment, our steps to more remote ages, we will place together before the eyes of our readers, the chief events which then distinguished this interesting portion of the world.

The origin of the Irish as a distinct nation is generally referred to a very high antiquity. During a long lapse of centuries, both before and after the coming of Christ, they were governed by kings, one of whom, called the king of Tara, was considered as the supreme ruler of the island. The subordinate princes who reigned in the four great provinces of Ulster, Leinster, Munster and Connaught, were obliged

to pay a tribute to that monarch, as a sign of inferiority : but, in several cases, they endeavored to render it a merely nominal subjection, whilst, in other respects, they were by right absolutely independent in their own respective kingdoms.

GÉOGRAPHIE. (45 minutes)

- 1.—Quel est le pays situé à l'est de l'Europe ?
- 2.—Nommez les principaux fleuves de l'Asie.
- 3.—De quoi se compose le territoire du Japon ?
- 4.—Nommez la plus grande île et la capitale du Japon.
- 5.—Dites dans quelles eaux vous navigueriez pour vous rendre de St-Jean, Nouveau-Brunswick, au Fort-Williams, (à l'extrémité ouest du lac Supérieur). Indiquez les principales îles et rivières, ainsi que les principaux canaux que vous rencontreriez.

ARITHMÉTIQUE. (1 heure et ½).

- 1.—Quel est l'intérêt de \$2920 pour 219 jours à 4 et $\frac{3}{4}$ % ?
- 2.—Divisez \$350 entre Jean et Thomas de manière que la part de Thomas soit égale aux $\frac{3}{4}$ de celle de Jean.
- 3.—Multipliez 17,384 par 3.9 et divisez le produit par .26.
- 4.—Trois ouvriers travaillant 7 heures par jour ont fait $6\frac{1}{4}$ vges d'étoffe en 4 jours : combien faudrait-il de jours à 8 ouvriers travaillant 5 heures par jour pour faire $18\frac{3}{4}$ verges de la même étoffe ?
- 5.—Un billet escompté à la banque pour 73 jours, à 6%, m'a raporté \$1185.60. Pour quelle somme ce billet avait-il été fait ? (Veuillez remarquer que les jours de grâce sont compris dans les 73 jours et que l'année est de 365 jours.)

GÉOMÉTRIE.—(1 heure.)

- 1.—Combien faudrait-il payer pour le tapis qui couvrirait le plancher d'une chambre qui a 20 pieds de longueur et 17 pieds 6 pouces de largeur si le tapis a $\frac{3}{4}$ de verge de largeur et coûte \$1.45 la verge ?
- 2.—Quelle est la longueur du côté d'un champ carré ayant un acre de surface ? (Réponse en perches. Deux décimales.)
- 3.—Un silo ayant la forme d'une pyramide renversée à base carrée, est plein de pommes de terre. On demande combien il en contient de minots, sachant que sa hauteur égale 1.5 verge et le côté de sa base 4 verges. (La contenance d'un minot est le 2218.192 pouces cubes.)
- 4.—Un trapèze de 540 pieds carrés a 15 pieds de hauteur et une base de 30 pieds. Quelle est l'autre base ?
- 5.—Dans un triangle rectangle, la base a 12 pieds de longueur et l'hypoténuse 3 pieds ; quelle est la hauteur du triangle ?

HISTOIRE. (1 heure et ½.)

- 1.—Par quel roi l'Édit de Nantes a-t-il été promulgué ? Que contenait cet édit ? Par qui a-t-il été révoqué ?
- 2.—Quelles guerres l'Angleterre eut-elle à soutenir contre la France sous le règne le Georges III ?
- 3.—Quels sont les événements remarquables qui se passèrent au Canada de 1664 à 1672 ?
- 4.—Qu'est-ce que l'Acte de la Confédération et quels en sont les principaux articles ?
- 5.—Quels sont les territoires achetés par les États-Unis à différentes époques ?

ALGÈBRE. (1 heure.)

- 1.—Joseph et Thomas ont ensemble \$a. Les $\frac{3}{4}$ de l'argent de Joseph plus \$d, égale l'argent de Thomas. Combien ont-ils chacun ?

2.—Trouvez une fraction telle que si on ajoute 1 au numérateur la fraction sera égale à $\frac{1}{2}$ et que si on ajoute 3 au dénominateur la fraction sera égale à $\frac{1}{3}$.

3.—Un réservoir est pourvu de deux robinets ; le premier, coulant seul, peut le remplir en 6 heures et le deuxième peut le remplir en 6 heures ; si on laisse couler les deux robinets ensemble, en combien d'heures le réservoir sera-t-il plein ?

4.—Une personne qui possède \$100,000 prête une partie de cette somme à 4% et le reste à 5% ; le revenu total est de \$4360. Quelle somme a été placée à 4%, et quelle somme à 5% ?

DESSIN

Dessiner une porte à demi-ouverte.

Le temps affecté aux réponses des différentes matières de l'examen écrit est divisé comme suit :

MERCREDI LE 31 AOUT 1904

Avant-midi

9 à 11.....Composition
11 à 11.30.....Lois scolaires

Après-midi

2 à 4.....Thème et version
4 à 4.45.....Géographie

JEUDI, 1^{er} SEPTEMBRE 1904

Avant-midi

9 à 10.30.....Arithmétique
10.30 à 11.30.....Géométrie

Après-midi

2 à 3.15.....Histoire
3.15 à 4.30.....Algèbre

VENDREDI, 2 SEPTEMBRE

Examen oral sur la lecture française, la lecture anglaise, l'agriculture, les sciences et la connaissance générale de la langue anglaise.

Messieurs Joseph-Edouard Boily, Louis-Philippe Goulet, J.-Antoine Lesage, Lorenzo Longtin et J.-Georges Tremblay ont été admis à subir l'examen et ont obtenu les notes qui suivent sur les différentes matières.

NOMS DES ASPIRANTS	Composition française	Pédagogie	Thème anglais	Version anglaise	Lois scolaires	Géographie	Arithmétique	Géométrie	Histoire	Algèbre	Lecture française	Lecture anglaise	Agriculture	Sciences et Phi- losophie	Dessin	Total	Moyenne
J.-E Boily.....	5	5.5	1	4.5	5	4.4	5.4	6	3.6	6	5	3	5	4.5	4	67.9	4.5
L. P. Goulet.....	4.5	5.5	1	4	4.4	3.2	5.9	5.9	3.2	3	5	2.5	3	3.5	2	56.6	3.8
J.-A. Lesage.....	5.5	5.8	2	5.8	5	5.2	6	5.8	4.1	6	6	4	5	6	5.5	77.7	5.2
L. Longtin.....	5	5.8	2	5	5	5.6	5	3.5	4.5	5.3	5	5	5	6	5	72.7	4.9
J.-G. Tremblay.....	4.5	6	1	3	5.4	2.5	5.8	6	2.7	2.5	4	5.5	3.5	2.5	4.5	59.4	4.0

Sur la connaissance générale de l'anglais, les candidats ont obtenu les notes qui suivent :

M. Boily, 0 ; M. Goulet, 1 ; M. Lesage, 4.5 ; M. Longtin, 3.5 ; M. Tremblay 4.

Messieurs Lesage, Longtin et Boily sont admis, le premier ayant obtenu la note "Avec distinction" et les deux autres la note "Bien."

(Signé) M.-Th. STENSON,
Président.

Le comité prend communication du rapport du bureau des examinateurs catholiques pour l'année 1904.

Lecture de la réponse faite par le Bureau central des examinateurs catholiques, à certaines suggestions de "l'Association des Inspecteurs d'écoles catholiques de la province" qui lui ont été référées par ce comité à sa dernière session.

Séance du 14 septembre 1904.
(Après-midi.)

Présents : Les mêmes.

Le comité recommande que le Surintendant de l'Instruction publique soit autorisé à payer à même son fonds de réserve une somme de mille piastres à M. le chanoine Dauth pour l'indemniser de ses travaux de refonte du programme des écoles catholiques de la Province.

Il est résolu, sur proposition de l'honorable M. Archambault, secondé par Mgr l'archevêque de Montréal :

« Que le Surintendant de l'Instruction publique soit autorisé à payer, à même les deniers non dépensés placés à son crédit, une somme de mille piastres pour le cours de littérature française données à l'Université Laval de Québec et une même somme de mille dollars pour le même cours donné à l'Université Laval à Montréal, pour l'année académique 1904-05. »

Mgr l'évêque de Joliette, secondé par Mgr l'archevêque de Montréal, propose et il est résolu :

« Que le nom de la ville de Joliette soit ajouté à ceux des villes ayant le droit d'avoir un bureau d'examineurs délégués pour les brevets des trois degrés de capacité pour enseigner, tel que mentionné dans l'article 27 des règlements du comité catholique du Conseil de l'Instruction publique. »

Il est résolu que l'article 142a des règlements de ce comité soit amendé en y ajoutant les mots qui suivent :

« Mais ces allocations retenues ne pourront être remboursées pour plus de trois années. »

Sur proposition de Mgr de Valleyfield, ce comité recommande : « que M. l'abbé Joseph-C. Vincent soit membre du bureau d'examineurs central en remplacement de M. l'abbé J.-D. Nepveu, démissionnaire. »

En vertu des pouvoirs que lui confère l'article 69 des règlements, le comité catholique du Conseil de l'Instruction publique autorise à prendre le titre d'école modèle : l'école des garçons de St-Jovite, l'école de Chénéville, l'école mixte de Windsor-Mills, l'école de l'arrondissement No 2 de Cranbourne, l'école des sœurs de Limoilou ; à prendre le titre d'académie : l'école des garçons d'Etchemin.

Le comité recommande : 1° que l'article 73 des règlements soit amendé en substituant aux deuxième et troisième lignes, les mots : « au moins quinze ans » à ceux : « au moins 16 ans. »

2° Que l'article 125 de ses règlements soit aussi amendé, en y ajoutant au premier alinéa : « pour les instituteurs et dix-sept ans accomplis pour les institutrices. »

3° Que l'article 52 de ses règlements soit amendé, en substituant, à la seconde ligne, les mots : « cinq-dixièmes » aux mots : « trois-dixièmes »

M. le Surintendant de l'Instruction publique fait la motion suivante, laquelle est adoptée :

« Attendu que sur trente-quatre inspecteurs d'écoles catholiques, trente-deux ont à inspecter 5,221 écoles, ou une moyenne, pour chacun, de 163 écoles outre les classes nombreuses que possèdent certaines maisons d'éducation supérieure.

« Attendu que d'après la subdivision actuelle des districts d'inspection, le nombre des écoles inspectées varie entre un minimum de 93 écoles et un maximum de 234 écoles—il est résolu qu'une nouvelle subdivision ait lieu, basée sur le nombre des écoles et des classes à inspecter et sur les distances à parcourir, et que le Surintendant soit chargé de faire une répartition plus équitable des écoles à inspecter et fasse rapport à ce comité. »

M. Stenson donne avis qu'à la prochaine session de ce comité, au mois de mai prochain, il présentera la motion suivante :

« Que les congrès pédagogiques tenus à Montréal, à Québec et à Sherbrooke, « sous la direction de M. le Surintendant de l'Instruction publique, ont démontré « que ce système d'enseignement de la pédagogie est très apprécié par les institu- « trices qui n'ont pas fait un cours normal.

« Qu'en conséquence de ce fait, ce comité est d'avis qu'il serait opportun de subs- « tituer ce mode d'enseignement de la pédagogie à celui qui est donné par les ins- « pecteurs d'écoles, depuis quelques années, dans cette province.

« Que ce comité est aussi d'avis que la somme d'argent payée chaque année pour « l'achat des livres de prix distribués par les inspecteurs d'écoles produirait un plus « grand bien si elle était affectée à généraliser l'enseignement de la pédagogie.»

Séance du 15 septembre 1904.
(Avant-midi.)

Présents : M. le Surintendant, président ; Messieurs les archevêques d'Ottawa, de Québec et de Montréal ; Messieurs les évêques de Pembroke, Charlottetown, Rimouski, Chicoutimi, Valleyfield, Sherbrooke, Trois-Rivières, St-Hyacinthe, Nicolet et Joliette, l'honorable M. Th. Chapais, Messieurs Eug. Crépeau et Stenson.

Il est proposé par Mgr l'évêque de Pembroke, secondé par Mgr l'archevêque d'Ottawa, et adopté « qu'à la huitième ligne de l'article 27 des règlements de ce comité, les mots "Fort-Coulonge" soient substitués aux mots : "Portage-du-Fort.»

Après avoir pris connaissance d'une lettre adressée par le secrétaire du comité protestant lui faisant part d'une résolution adoptée par ce comité au sujet de l'opportunité de changer les titres donnés à nos différentes écoles primaires, il est résolu sur la proposition de Mgr l'évêque de Valleyfield secondé par M. Eug. Crépeau :

« Que M. le Surintendant et l'hon. M. Chapais soient autorisés à rencontrer « les membres du comité protestant pour leur faire connaître que ce comité est d'opi- « nion que le changement, tel qu'ils le proposent, ne paraît pas opportun, mais « qu'il serait facile de rencontrer leurs vues par une addition faite à l'article 13 de « la loi de l'Instruction publique.»

Sur proposition de M. Eug. Crépeau, secondé par l'honorable M. Th. Chapais, il est résolu :

« Que ce comité, après avoir entendu les explications de Mgr l'évêque de Sher- « brooke, relativement à l'établissement d'une école industrielle dans sa ville épis- « copale, désire exprimer sa haute appréciation de cette œuvre patriotique et son « regret de ne pouvoir accorder une subvention à cette institution, mais il ose espé- « rer que le gouvernement de la Province de Québec lui donnera une aide propor- « tionnée à son utilité.»

Le Comité commence la distribution du fonds de l'Éducation supérieure.

Séance du 15 septembre 1904.
(Après-midi.)

Présents : M. le Surintendant, président ; Messieurs les archevêques de Québec et de Montréal ; Messieurs les évêques de Pembroke, Charlottetown, Rimouski, Chicoutimi, Sherbrooke, Trois-Rivières, St-Hyacinthe, Nicolet et Joliette, l'honorable M. Chapais et M. Eug. Crépeau.

Sur proposition de Mgr l'archevêque de Québec, appuyé par M. Stenson, il est résolu : « que ce comité, constatant l'insuffisance du budget de l'Instruction publique, « en présence des besoins et du nombre toujours croissant des écoles et institutions « d'éducation supérieure, croit devoir recommander, avec instance, au gouvernement, « l'augmentation de la somme affectée à ce grand service public.»

Le comité continue la distribution du fonds de l'éducation supérieure

Le comité distribue le fonds des municipalités pauvres.

Le comité s'ajourne.

**Diplômes d'école modèle et d'académie accordés par le
Bureau central, en 1904.**

MONTREAL

Modèle français.—Satisfaisant.—Meloche, M.-Évéline ; Laframboise, M.-R.-Bertha ; Morin, M.-Lse-Hortense ; Morin, M.-Rose-Anna-Blanche ; Kavanagh, M.-Ombéline ; Côté, M.-Hélène ; Normandin, M.-Elda ; Godin, M.-Anne-Elisabeth ; Lachapelle, M.-Lse-Donalda ; Marion, M.-Almaïde ; Rivest, Rose-Anna ; Cadieux, M.-Julie-Anna ; Thibodeau, Anna-Mathilda ; Deneault, Marg.-Mélina-Adrienne ; Renaud, Edesse-Alice ; Gingras, M.-Lse-Antonia ; Fugère, M.-Alb.-Bernadette ; Lippé, M.-Ernestine-Aurore ; Mireault, M.-Bl.-Alexandrina ; Gravel, M.-Rose-Elisabeth ; Cadotte, M.-Florida-Herm. ; Boisseau, M.-Eug.-Rachel ; Gauvreau, M.-Léontine-Evél. ; Gravel, M.-Mélina-Albertine ; Pagé, Jos.-O.-Emilien ; Lortie, M.-Antonia ; Brosseau, Maria-Yvonne-Ant. ; Belleville, M.-Lse-Flore-Eva ; McNeill, M.-Mélina ; Mailloux, M.Phil.-Irène ; Lévesque, Eménilise-Laudina ; Valiquette, M.-Lse-Avél.-Henri. ; Martin, Eva-Corinne ; Fortin, M.-Yvonne.

Modèle français.—Distinction.—Coutu, M.-Ovéline ; Dufresne, M.-Eva ; Gadoury, Anne ; Tellier, Rose-Asma ; Lavallée, M.-Anne-Léo ; Bélanger, M.-Rose-de-Lima ; Deschênes, M.-A.-Alice ; Aubry, M.-Ernestine ; Cuillierier, M.-Cyrilla ; Deshaies, Hélène ; Hamelin, M.-S.-Hélène ; Clément, A.-Georgette ; Pelletier, M.-Alice ; Ledoux, M.-Emélia ; Thibault, M.-Blanche ; Lefebvre, M.-Lse-Antoinette ; Philie, M.-Yvonne ; Deschênes, J.-Augustine ; Roy, M.-Reine ; Leroux, M.-Aurore ; Péloquin, M.-G.-Anna ; Tremblay, M.-Jeanne ; Beauchamp, Marguerite-A.-Gabr. ; Laporte dit St-Georges, M.-Alida ; Piquette, M.-Ant.-Flore ; Marsolais, M.-Léonide-Alix ; Brien, M.-Louisa ; Locat, M.-Rose-Alba ; Drouin, Joséphine ; Tellier, M.-Anne-Flore ; Hervieux, Rose-Alba ; Fafard, M.-Marguerite-Olivine ; Morel de la Durantaye, Indiana ; Surprenant, M.-Céline ; Forest, M.-Béatrix-Alexandrina ; Bergeron, M.-Yvonne ; Lortie, M.-Mériza ; Hogue, M.-Emma-Eudoxie ; Masson, M.-Berthe-Salomé ; Masson, M.-Juliette-Mélina ; Joly, M.-Eugénie ; Sénécal, M.-C.-Louisa ; Patenaude, M.-Marg.-Albertine ; Boutin, Marie-Anne ; Lanctôt, Maria-Corona ; Vézina, M.-Anna ; Larose, M.-Angél.-Yvonne ; Bienvenue, M.-Honorine ; Dupras, M.-Cécile ; Beaulieu, M.-Antoinette-H. ; Guilbault, M.-A.-Isabella ; Grégoire, M.-Emma-Joséphine ; Mondor, Marie-Flore ; Champagne, M.-Oliya ; Bédard, Eméla ; Dufault, M.-Lse-Hélène ; Vinet, M.-Bern.-Angélique ; Prévillle, M.-Alice-Eva ; Durand, M.-Lse-Alice ; Roy, M.-Georgianna ; Savaria, M.-Flore ; Lamoureux, M.-Alexandra ; Charette, M.-Anna-Hélène ; Bonin, M.-Cordélie ; Barnabé, Maria-Ida ; Mathieu, M.-Marguerite-L. ; Brosseau, M.-Vérézina ; Lapierre, M.-Rosa ; Lavigne, Maria-Anna.

Modèle anglais.—Satisfaisant.—Charlebois, M.-C.-Adrienne ; De Longchamp, Victorine-Alice ; Renaud, Léontine-Virg.-Aimée ; Leroux, M.-Ant.-Bernadette ; Bolduc, Victoria.

Modèle anglais.—Distinction.—Leguerrier, M.-Blanche ; Conroy, Christina ; Sr. Mary-Ann.-Margaret, née Mary-Ann Neilan ; Sr. Mary Mark, née Ellen Sheffer.

Modèle anglais.—Grande distinction.—Sr. Marv-Anita, née Bertha Gosselin.

Modèle français Et anglais.—Distinction.—Lalande, Clarisse-Zéphirine ; Chaput, Marie-Anne-Dorilda.

Modèle français et anglais.—Satisfaisant.—Lebrun, M.-Léonida ; Lamalice, Isola-Marg. ; Brosseau, M.-Léontine ; Payette, M.-Azilda.

Modèle français et anglais.—Distinction.—Champagne, M.-Fortunate ; Comtois, M.-Lse-Alberta ; Resther, M.-Rose-Eva ; Charbonneau, M.-Lse-A.-Ida ; Charpentier, M.-Anna ; Gagnon, M.-Lse ; Thibault, Jos.-Chs.-Honorius ; Denys, M.-Flore.

Modèle anglais et français.—Distinction.—Kinsella, M.-A.-Évéline.

Académie française.—Satisfaisant.—Lepage, M.-Elisabeth-Eugénie ; Paré, Joseph-Auguste.

Académie française.—Distinction.—Beaulieu, M.-Laure-Clara ; Turgeon, M.-Cécile-Juliette ; Jodoin, M.-Alice-Anita ; Goyer, M.-Marg.-Alice ; Jauron, M.-Lse ;

Cléroux, M.-Emma ; Prérault, M.-Ern.-Gertrude ; Henrichon, M.-Lse ; Choquet, M.-Anne-Berthe ; Chagnon, M.-A.-Virginie.

Académie anglaise.—Distinction.—Sr Mary-Edwin, née Florence Heating ; Sr Margaret-Mary, née Maggie Haydn ; Sr McCaffrey, née Mary-Ann-Agnes McCaffrey ; Sr Mary-Cassilda, née Mary McAlear.

Académie française, modèle anglais.—Satisfaisant.—Gagnon-Gélinas, M.-Félie-Anna.

Académie française, modèle anglais.—Distinction.—Séguin, M.-Adéla-Alice.

Académie française et anglais.—Distinction.—Laurin, M.-Béatrice.

Académie française et français.—Distinction.—Sr Marie-Cécile du Sacré-Cœur, née Aurore Paquet.

QUÉBEC

Modèle français.—Satisfaisant.—Garneau, Marie-Beuve ; Giguère, M.-Valérie ; Dugal, M.-J.-Fabiola ; Bégin, M.-Zoïle ; Brousseau, M.-Eustelle ; Turgeon, M.-Léophile ; Guillot, Marguerite-Marie ; Blais, Marie-Louise ; Demers, M.-Blanche-L. ; Gervais, Marie-Louise-A. ; Létourneau, Eléonore ; Prémont, M.-Phil.-Augustine ; Tremblay, M.-Phil.-Candide ; Morin, M.-E.-Omérine ; De Grandpré, M.-Bella-Alice ; Béland, M.-E.-Amarilda ; Jacques, Marie-Blanche-A. ; Drapeau, Marielle-L.-A. ; Dion, M.-Lse.-Elise ; Tessier, M.-Jeanne-Adine ;

Modèle français.—Distinction.—Bélanger, M.-Eva-Adélaïde ; Dallaire, M.-Stella-Alexandr. ; Fréchette, M.-Emma ; Gosselin, M.-Yvonne ; Montminy M.-Angéline ; Poulin, M.-Anne-Adrienne ; Marceau, M.-Alice ; Nadeau, M.-Alice ; Shink, M.-Laura ; Lamarre, M.-Ida ; Carrière, M.-Imelda ; Duplain, M.-Olivia-Céline ; Marcoux, M.-Olivette-Sara ; Goulet, M.-Emélie ; Garant, M.-Anne-Léopoldine ; Gingras, M.-Julie-Cécile ; Bérubé, Marie-Louise-Eugénie ; Lizotte, M.-Lætitia-Ang. ; Desjardins, M.-Alice-Blandine ; Dumais, M.-V.-Rose-Alba ; Dubeau, M.-Anne-Berthe ; Roy, M.-Dorilda-Aurée ; Vincent, M.-Alice ; Martel, Maria-Blanche ; Bédard, Marie-Louise-Amélie ; Fortier, M.-Anne-Antoinette ; Croteau, Marie-Emélie ; Bergeron, M.-Alma ; Fortin, Anne-M.-Blanche ; Couillard, Wilhelmine-Clara ; Bossinotte, M.-J.-Azélie ; Bernier, M.-Annie ; Bernier, M.-Azilda ; Blanchet, Marie-Louise-F. ; Bélanger, M.-Anna ; Hamelin, M.-G.-Alexandrine ; Gagnon, M.-B.-Florence ; Guilbault, M.-Anne ; Richard, M.-Lse-Angéline ; Demers, M.-J.-Albertine ; Picard, M.-Anne ; Desjardins, M.-E.-Mathilde ; Valin, M.-Léonie ; Frenette, M.-Ange ; Ouvrard, M.-Jeanne-F. ; Dion, M.-Catherine-Rachel ; Trudeau, M.-Anna ; Grégoire, M.-Léda ; Guay, M.-Joséphine ; Drolet, M.-Virginie ; Gagné, M.-Louise-Léa ; Chabot, M.-Blanche-Willh. ; Gosselin, Marie-Louise-Amanda ; Morin, M.-Eustelle ; Hamel, M.-Agnès-Juliette ; Vallée, M.-Bl.-Evangéline ; Bourbeau, M.-A.-Alexandrine ; Rousseau, Marie-Anne-Ant. ; Fournier, M.-H.-Bernadette ; Cloutier, M.-Joséphine-Irène ; Blanchet, M.-Rose ; Tondreau, M.-Rosalie-Hélène ; Pagé, M.-Ange ; Adam, Marie-Ange-Z. ; Chalifour, M.-Rose-Gabrielle ; Lespérance, M.-N.-Amarillys ; Gaudreau, Marie-Octavie ; Asselin, M.-Azilda ; Blouin, M.-Anna ; Thériault, M.-Anne-Amelda ; Nault, M.-Anne-Hermentine ; Boudreault, M.-Anne ; Bédard, Marie-Anne ; Beaudet, M.-Anne-Alma ; Lebeuf, Maria-Gratia ; Legendre, M.-Thérèse-Lse ; Francœur, Marie-Anne-Bl. ; Lemay, M.-Léda ; Beaudet, M.-Alma-Eméline ; Brouard, M.-Eugénie ; Chabot, M.-Amanda-Phil. ; Déry, M.-J.-D.-Blanche ; Guenette, M.-Jeanne-Hélène ; Bégin, M.-Camille-Emilienne ; Giroux, M.-Zoé-Lucienne ; Laguetux, Joséphine-Eva ; Lemieux, M.-Délina ; Beaulieu, M.-Anne-Ludivine ; Lemay, M.-Lse-Lucille ; Langlois, M.-Zoé-Eva ; Gorman, Mary-Florence ; Paradis, M.-Phil.-Anna ; Marmen, M.-Blanche ; Dumais, M.-Laure-Rose-Anna ; Champagne, M.-Anne-Célestine ; Rousseau, M.-Rose-Léontine.

Modèle anglais.—Satisfaisant.—Henchey, Mary-Agnes ; Derouin, Mary-Marion ; La Couture, M.-Eliise.

Modèle anglais.—Distinction.—Barden, Alice-Mary ; McManamy, Mary-Ann ; Bégin, Amarillis-Béatrix.

Modèle français, Élém. anglais.—Distinction.—Girard, M.-H.-Gabrielle ; D'Anjou, M.-Anne-Hélène.

Modèle français et anglais.—Distinction.—Lemieux, M.-Blanche-A. ; Ringuette, M.-Bernadette-Ida ; Allen, M.-B.-Camélia ; Prince, M.-J. Suzanne ; Préfontaine, Anne-Marie ; Savard, M.-Cécile ; Fraser, M.-Diane-Maud ; Jobin, Marie-Vict.-Anne ; Marcoux, M.-J.-Cécile ; St-Michel, M.-L.-Yvonne.

Modèle anglais et français.—Satisfaisant.—Lamontagne, M.-Mabel-Yvonne.

Modèle anglais et français.—Distinction.—LaRoche, M. Gwendolyne.

Académique anglais, modèle français.—Distinction.—Packwood, M.-Dorothy.

TROIS-RIVIÈRES

Modèle français.—Satisfaisant.—Guilbert, M.-Bl.-Wilhelmine ; Rocheleau, M.-Rose-Blanche ; Lefebvre, M.-A.-Arminia ; Massicotte, M.-Anne-Florine ; Jacob, M.-Annette-Ernestine ; Gouin, M.-Annie ; Chartier, M.-Cécile-Elise ; Grandmont, Marie-Ange.

Modèle français.—Distinction.—Bérard, M.-Lse-Angéline ; Michaud, M.-Anne-Suéma ; Dessureault, M.-Corinne ; Brouillette, M.-Antoinette ; Buish, M.-Blandine ; Cloutier, M.-Roseline ; Lord, M.-Anne-V.-Robertine ; Dumais, M.-Anne-Alice ; Trudel, M.-E.-Yvonne ; St-Cyr, M.-Lucette-Edwina ; Labuissionnière, Maria-Ant. ; Isabelle, M.-Albertine ; Grenier, M.-Sara-R.-de-L. ; Ricard, M.-Clara-Eugénie ; Héroux, M.-Claire-Antoinette ; Langlois, M.-Hélène ; Laquerre, M.-Anne-Béatrice ; Lebœuf, M.-Géraldine ; Alarie, Marie-Caroline ; Bigué, M.-Ern.-Elda ; Poisson, M.-Eug.-Berthe.

Modèle français.—Grande distinction.—Trudel, M.-Cécile-Adéline.

Modèle français et anglais.—Distinction.—Dufresne, M.-Yvonne-Cécile ; Côté, M.-Hélène ; Lacerte, M.-A.-Alexandra ; Garceau, Léda-Irène-H.

Académique français.—Satisfaisant.—Turcotte, Philippe.

Académie français, mod. anglais.—Distinction.—Désy, M.-Jeanne ; Mayer, M.-Anna-Florida.

NICOLET

Modèle français.—Satisfaisant.—St-Louis, Marie-Amanda.

Modèle français.—Distinction.—Mercier, M.-Christine ; Melançon, Marie-Rose-Irène ; Ricard, M.-Alberta-Anna ; Jutras, M.-Anne-Régina ; Beaulac, M.-Eulalie ; Bélair, M.-Ludivine ; Trépanier, M.-Laura ; Thérien, M.-Anne ; Lambert, M.-Bernadette ; Paquin, M.-Emélie ; Mineau, M.-Hortense ; Livernoche, M.-Rosanna ; Choquet, M.-Alice ; Bouvet, M.-Virg-Evangéline ; Buisson, M.-Anne Hélène ; Plamondon, M.-Odiat ; Péloquin, M.-Alb.-Florida ; Bourgeois, M.-Lse-Amanda ; Plourde, M.-Antoinette ; Boucher, M.-Léona-Yvonne ; Crevier, M.-Anne-Aurise ; Paquin, M.-Albina ; Lupien, M.-Evelina ; Dubuc, M.-Blanche-Aurore ; Chauvette, M.-Régina ; Dubuc, M.-Lse-Alberta ; Buisson, M.-Laurette-J. ; Bergeron, M.-Léda ; Lafrenière, M.-Anna-Diana ; Desmarais, Maria-Louise.

Modèle français, Elém. anglais.—Distinction.—Poisson, M.-Lucile-Ritta.

Modèle français et anglais.—Distinction.—Charpentier, Anna-Mary ; McCaffrey, Ida-Loel-Mary.

ST-HYACINTHE

Modèle français.—Satisfaisant.—Couture, M.-Eléonore-Eugénie ; Chevrette, M.-Anna-Cyprienne ; Châpdelaine, M.-Rose-de-Lima ; Poutré, M.-Arzélie-Hélène ; Létourneau, M.-Jeanne-Clément. ; Rocheleau, Maria-Claudia ; Lussier, M.-Orasie-Zénaïde ; Jodoin, M.-Lse-Arthémise.

Modèle français.—Distinction.—Déragon, M.-Lse-Angéline ; Langelier, M.-Rose-Alba ; Cormier, M.-Bella ; LeVasseur dit Bélisle, M.-Laura ; Beauchemin, M.-Lse-Joséphine ; Sénécal, M.-Justine-Eméline ; Pigeon, M.-Bl.-Alberta ; Choquette, M.-Robertine ; Dubois, M.-Dorila-Just. ; Martin, M.-Lse-Alice ; Sylvestre, Phil.-L.-Antonia ; Moulin, M.-Anne-Jeannette ; Marin, Bernadette ; Boulay, M.-Exilda-Céline ; Benoît, M.-Z.-Joséphine ; Bernard, Marie-Louise-Alma ; Godin, M.-Rose-Chora ; Reigner, M.-Anne-Albertine ; Gazaille, Maria-Eva ; Messier, M.-Ernestine ; Chevrette,

M.-Julie ; Lafontaine, M.-Rose-Délina ; Bouchard, M.-Eva ; Beauchemin, Maria-Lé-
dia ; Desmarais, M.-Alida ; Dion, M.-Alida-Rosalba ; Corriveau, M.-Aline-Délia ;
Beaudry, M.-Eva ; Tardif, M.-Léontine ; Lamoureux, M.-Régina ; Larivière, M.-Alice ;
Papillon, M.-Anne-Charlotte ; Larivière, M.-Alma ; Grégoire, M.-Gilberte-Anastasie ;
Papillon, M.-Lse-Anna ; LeSieur, M.-Anna-Albina ; Laperle, Maria ; Lahaye, M.-Flo-
rence ; Lemaire, M.-Elisabeth ; Lemaire, M.-Cordélia ; Poitras, M.-Rose-Anna ; Mar-
chesseault, M.-Anna-A.-E. ; Pratte, M.-Philomène ; Houle, M.-Lucie-Alma ; Bousquet,
M.-Anne-Régina ; Rousseau, M.-Vélada-Eva ; Dion, M.-Lse-Anna ; Loïselle, M.-Rose-
de-Lima ; Bonin, Angéline ; Déry, M.-Émilie-Albina ; Hubert, M.-Blanche-Alice ;
Boies, M.-Marguerite-Elise ; Boies, M.-Délia-Donalda ; Rémy, Rose-Alma ; Geoffrion,
M.-Hélène-Alda ; Gauthier, Rose-de-Lima ; Meunier, Rosa-M.-Lse ; L'Heureux, M.-
Rose-de-Lima ; Bédard, M.-Antoinette ; Blanchard, M.-Aglaré-Stella ; Larochelle, M.-
Anne-Lydda ; Beuregard, M.-A.-Flavienne.

Modèle anglais.—Distinction.—Jodoin, M.-Alma-Elméria.

Modèle français, Elém. anglais.—Satisfaisant.—Roux, M.-Alma.

Modèle français, Elém. anglais.—Distinction.—Beuregard, M.-Olympe-R.-A.

Modèle français et anglais.—Satisfaisant.—Poitevin, M.-Lse-Antoinette.

Modèle français et anglais.—Distinction.—Lemay, M.-Blanche-Elida ; Rhodier,
M.-Joséphine ; Gagné, M.-Rosalie-Elisabeth ; Papineau, Marie-Louise-Eugénie ; La-
roque, M.-Alice-Hortense ; Darce, M.-Alvina-Berthe ; Béique, M.-Rosalie-Caroline ;
Hamel, M.-Fabiola ; Dutilly, M.-Anne-Bernadette ; Besse, M.-Aline ; Lavallée M.-
Anne-Agnès ; Blain, M.-Lse-Zélina ; Letendre, M.-Anne-Fridoline ; Girouard, M.-
Rose ; Labatte, M.-Antoinette-Séráp.

STE-MARIE

Modèle français.—Satisfaisant.—Bolduc, M.-Rachel.

Modèle français.—Distinction.—Beaudoin, M.-Aurore ; Beaudoin, M.-Lse-Mar-
guerite ; Faucher, M.-Denise ; Croteau, M.-Julie-Désilda ; Roy, Anne-Marie-Eugé-
nie ; Carrier, M.-Mélanie-Clara ; Boutin, Marie-Ange ; Lessard, M.-Lse-Léda ; Gré-
goire, M.-Amazélie ; L'Heureux, M.-Anne-Aurore ; Marquis M.-Lse-Georgianna ;
Doyon, M.-Lse-Arlina ; Gagné, M.-Lse-Antoinette ; Tremblay, M.-Laure ; Audet, M.-
Anna-Laura ; Lagueux, M.-Joséphine-Stella ; Perron, M.-Phil.-Clara ; Labbé, M.-
Laura-Yvonne ; Michaud, M.-Anne-Laure ; Taschereau, Amélie-Julia-J. ; Huard,
Marie-Louise ; Bolduc, M.-Lucia.

Modèle français, Elém. anglais.—Distinction.—Boulet, M.-Stella ; Gonthier, M.-
Fl.-Joséphine.

Modèle français et anglais.—Distinction.—Royer, Sophie-Aurélié.

RIMOUSKI

Modèle français.—Satisfaisant.—Chouinard, M.-Clotilde ; Dumont dit Belzil, M.-
Céline ; Côté, Anne-Julia ; Fournier, M.-Emélia.

Modèle français.—Distinction.—Tardif, M.-Cécilia-Alice ; Gagné, M.-Anna-Geor-
gianna ; Bérubé, M.-Anna-Antoinette ; Dastous, Mary-Flavie-D. ; Simard, Marie-
Louise ; Rostan, M.-Véronique-Alb. ; Côté, M.-Lse-Marguerite ; McKinnon, M.-Adèle-
Alice ; Parent, M.-Adèle-Ernestine ; Banville, M.-Anne-Ernestine ; Robichaud, M.-
Anne.

Modèle français et anglais.—Distinction.—Cassovi, M.-Jane-Éliza ; Bouillon, M.-
Arth.-Alma.

Académique français.—Distinction.—Mouillard, Louis-Victor ; Empereur, Alfred ;
Poux, Gabriel ; Guillon, Johannès-Anthelme.

SHERBROOKE

Modèle français.—Satisfaisant.—L'Heureux, M.-Clara.

Modèle français.—Distinction.—Hébert, M.-Rose-Alba ; St-Jean, M.-Ant.-Eugé-
nie ; Desnoyers, M.-Ang.-Annette.

Modèle anglais, Elém. français.—Distinction.—Rooney, Ann-Jane.

Modèle français et anglais.—Distinction.—DuBois, Mary-Rose-Lina ; Fournier, M.-Alix-Oriana ; Fournier, M.-Fabiola ; ; DuBois, M.-Eloise-Antoinette ; Bourque, M.-Parmélie-Yvonne ; Létourneau, M.-Gracia-Laura ; Sorel, M.-Laura-Gertrude ; Vaillancourt, M.-Antoinette-Ida ; Codère, M.-Thérèse-Eugénie ; Lavigne, M.-Vict.-Florida.

Modèle anglais et français.—Distinction.—Murphy, Alice-Maria.

VALLEYFIELD

Modèle français.—Satisfaisant.—Doray, M.-Fabiana-Léva ; D'Aoust, M.-Lse-Anna ; Dubuc, M.-Sara ; Monpetit, M.-Antoinette-Laura ; Daigneault, M.-Denise ; Laberge, M.-Anne-Catherine ; Lefebvre, M.-Ernestine ; Léger, M.-Emma-Louisa.

Modèle anglais.—Satisfaisant.—Sherry, Teresa-Catherine.

Modèle français.—Distinction.—Trudeau, M.-Valentine ; Duquette, M.-Bernadette-Louisa ; Primeau, M.-Délia alias Léa ; Bissonnette, Robertine ; Hébert, M.-Anna-Olivine ; Dubuc, M.-Lucie ; Bergevin, M.-Rose-Anna ; Doray, M.-Aurore-Berthe ; Parent, Marie-Louise-R.

Modèle anglais.—Distinction.—Callaghan, Mary-Ann ; Feeny, Ellen ; Leahy, Hannah-Rose ; Fallon, Catherine-Mable.

Modèle français, Elém. anglais.—Distinction.—Laberge, M.-Hélène.

Modèle français et anglais.—Distinction.—Giasson, Marg.-Bl.-Rose-Alma ; Laplante, M.-Blanche-Virg.

Modèle anglais et français.—Distinction.—Shannon, Mary-Emma.

VICTORIAVILLE

Modèle français.—Distinction.—Bédard, M.-Anna-Laura ; Demers, M.-Anne-Elisabeth.

CHICOUTIMI

Modèle français.—Distinction.—Tousignant, M.-Bl.-Eug.-Lydia ; Bilodeau, M.-Ozitée-Eugénie ; Aubin, Maria-Léontine ; Desgagné, M.-Lydia ; Labrie, M.-Lse-Gratia ; Gobeil, M.-Laura-Eugénie.

FRASERVILLE

Modèle français.—Satisfaisant.—Lapointe, M.-Malv.-Julia ; Soucy, M.-Elise ; Castonguay, Marie-Claudia.

Modèle français.—Distinction.—Caron, M.-Alma ; Lord, M.-Cécile-Eugénie ; Ouellet, M.-Lse-Anna-Blanche ; Pettitgrew, M.-Anna-Rosanna ; Lapointe, M.-Anne-Eugénie ; Thériault, M.-B.-Aurore ; Savard, M.-Joséphine-Alberta.

ST-FERDINAND

Modèle français.—Satisfaisant.—Bernier, M.-Anne-Céline.

Modèle français.—Distinction.—Larochelle, M.-Laure-Irène ; L'Heureux, M.-Hélène-Eva ; Gagné dit Belavance, M.-Léonie ; Elie, M.-Lse-Antoinette ; Kelly, M.-Anne-Wilhelmine ; Maheu, M.-Gratia-Laura ; Gagné, M.-Exilia-Clara.

Modèle français et anglais.—Distinction.—Pidgeon, Emely-M.-Math.

FARNHAM

Modèle français.—Satisfaisant.—Jarest, M.-Anna ; Authier, M.-Anna.

Modèle français.—Distinction.—Langevin, Céline-Eva ; Côté, Alma-Victoria ; Chagnon, Marie-Louise ; Déragon, M.-Albina-Aurore ; Lacombe, M.-Angéline-Emma ; Dagesse, Marie-Lse-Cora ; Monty, M.-Aldéa-Angéline ; Fortin, M.-Antoinette ; Tanguay, Maria-Odena ; Hébert, M.-Lumina-Eva.

Modèle français, Elém. anglais.—Distinction.—Gingras, M.-Arzélie-Eva ; Robert, M.-Joséphine-Aline.

- Modèle français et anglais.—Satisfaisant.*—Bonneville, Alfred.
Modèle français et anglais.—Distinction.—Paré, M.-Hél.-Aldéa ; Bruneau, M.-Lse ; Goyette, Maria-Léa.
Modèle français, Elém. anglais.—Distinction.—Leblanc, M.-Elise-Angéline ; Guité, M.-Cécile ; Roy, M.-Alphonsine-Blanche.

CARLETON

- Modèle français et anglais.—Distinction.*—Leblanc, Brigitte.
Modèle anglais et français.—Distinction.—Crépeault, M.-Victoria-Rita.

BAIE ST-PAUL

- Modèle français.—Distinction.*—Desbiens, Marie-Anne ; Simard, M.-Alice ; Simard, M.-Luce ; Cauchon, M.-Elisa ; Trudel, M.-Anne.
Modèle anglais.—Distinction.—Danais, M.-Julia-Adèle.

HULL

- Modèle français.—Satisfaisant.*—Bélangier, Adéline.
Modèle anglais.—Satisfaisant.—McDermott, Ann-Mariette.
Modèle français.—Distinction.—Léger, M.-Elumina-Eglantine ; Gorman, M.-Ann-Ellen ; Nantel, M.-Emma-Clarisse ; Drouin, Marie-Louise-Virg. ; Dorion, Rose-Alma ; Dion, M.-Blanche ; Manseau, M.-Léa ; Boulais, M.-Julie-Bernadette ; Forcier, M.-E.-Alphonsine ; Robinson, M.-Corinne-Anna ; St-Pierre, M.-Théodora-Obél. ; Guindon, M.-C.-Eglantine ; Moreau, M.-Elise-Angél. ; Mayer, M.-Léa-Alma.
Modèle anglais.—Distinction.—Wallace, M.-Eva-Élenna ; Gorman, M.-Ann-Ellen ; Cashman, Julia ; Burke, Mary-Ann ; Clarke, Bridget-Teresa.
Modèle anglais, Elém. français.—Distinction.—Burke, Catherine-Francis.
Modèle français, Elém. anglais.—Grande distinction.—Labelle, M.-Bernadette.
Modèle français et anglais.—Satisfaisant.—Desmarais, Rose-Alma.
Modèle français et anglais.—Distinction.—Legault, M.-Eméla ; Lafond, M. Berth.-Seconde ; Séguin, M.-Georgiana ; Major, M.-Alma-Béatrice ; Proulx, Rose-Alma.
Académie française.—Distinction.—Moffet, Eléonore-M.-Anne ; Goulet, M.-Joséphine-Rose ; Lemieux, M.-Lucie ; Dugré, M.-Eugénie ; Therrien, M.-A.-Cazilda.
Académie anglais.—Distinction.—Harkin, Elizabeth-Ellen.
Académie français.—Grande distinction.—Demers, M.-Aubéline.
Académie français et anglais.—Distinction.—Rocque, M.-Lse-G.-Octavie ; Charbonneau, M.-Ida-Eugénie ; Mondoux, M.-Céline ; Sauvé, M.-Eléonore.
Académie français et anglais.—Grande distinction.—Guay, M.-Lse ; Payment dit Larivière, M.-Ang.

MONTEBELLO

- Modèle français.—Distinction.*—Lanthier, M.-Eva-Dora ; Charlesbois, M.-Bl.-Ernestine.
Modèle anglais.—Distinction.—Kinahan, John.
Modèle français, Elém. anglais.—Distinction.—Hébert, Maria-Emélie ; Lamarre, M.-Aurore-Bern.

PORTAGE-DU-FORT

- Modèle anglais.—Satisfaisant.*—Griffin, Mary-Bridget.
Modèle français.—Distinction.—Lagacé, Alma-Alice-Victoria.
Modèle français et anglais.—Satisfaisant.—Brisard, M.-Anna-Béatrice.
Modèle anglais et français.—Satisfaisant.—Kelly, Eliza-Ann ; Lafrance, Céline.

ROBERVAL

- Modèle français.—Distinction.*—Sheehy, M.-Lucie-Alice ; Simard, Marie-Louise-Arth. ; LaCombe, M.-Joséphine-Graziella.

ST-JOVITE

Modèle français.—Satisfaisant.—Laviolette, M.-Alb.-Ida-Céline ; Valiquette, Marie-Louise.

POINTE-AUX-ESQUIMAUX

Modèle français.—Satisfaisant.—Couillard, M.-Elisabeth ; Giasson, M.-Imelda.

HAVRE-AUX-MAISONS

Modèle français et anglais.—Distinction.—Turbide, Victoire.

STE-ANNE-DES-MONTS

Modèle français.—Distinction.—Mimeau, M.-Antoinette.

DOCUMENTS SCOLAIRES

La convention des institutrices du diocèse de Sherbrooke

22 août 1904

Discours de l'honorable M. A. Robitaille, Secrétaire de la Province

« Nous inaugurons ce soir, dans la ville de Sherbrooke, la troisième série des conférences pédagogiques diocésaines. Laissez-moi vous dire que vous la devez tout d'abord à Sa Grandeur Mgr l'évêque de Sherbrooke, qui, à la dernière réunion du comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, appuyé par M. Stenson, dont toute la vie a été dévouée à la cause de l'éducation, a fait adopter une résolution demandant au gouvernement de la province qu'une conférence pédagogique ait lieu, cet été, pour les institutrices catholiques du diocèse de Sherbrooke ; vous la devez en second lieu au gouvernement qui, de bonne grâce, croyez-le, et avec plaisir, a mis à la disposition de M. le Surintendant de l'Instruction publique, les fonds nécessaires, pour en couvrir en partie les frais. Vous la devez aussi aux dames religieuses de la Congrégation de Sherbrooke, qui en ce moment, mettent leur beau et spacieux couvent à votre disposition, vous donnent une hospitalité dont vous garderez le souvenir. J'ajouterai, comme représentant du gouvernement, combien je suis heureux de l'honneur d'assister à cette belle séance, et de vous donner, de la part du gouvernement de la province, un faible témoignage de l'appréciation que nous faisons des sacrifices que vous vous imposez pour compléter les connaissances pédagogiques dont vous avez besoin pour mener à bonne fin la mission qui vous est confiée.

« Nous avons près de 6,000 écoles élémentaires dans la province de Québec, et à venir à 1898, nous n'avions pour les filles qu'une seule école normale, l'École normale Laval. C'est vous dire que les institutrices qui ont reçu la formation pédagogique, requise, forment le très petit nombre. En 1898, nous avons donné à Montréal, l'école normale Jacques-Cartier, confiée aux Dames de la Congrégation, et cette année, nous venons de faire un contrat avec les dames Ursulines de Québec, pour la fondation d'une école normale de filles, à Rimouski.

« La première école normale de filles a été fondée en 1857, la seconde en 1898, la troisième en 1904. L'objet des écoles normales est de former le personnel enseignant.

Cela ne peut se faire du soir au lendemain, et demande, de la part de l'opinion publique et des commissions scolaires, un concours qui ne s'est manifesté que bien lentement jusqu'à ce jour. La province ne pourra grever son budget pour fonder et soutenir des écoles dans tous les diocèses, que le jour où l'enseignement sera devenu une véritable carrière. Le jour où les commissions scolaires offriront aux institutrices sorties de l'École Normale, des émoluments qui feront de l'enseignement une véritable carrière, alors le gouvernement de la province, quel qu'il soit, n'hésitera pas à augmenter le nombre des écoles normales.

" En attendant, nous avons cru faire acte de bonne politique, pour relever le niveau du personnel enseignant, en créant le Bureau central d'examineurs, en faisant donner des conférences pédagogiques, en améliorant la situation des inspecteurs d'écoles et en faisant distribuer gratuitement au personnel enseignant, un journal pédagogique.

" Dans le moment, nous offrons aux institutrices qui n'ont pas eu l'avantage de faire un cours à l'École Normale, une semaine d'enseignement pédagogique, pendant laquelle des professeurs pratiques, éminents et dévoués vous donneront un véritable cours normal.

" Je suis certain, que, comme vos devancières à Montréal et à Québec, vous donnerez à ces conférences toute votre attention, tous vos soins. La mission qui vous est confiée est belle, est noble. C'est le cœur, l'âme, l'intelligence de leurs enfants que les pères et mères de famille vous confient. Vous êtes appelées à former l'enfant qui, devenu citoyen, devra donner à sa patrie toute une vie d'honneur et de probité.

" L'éducation fait l'homme et l'homme fait le peuple. C'est donc le peuple de demain que vous avez mission de former. Il vous faut pour cela, non seulement du dévouement, non seulement des connaissances, il vous faut par dessus tout savoir enseigner.

" Montaigne a dit :—" La tête de l'enfant n'est pas un vase qu'il s'agit de remplir ". Je suis certain que cette pensée se dégagera de l'ensemble des conférences qui vont vous être données pendant cette semaine. Dire les choses à un enfant, se contenter de les lui montrer, ce n'est pas lui apprendre à observer ; c'est faire simplement de l'enfant un vase, un récipient des observations des autres. Mais habituer l'enfant à observer lui-même, à bien écouter, c'est lui donner un viatique qui lui fera trouver sa route partout où Dieu l'appellera.

" La plupart d'entre vous, ainsi que vient de le dire en termes si éloquents M. le Surintendant, faites l'école à la campagne. Laissez-moi vous demander de mettre au cœur des petits enfants qui vous sont confiés, l'amour du sol, l'amour de l'agriculture, la fierté et l'orgueil du propriétaire du sol, de lui donner la notion claire et belle de l'indépendance, de la grande liberté qui les attend, de leur faire voir à côté du rude labeur de chaque jour, la récompense saine et bonne d'une vie utile à la patrie.

" Mesdemoiselles, je termine en vous disant : je suis certain, non pas j'espère, mais je suis certain que la semaine pédagogique que vous commencez, sera des plus fructueuses pour la cause de l'éducation. Les institutrices de la région de Québec, terminaient leur semaine pédagogique en disant : " Nous avons fait double journée : De nouveaux horizons sont ouverts devant nous. Nous serons fortes et courageuses, faisant de notre mission un apostolat dont l'influence saura contribuer à former des citoyens intègres et des femmes chrétiennes ". Je vous laisse avec ces mots si pleins d'espérance pour les pères de famille. Vovez dans chacun de vos élèves, le citoyen futur de la province de Québec, l'homme appelé à travailler au progrès de sa race et de son pays. Faites aimer à chacun de vos élèves l'étude de l'histoire de la Nouvelle-France : faites du petit Canadien français un observateur, un travailleur, toujours anxieux d'augmenter son patrimoine intellectuel, de développer toutes les facultés que Dieu a mises à sa disposition. Montrez-lui qu'il est appelé sur cette terre du Canada, à travailler dans l'harmonie avec ses concitoyens d'autre origine et d'autre religion, à aider son prochain, mais à toujours garder intactes les glorieuses traditions du catholicisme et de la vieille France : et vous ferez, pour votre patrie, pour le Canada, une œuvre bonne et utile, vous mettrez au cœur des Canadiens l'amour des uns et des autres, le respect des uns et des autres et l'unique ambition de faire leur patrie grande et belle."

Ecole normale Laval

DISCOURS D'ADIEU DES ELÈVES-INSTITUTEURS (1)

JUN 1904

« Monsieur le Surintendant,

« Mesdames et Messieurs,

« Au soir de notre carrière d'écolier, à la veille de quitter cette maison bénie, ces compagnons d'études, nos professeurs dévoués à notre formation intellectuelle et morale, nous sentons plus vivement les lourdes responsabilités de l'avenir qui s'ouvre devant nous. Néanmoins, confiants dans l'éducation reçue, nous nous réjouissons. Une joie, que nous croyons légitime, inonde tous les cœurs. Des chants d'allégresse s'élèvent de cette estrade, redisant bien haut le bonheur que nous ressentons, nos modestes succès et nos fermes espérances. Mais ce dernier jour de nos études serait bien froid si nos bien-aimés supérieurs, nos parents chéris et un auditoire d'élite ne rehaussaient de leur présence cette fête de famille.

« Monsieur le Surintendant, c'est avec bonheur et reconnaissance que nous vous remercions de la bienveillante attention que vous témoignez aux élèves de l'Ecole Normale. C'est un grand honneur que vous nous faites en daignant présider à cette distribution de prix et de diplômes. Votre présence, M. le Surintendant, nous est bien précieuse ; c'est un encouragement que vous nous donnez, c'est un gracieux couronnement de notre vie d'étudiant ! Vous venez en quelque sorte présider à l'entrée de votre carrière d'enseignement ! Cette carrière, noble entre toutes, est aussi difficile ; elle requiert sans cesse du dévouement, des sacrifices, mais qu'importent les fatigues, mais qu'importent les peines, si le jour terminé nous pouvons nous reposer dans la pensée du devoir noblement accompli ! L'intérêt que vous avez toujours porté à nos heureux devanciers, et à la cause de l'Éducation catholique, est pour nous un gage assuré de la protection et de la bienveillance que vous accorderez aux finissants de 1904.

« Monsieur le Principal, au dernier jour de l'année scolaire, nous sommes tous pénétrés d'une bien vive reconnaissance. Jamais nous n'oublierons vos soins vigilants, votre bonté de père, votre dévouement inaltérable. Nous vous remercions de tout notre cœur de ce que vous avez fait pour nous. Votre bonté, cette prudence qui nous guidait dans les sentiers du devoir et de la vertu, vos veilles prolongées, tout nous rappelle votre dette éternelle envers le meilleur des directeurs. Monsieur le Principal, puissent l'hommage de nos succès, la joie sincère empreinte sur toutes les figures reconnaissantes, vous dédommager quelque peu de vos fatigues et de vos peines. Si dans la carrière que nous choisissons, l'avenir un jour nous sourit, si la fortune ou les honneurs nous favorisent, le souvenir vivace de notre vénéré Principal se présentera toujours à nos esprits et à nos cœurs.

« Cette jeunesse, forte des principes que vous lui avez inculqués, s'engage dès à présent à se dépenser pour le bonheur de nos compatriotes canadiens français et l'Éducation catholique du peuple. Elle entend, cette jeunesse ardente, être fidèle à ses convictions chrétiennes, garder les rangs, guerroyer s'il le faut, à votre appel, combattre les faux principes qui, hélas ! peu à peu se glissent au sein de notre société canadienne. Elle promet en retour de vos bienfaits de lutter toujours pour la cause de l'Église à l'ombre bienfaisante de notre drapeau national, le Carillon Sacré-Cœur.

« Bien-aimés professeurs, nous avons aussi pour vous une gratitude bien grande ! Notre intelligence, affamée de vérité, notre volonté assoiffée de bien avaient longtemps cherché des guides. En entrant dans cette maison, nous les avons trouvés et vous nous avez accordé non seulement une protection matérielle mais un bien intellectuel infiniment supérieur. Langue maternelle et étrangères, sciences et lettres, nous ont été enseignées avec zèle. Non contents de toutes ces largesses vous avez

(1) Composé par M. Joseph Courtaud, lu par M. Joseph Boulay.

présenté à nos âmes le spectacle grandiose que la nature attristée ou réjouie étale chaque jour à nos yeux. Enfin pour couronner ces bienfaits vous nous avez aimés d'un amour vraiment paternel.

« Il nous semble naturel qu'après tant d'efforts qui nous ont été consacrés nous soyons reconnaissants. Mais comment vous montrer la gratitude qui jaillit de nos cœurs à nos lèvres ? Hélas ! dans ces trois années, il est bien des taches qui semblent voiler nos bons sentiments ; quelquefois des fautes sont venues ternir un ciel qui aurait dû rester pur ; plusieurs fois nos légèretés ont dû faire peser sur votre âme si dévouée un bien lourd fardeau. Permettez, vénérés professeurs, qu'en demandant pardon de tous ces manquements, nous vous disions du plus profond de nos cœurs ces trois mots qui résument tous nos sentiments : Amour, respect, reconnaissance. Nous osons espérer que notre affection filiale vous a déjà consolés et vous donne l'assurance de notre éternelle gratitude.

« Confrères, compagnons de jeux d'hier, nous allons nous disperser, nous allons regagner nos familles qui nous attendent avec impatience. Mais il nous faudra aussi, dans quelques mois, dire adieu à nos parents, à nos frères, à nos amis, quitter ces lieux chers de notre enfance pour nous aventurer sur la mer orageuse de la vie. Quel avenir nous attend ? C'est l'énigme du présent. En face de cet avenir nous nous sentons puissamment armés. L'abandon de la droite voie qui nous a été tracée, ne serait-il pas une preuve d'ingratitude envers nos supérieurs ? Non, chers amis, ne laissons pas s'évaporer en une rosée inféconde le labeur de trois longues années de travail, ne trompons pas nos maîtres, ne brisons pas l'espoir de nos parents. Les leçons profanes et religieuses que nous avons reçues sont pour nous tous une armure invincible ; et protégés par ce bouclier, nous vaincrons. Oui nous travaillerons fermement à la cause sacrée de l'Éducation catholique, nous nous montrerons fidèles à nos convictions, dignes de nos supérieurs. Puisse nous par un travail opiniâtre, cultiver notre douce langue maternelle, lutter pacifiquement avec nos confrères de langue anglaise, les surpasser si possible. Nous serons ainsi la joie et l'honneur de notre Alma-Mater.

« Mesdames et Messieurs, c'est avec une vive reconnaissance que nous vous remercions de la part que vous avez daigné prendre à cette fête. Votre présence, permettez-nous de vous le dire, nous a causé un sensible plaisir. Vous avez applaudi à nos succès ; encouragement précieux qui ne peut nous laisser insensible. Merci, Merci. »

RÉPONSE DE L'HONORABLE M. DE LA BRUÈRE, SURINTENDANT DE
L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Monsieur le Principal,

Mesdames et Messieurs,

Chaque année, je suis heureux de venir distribuer les récompenses aux élèves-maîtres qui les méritent et déposer sur leur front le laurier de la victoire.

Je suis heureux aussi de constater la sympathie du public pour l'œuvre de l'école normale et de voir accourir aux exercices de fin d'année les parents des lauréats et les amis de l'institution.

Depuis bientôt cinquante ans qu'elles existent, les écoles normales Laval, Jacques-Cartier et McGill ont rendu de réels services au pays, en préparant nombre d'instituteurs et d'institutrices à la laborieuse carrière de l'enseignement. La province possède maintenant, comme vous le savez, quatre écoles normales catholiques, dont deux pour les garçons et deux pour les filles. Il m'est agréable de dire qu'elle en possédera une cinquième, car les sœurs Ursulines, dont la compétence en matière d'éducation est universellement reconnue et appréciée dans notre pays, ont bien voulu se charger de la direction d'une école normale de filles à Rimouski. Elles ouvriront, avant long-

temps je l'espère, dans cette charmante ville du Bas-Saint-Laurent, les portes de la nouvelle institution aux jeunes filles qui voudront y suivre les cours de pédagogie.

Ces différentes maisons d'éducation auront à lutter entre elles pour opérer la plus grande somme de bien possible. Conduites d'après les mêmes principes, dans un esprit d'union et de désintéressement, avec l'appui précieux de l'autorité compétente, elles continueront l'œuvre commencée en 1857, et resteront les centres intellectuels où se recruteront les membres du corps enseignant.

Les écoles normales catholiques de notre province ont ceci de particulier qu'elles sont sous la direction des prêtres. L'éducation morale reçoit de la sorte toute garantie, l'instruction qu'on y donne étant appuyée sur les principes vivifiants de la religion, force de notre nationalité.

En effet, il importe grandement que les personnes qui sont appelées à former le caractère de l'enfant, reçoivent elles-mêmes une formation pédagogique conforme à nos traditions et à la mission spéciale du peuple canadien.

Notre isolement de l'Europe, après la cession du pays à l'Angleterre, joint à d'autres circonstances, a pu nuire à l'organisation efficace de notre régime scolaire et à l'expansion rapide de l'instruction, car il fallut lutter contre le mauvais vouloir d'esprits imbus de préjugés à notre égard, et défendre pouce par pouce nos droits et nos libertés.

Si, dans un sens, l'ostracisme dont on voulait nous frapper a pu retarder trois quarts de siècle durant notre développement intellectuel, d'un autre côté, il a semblé être un des instruments dont la Providence s'est servi pour asseoir notre instruction publique sur une base solide en donnant aux pierres des fondements le temps de se consolider.

Depuis cent cinquante ans les idées ont marché dans l'univers et des courants nouveaux d'opinions se sont formés. Sous l'impulsion du rationalisme grandissant, on a cherché à organiser un état social d'où Jésus-Christ fut exclu. Des esprits forts se disant philosophes ont répandu des doctrines qui, au lieu de faire avancer les peuples dans la voie de la vérité étaient plutôt propres à les faire reculer vers le paganisme des temps anciens. On a renversé des trônes sous le prétexte de hâter l'expansion de la liberté et, au lieu de remplir des promesses audacieuses, on en est arrivé à forger des armes pour tenir en esclavage les droits du père de famille, et tyranniser sa conscience. Telle a été l'œuvre de la révolution au 19^e siècle.

Plus heureux que d'autres nations, le petit peuple canadien a su conserver, dans une bonne mesure, les qualités précieuses qui font la force de l'humanité. En matière d'éducation particulièrement, il s'est efforcé de protéger les droits de la famille. Séparé de la France aux temps agités de la chute de Louis XVI, il a pu échapper à l'influence pernicieuse des perturbateurs ; sous l'action bienfaisante de ses croyances religieuses, ses forces sociales se sont développées, et il jouit aujourd'hui d'une liberté et d'un contentement que d'autres peuples peuvent lui envier.

Vous, messieurs, dont la vocation sera de former la jeunesse, c'est cet état social que vous devez vous efforcer de conserver et de perfectionner en dirigeant notre enseignement de manière à inculquer dans l'âme de vos élèves une instruction adaptée aux aspirations nationales de notre pays. Tout en enseignant la grammaire et l'arithmétique, ayez devant les yeux l'avenir de l'enfant que vous instruisez.

Vous tenant, autant que possible, au courant des événements actuels, persuadez-vous bien de l'importance qu'il y a à préparer cet enfant pour la vie de famille aussi bien que pour la vie extérieure ou publique.

De nos jours, on cherche à séparer l'homme de sa famille. Répétez souvent aux enfants qu'ils doivent rester attachés à leurs parents et montrez-leur le foyer domestique comme l'asile de la paix et du bonheur. Les mettant en garde contre cet engouement qui porte nos gens à aller travailler en pays étranger, ou de désertir la campagne pour aller vivre dans les villes, pressez-les de choisir les travaux de la terre de préférence au travail délétère des manufactures. Formez leur cœur pour en faire de bons chrétiens et par là même de bons citoyens, car le chrétien formé suivant la discipline de l'Église a le sens de la vérité, le sens catholique, comme s'exprime le Concile du Vatican.

« Le sens catholique, » a dit un écrivain, « est une sorte de goût surnaturel qui « porte spontanément l'âme chrétienne vers l'aliment pur et salubre de la parole de « Dieu, qui fait qu'elle s'y complait et la savoure et qu'elle éprouve au contraire de l'a- « version pour le poison des opinions erronées. »

Le sens catholique, les Canadiens d'autrefois le possédaient à un haut degré, en particulier nos aïeules et nos mères. En effet, si nous contemplons ce qui se passait au sein de nos anciennes familles, nous devons constater que personne plus que la femme canadienne n'a eu l'instinct de la vérité ! Qui plus qu'elle a possédé l'exquise délicatesse du sens catholique ? Elles l'avaient puisé dans le berceau de la colonie dans les enseignements et les vertus des coopératrices de Marie de l'Incarnation et de Marguerite Bourgeois. Le même soin et le même zèle à bien élever les enfants, se perpétuèrent ensuite, comme un héritage de famille, jusqu'à nos jours.

Au cours de vos travaux rappelez-vous que l'un de vos plus importants devoirs est d'exercer sur les enfants confiés à votre garde une grande vigilance et une grande sollicitude. La carrière de l'instituteur est toute de dévouement et celui qui se livre à l'enseignement doit aujourd'hui plus que jamais veiller à la bonne formation intellectuelle et morale de ses élèves, car nos habitudes et nos mœurs s'altèrent au contact de l'étranger. La soumission des enfants à l'égard des parents n'est plus ce qu'elle était : les personnes qui exercent l'autorité commandent plus difficilement le respect de leurs inférieurs, la politesse n'a plus la forme raffinée qu'elle avait jadis, et, sous plusieurs rapports, il y a un relâchement déplorable dans les rangs de la société canadienne.

Vous, les guides de la jeune génération, vous travaillerez à ramener chez nos enfants les mœurs d'autrefois : vous leur inculquerez le respect de l'autorité paternelle et de l'autorité civile, vous considérerez comme important l'enseignement des bienséances et vous fortifierez dans leur cœur le sentiment religieux.

Messieurs, j'ai cru devoir appuyer particulièrement, en ce jour solennel de la collation des diplômes, sur l'importance des fonctions que vous aurez à exercer. J'ai à cœur que vous réussissiez dans votre carrière ; je souhaite que le succès couronne vos efforts et si je n'ai pas craint de vous donner des conseils, c'est que je me vois rendu à l'âge où l'expérience de la vie et les responsabilités de ma charge m'en imposent le devoir.

Je forme des vœux pour que le ciel bénisse vos travaux et donne à chacun d'entre vous la consolation et l'honneur de former des élèves dignes de votre talent, de votre zèle et des nobles qualités de votre cœur.

M. LE CHANOINE DAUTH

M. le chanoine Dauth, directeur de la *Semaine Religieuse* de Montréal, inspecteur des écoles diocésaines et membre du Bureau central des examinateurs catholiques, a été nommé récemment vice-recteur de l'Université Laval de Montréal. M. le chanoine Dauth succède à S. G. Mgr Archambault, premier évêque de Joliette. Nous offrons nos meilleures félicitations à M. le vice-recteur.



METHODOLOGIE

Leçon de rédaction

Aujourd'hui, mes enfants, je vais vous faire écrire une *lettre*. Ne vous effrayez pas à l'avance et ne me dites pas que vous n'êtes pas capables, car je vous répondrai : lorsque vous voulez dire quelque chose à quelqu'un, vous savez très bien vous tirer d'affaire et vous trouvez parfaitement ce qu'il faut dire. Eh bien ! vous savez faire une lettre. Il ne s'agit que *d'écrire* ce que vous voulez faire savoir à une autre personne ; vous n'avez qu'à écrire les mots que vous diriez à cette personne absente si elle était près de vous.

Mais il faut que vous pensiez bien en écrivant que vous ne parlez pas sur le même ton à tout le monde ; chaque jour vous parlez à votre père, à votre maître (ou maîtresse) à vos camarades, à des étrangers, et vous *parlez différemment* à ces personnes différentes. Si mon petit Paul, que je vois là, demande une livre de sucre chez l'épicier, il ne prend pas le même ton que s'il demande un morceau de sucre à sa maman. Eh bien ! faites de même quand vous écrivez une lettre : au lieu de chercher des *grands mots*, des *belles phrases*, imaginez-vous que la personne est là, devant vous, et *écrivez ce que vous lui diriez en parlant*.

Vous écrivez à votre tante qui habite la campagne, il faut qu'en lisant votre lettre elle se dise : « Ça, c'est mon petit Paul qui me parle, je le reconnais. » Alors ne mettez pas des choses que vous aurez copiées dans des livres pour faire des *belles phrases* ; la bonne tante ne reconnaîtrait pas son petit Paul, elle ne croirait pas que c'est lui qui parle dans la lettre.

Tenez, je vais vous faire mieux comprendre en vous mettant sous les yeux une lettre composée par *Paul Lepire* qui s'était cassé la tête à chercher des grands mots, tandis que son camarade *Jean Lemieux* a fait une très bonne lettre en écrivant comme il aurait parlé.

Lettre de Paul Lepire à sa tante pour le Jour de l'An.

Ma chère tante,

En ce jour, où l'année recommence sa carrière, notre âme aime à se reporter vers ceux qu'elle chérit et qu'elle voudrait voir au foyer de famille.

Mais vous habitez une contrée lointaine et notre cœur s'afflige plus qu'à l'ordinaire de cette douloureuse absence.

Sans doute votre pensée vole vers notre demeure ; nous aussi nous pensons à vous.

Lettre de Jean Lemieux à sa tante pour le Jour de l'An.

Ma chère tante,

Voici le Jour de l'An : c'est le temps où l'on pense à ceux qu'on aime et qu'on voudrait voir près de soi.

Mais vous êtes loin et nous regrettons votre absence aujourd'hui plus que les autres jours.

Sans doute vous pensez à nous, comme nous pensons à vous.

Je vous souhaite une bonne année et une bonne santé, je prie le bon Dieu

Je souhaite que cette année soit pour vous tissée de fleurs et que vous vous portiez toujours bien, c'est mon vœu aux pieds du Tout-Puissant.

Recevez les baisers d'un neveu qui a pour vous une affection sans égale.

d'exaucer mon souhait, et je vous embrasse de tout mon cœur.

Votre neveu bien effectonné,

JEAN LEMIEUX.

PAUL LEPIRE.

Voyez-vous, mes enfants, Paul Lepire a très bien trouvé *ce qu'il fallait dire et l'ordre dans lequel il fallait le dire*. Il a bien fait l'INVENTION et la DISPOSITION, mais il n'a pas su *comment il fallait le dire*.

Après l'invention et la disposition, il y a encore l'élocution, c'est-à-dire la façon de s'exprimer.

Le pauvre Paul Lepire a cru que les *grands mots* qu'il a vus dans des livres et qu'il ne comprend pas très bien, sont très beaux, et que pour *faire du style*, comme on dit à tort, il faut dire les choses autrement que de la manière simple et naturelle.

Un enfant de dix ou douze ans écrivant à sa tante ne doit pas écrire autrement qu'il parlerait si sa tante était devant lui.

Voyez comme, vers le milieu, le pauvre Paul, avec les meilleures intentions, a manqué son coup : il commence sur un ton magnifique « *que cette année soit tissée de fleurs* », et la phrase finit par ces mots simples « *et que vous vous portiez bien* ». C'est comme un cultivateur qui aurait un bel habit de cérémonie sur le dos et, aux pieds ses bottes de travail.

Et puis, qu'est-ce qu'une « *année tissée de fleurs* » ? Paul compare l'année de sa tante à un « *tissu* » : cela peut passer. Mais un tissu se fait avec des fils ou avec des choses qui ressemblent à des fils : est-ce qu'avec des fleurs on pourrait faire une étoffe ?

Jean Lemieux n'a pas cherché à *faire du style* ; il a dit les choses très simplement et quand sa tante a lu sa lettre elle a dû se dire : c'est bien mon cher petit Jean qui me parle, je le reconnais.

Au contraire, la tante de Paul a dû penser que son cher petit neveu n'avait pas trouvé seul toutes ces *belles choses* qu'il lui dit et qu'elle ne comprend peut-être pas très bien elle-même.

Maintenant, mes enfants, résumons bien en peu de mots ce que nous venons de voir ensemble.

M.—Voyons, Pierre, quelles sont les trois choses à faire lorsqu'on veut écrire une lettre ?

E.—Je crois, M..., qu'il faut d'abord chercher les choses que l'on veut dire dans sa lettre.

M.—Très bien ! c'est ce que l'on appelle l'*invention*. Et ensuite ?

E.—Ensuite, il faut mettre ces choses en ordre.

M.—Parfait ! voilà la *disposition*. Et ensuite ?

E.—Enfin, il faut penser à *qui l'on écrit* pour prendre le ton convenable.

M.—C'est cela : la façon de s'exprimer ou l'*élocution*. Faites toujours comme cela, mes enfants, et vous écrirez toujours de bonnes petites lettres.

Pour devoir vous écrirez *une lettre à votre tante éloignée pour lui souhaiter bonne fête*.

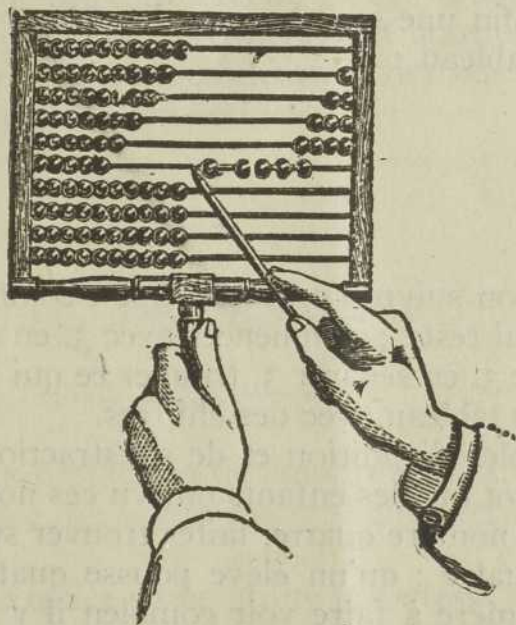
Il ne sera pas difficile au maître (ou à la maîtresse) de corriger les devoirs en se servant de l'exemple donné plus haut. Nous ne prétendons pas que la lettre de Jean Lemieux est parfaite ; mais nous insistons pour affirmer que celle de Paul Lepire ne vaut rien, parce qu'elle manque de *simplicité* et de *naturel* : deux qualités essentielles d'une bonne lettre.

H. NANSOT.

LE BOULIER-COMPTEUR

Ce qu'est le boulier-compteur.—Le boulier-compteur, on le sait, est comme on peut le voir par les figures ci-après, un appareil formé de douze broches sur chacune desquelles sont enfilées douze petites boules, avec lequel on montre à compter aux jeunes élèves.

Avantages qu'on peut tirer de l'emploi du boulier-compteur.—Dans l'enseignement des nombres aux commençants, le point de départ est la vue d'objets matériels, c'est-à-dire l'intuition. Les objets matériels dont on doit se servir pour arriver à la connaissance des vérités abstraites de l'arithmétique sont ceux que l'on peut se procurer facilement et partout : des boutons, des bâtonnets ou bûchettes, surtout des rangées de points dessinées sur le tableau ou sur les ardoises et enfin le boulier-compteur. Parmi les objets que nous venons de mentionner, ceux qui se prêtent plus facilement à la vue et à l'enseignement de toute une classe sont, sans contredit, le boulier-compteur et des rangées de points sur le tableau et sur les ardoises.



A l'aide du boulier-compteur, qu'on trouve en vente chez la plupart des libraires et dont le coût ne dépasse guère une piastre, on peut enseigner d'une manière concrète, les nombres, la numération, l'addition, la soustraction, les tables de multiplication et de division, les nombres premiers et les nombres divisibles, ainsi que la multiplication et la division.

Comment on se sert du boulier-compteur.—Au moment de commencer, toutes les boules doivent être à gauche sur leurs broches respectives. Le maître suspend le boulier-compteur à la muraille, ou il le tient à la main, bien en vue des élèves ; avec une petite baguette, il fait passer à droite une boule sur la *première* broche, deux boules sur la *deuxième*, trois boules sur la *troisième* et ainsi de suite jusqu'au nombre où il a l'intention de s'arrêter. En même temps il fait compter par les élèves de la manière suivante : une boule, deux boules, trois boules, etc. Il ne faut pas, comme cela se pratique trop souvent, montrer toutes les boules de la première broche et faire dire *une* boule, en indiquant la première ; *deux* boules, en indiquant la *deuxième* ; *trois*, en indiquant la *troisième* ; etc. ; en agissant ainsi on fait croire à certains élèves que la *deuxième* boule est *deux* boules, la *troisième* boule, trois boules, etc.

L'ordre à suivre est le nombre d'abord, puis le chiffre : aussitôt qu'un élève a appris un nombre il faut lui enseigner le chiffre. Il est vrai que certains pédagogues conseillent de ne s'occuper des chiffres que lorsque les élèves ont déjà une assez bonne connaissance des nombres ; suivre ce conseil aurait pour effet de retarder le progrès des élèves de première année, tout en privant le maître d'un des moyens de les tenir occupés pendant qu'il serait lui-même à faire la classe aux divisions plus avancées.

Chaque nouveau nombre et chaque nouveau chiffre fourniront matière pour des exercices d'addition et de soustraction qui devront être résolus avec les boules d'abord, puis avec des chiffres sur les tableaux et enfin sur les ardoises. *Exemple* : L'élève a appris les nombres et sait faire les chiffres jusqu'à 3 inclusivement ;—faites isoler sur la première broche une boule, sur la deuxième 2 boules ; que l'élève isole sur la troisième broche un nombre de boules égal à la somme de celles isolées sur les deux premières broches. variez cet exercice en séparant deux boules sur la première broche et une boule sur la deuxième, ou enfin une sur chacune des trois premières broches ; puis faites résoudre sur le tableau :

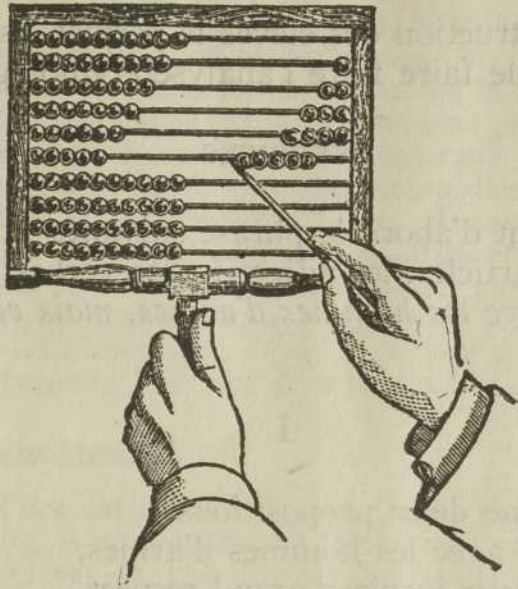
I		
I	I	2
I	2	I
—	—	—

Pour la soustraction suivre l'ordre inverse ; commencer avec 3 boules, en séparer 1, trouver ce qui reste ; commencer avec 3, en séparer 2, trouver ce qui reste ; commencer avec 3, en séparer 3, trouver ce qui reste ; enfin solution des mêmes questions sur le tableau avec des chiffres.

Exercices semblables d'addition et de soustraction avec les nombres jusqu'à 4, 5, 6, etc., aussitôt que les enfants ont vu ces nombres.

De plus, rendu au nombre quatre, faites trouver sur le boulier-compteur le nombre de deux en quatre : qu'un élève pousse quatre boules à droite, puis qu'il les groupe de manière à faire voir combien il y a de 2 en 4 ; *exemple* : (. . . .) ; qu'un autre élève soit appelé à résoudre le même problème avec deux boules sur la première broche et deux autres sur la deuxième ; *exemple* : (: :) ; l'important dans cet exercice est que l'élève trouve *lui-même* que 2 et 2 font 4, que 2 fois 2 font 4, que 4 contient 2, 2 fois. Si le maître lui-même groupe les boules ou s'il dit à l'élève ce qu'il faut faire, le profit pour ce dernier sera bien mince ; nous admettons que la tentation de venir en aide à un enfant

qui hésite est très grande chez certaines personnes, mais c'est un fait indéniable que toute personne incapable de résister à une tentation semblable ne suit pas sa véritable vocation en enseignant à des enfants.



Arrivé au nombre 6, faire trouver combien de 2 en 6, combien de 3 en 6 ; etc. En suivant cette voie les élèves font connaissance avec les éléments des nombres et apprennent par conséquent sans difficultés les tables de multiplication et de division. En décomposant les nombres sur le boulier, les enfants ne mettent que peu de temps à s'apercevoir qu'il y a des nombres qui se décomposent et d'autres qui n'ont pas cette faculté ; c'est lorsqu'ils ont fait cette découverte qu'il faut leur dire que les premiers sont appelés nombres divisibles, les autres, nombres premiers ;—que les éléments des nombres divisibles sont connus sous le nom de facteur de ces derniers.

J. AHERN.

DE L'ANALYSE

Pour répondre aux desiderata de nombre de nos correspondants, nous publierons de temps à autre des entretiens pratiques sur l'analyse. Nous commençons dès aujourd'hui.

L'analyse est un exercice d'une utilité incontestable ; s'il est si peu en honneur aujourd'hui dans nos écoles, c'est qu'on lui reproche d'employer un temps considérable, d'exiger de longues pages d'écriture, une correction de forme incompatible avec l'âge des élèves, etc.

Ces inconvénients, s'il y a inconvénients (car ils sont amplement compensés par les résultats obtenus), peuvent être en partie évités.

1° On commencera par l'analyse purement *orale* ; point d'écriture, d'écritures à tracer, d'abréviations plus ou moins difficiles à retenir.

2° On n'analysera que les mots étudiés (à cette époque : le nom, l'article, l'adjectif, le verbe).

3° En tous les cas, si l'on exige l'exercice écrit, qu'il soit précédé de l'analyse *logique* de la phrase, faite de vive voix, qu'on rétablisse l'ordre logique, les sousentendus, etc.

4° Si le degré d'instruction des élèves le permet, essayer—c'est là un excellent sujet de devoir—de faire faire l'analyse étymologique.

EXERCICES

Analyser logiquement d'abord la phrase suivante ; puis analyser grammaticalement les noms, les articles, les adjectifs, les verbes.

Jeanne était gaie avec les hommes d'armes, mais elle savait leur inspirer grand respect (1).

I

Cette phrase renferme deux propositions.

1° Jeanne était gaie avec les hommes d'armes,

2° Mais elle savait leur inspirer grand respect.

Ce sont deux propositions principales coordonnées, réunies par la conjonction *mais*.

1° Le sujet est *Jeanne*, simple et incomplex, le verbe *était*, l'attribut *gaie*, simple et complexe, ayant pour complément *les hommes d'armes*.

2° Le sujet est *elle*, le verbe *était*, l'attribut *sachant*, simple et complexe, ayant pour complément direct tout le membre de phrase qui suit ; *grand respect* est un complément direct de *inspirer*.

II

Jeanne : nom propre, féminin singulier, sujet de *était*.

gaie : adjectif qualificatif, féminin singulier, qualifie *Jeanne*.

était : verbe substantif *être*, à la 3e personne du temps passé imparfait, mode indicatif.

hommes : nom commun, masculin pluriel, complément indirect de l'attribut *gaie*.

armes : nom commun, féminin pluriel, complément déterminatif de *hommes*.

—*Savait* : verbe actif *savoir* (irrégulier), 3e personne du singulier du temps passé imparfait, mode indicatif.

inspirer : infinitif du verbe, joue le rôle de complément direct du verbe *savoir*.

grand : adjectif qualificatif, du masculin singulier, qualifie *respect*.

respect : nom commun, masculin singulier, complément direct de *inspirer*.

(1) Il s'agit ici de Jeanne d'Arc.

 TRIBUNE PÉDAGOGIQUE

Comment inspirer le goût de la lecture aux enfants.

La Revue Pédagogique a naguère traité ce sujet :

« Pour inspirer le goût de la lecture à leurs élèves, les maîtres devraient lire en classe plus souvent qu'ils ne le font et ne lire que les premiers chapitres d'un livre bien choisi, afin de faire naître le désir de connaître la suite. Il faudrait encore que les lectures fussent mieux surveillées et qu'un élève ne pût emprunter à la bibliothèque que les livres qui conviennent à son âge et non pas ceux qui lui plaisent. Je souhaiterais aussi que les plus grands des élèves fussent appelés, de temps à autre, à rendre compte oralement du livre qu'ils viennent de lire. Il faudrait enfin que tous les livres fussent intéressants et instructifs, et non pas enfantins et insignifiants, comme il arrive trop souvent ; et si le maître était sage, il ne tiendrait pas rigueur à un élève qui, pour lire, n'aurait pas achevé sa tâche scolaire. Que nos élèves ne peuvent-ils, au moins tous les jeudis et tous les dimanches, s'évader de leur prison close de formules et de règles, pour respirer librement l'air pur et sain des bons livres. »

Qu'est-ce que faire le catéchisme ?

Le Manuel général des catéchisme répond comme suit à cette question :

« Qu'est-ce que faire le catéchisme ? C'est verser son âme dans une autre âme, pour l'instruire, pour l'élever, la transformer, la rendre semblable à soi.

« Par la force de l'étymologie, l'enseignement du catéchisme prime tous les autres, il les supplée tous et n'est suppléé par aucun. »

Montalembert et la liberté de l'enseignement.

La récente loi adoptée en France, loi supprimant la liberté de l'enseignement, nous rappelle une belle page de Montalembert, dans sa brochure : *Du devoir des catholiques dans la question de la liberté d'enseignement*. Montalembert combattait de son temps pour la liberté que le gouvernement français vient d'étouffer. Écoutons le grand orateur :

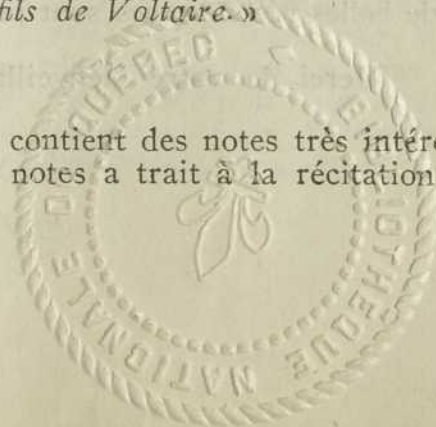
« Votre loi est d'un bout à l'autre la sanction de cette doctrine qui regarde la liberté comme une concession de la puissance publique, et non comme le droit naturel de la Société. Pour vous, paraît-il, la servitude est le droit commun, la liberté n'est qu'une exception, un privilège qui doit être motivé (presque excusé) aux yeux de la loi. Je soutiens que dans un pays libre, c'est le principe contraire qui doit servir de base, c'est la restriction, c'est l'intervention du pouvoir public qui doit être motivé et démontré nécessaire. L'État peut avoir le droit d'offrir une éducation nationale, mais il n'a pas celui de l'imposer. Y a-t-il oppression de conscience plus amère pour la famille que la déportation de ses fils dans des écoles qu'elle regarde comme des lieux de perdition, que cette corruption de l'enfance, traînée violemment dans un camp ennemi pour servir l'ennemi ?

« De ce que l'État n'a pas de religion, il n'en résulte point pour lui la faculté d'empêcher les citoyens d'en avoir... Qu'il s'arroge l'odieux pouvoir de parquer dans des écoles sans Dieu les enfants de ceux qui regardent la foi catholique comme le but unique et souverain de toute vérité, voilà l'attentat, voilà la persécution que l'on a justement comparée à celle de Julien l'Apostat. »

Montalembert, après avoir rappelé aux légistes de son temps, « que la conscience est hors de leur atteinte, » s'écrie avec fierté, au nom des catholiques : « Nous ne tremblons pas devant les successeurs de Julien l'Apostat ; nous sommes les fils des Croisés, nous ne reculerons pas devant les fils de Voltaire. »

De la récitation des leçons.

L'École et la famille du 15 avril dernier contient des notes très intéressantes que signe un *Inspecteur primaire*. L'une de ces notes a trait à la récitation des leçons ; la voici :



« *Récitation de la leçon.*—Un élève récite plus ou moins littéralement, et tous les autres suivent sur le livre ouvert devant eux. Quelques-uns, emportés par une ardeur un peu tardive, mais en tous cas intempestive, parlent presque aussi haut que celui qui récite, de sorte qu'on entend à peine celui-ci.

« Procédé très commode pour les paresseux, qui n'ont que bien peu d'efforts à faire pour se rappeler ce qu'ils viennent d'étudier ainsi au dernier moment. Mais que reste-t-il le lendemain d'une étude aussi hâtive et d'une récitation faite dans de telles conditions ? En vérité, on a peine à croire qu'un tel système puisse encore se rencontrer dans nos écoles et cependant il n'est pas très rare.

« Le premier soin, lorsque les enfants commencent à réciter, doit être de faire fermer tous les livres et de les faire placer bien en vue sur le haut de la table pour éviter toute tentative de tromperie. Et au lieu de procéder ainsi par récitation ininterrompue d'un texte trop souvent mal compris, le maître devrait poser des questions s'adressant à tous. Puis, ce dont il devrait surtout s'assurer par ses questions, ce n'est pas que les enfants ont retenu les mots du livre, mais qu'ils ont saisi le sens général de la leçon et qu'ils se sont assimilés les faits et les idées. C'est là l'essentiel : la manière dont ils expriment ces idées importe beaucoup moins. »

L'agriculture à l'école

(Correspondance)

Québec, 6 août, 1904.

Monsieur C.-J. Magnan,

Rédacteur Propriétaire de l'Enseignement Primaire,
Québec.

Bien cher Monsieur,

L'an dernier, vous nous faisiez l'honneur de publier la liste des élèves du Couvent des Dames de Ste-Croix, de Ste-Rose, qui avaient fait de l'horticulture pratique en cultivant, avec plein succès, chacune un petit carré de jardin.

L'exemple donné par les 18 élèves l'an dernier a été suivi par 28 élèves, cette année, et la bonne Sœur Supérieure ne regrette qu'une chose, c'est de n'avoir pas assez de terrain pour répondre au zèle et à l'ambition de ses bonnes élèves ; remarquez, M. le Rédacteur, que le fait que les élèves ont à cœur le soin de leur jardinet ne retarde en rien les études.

Voici les noms de ces courageuses élèves :

2^{ième} année : Mlles Blanche Labelle, Anna Ouimet, Ernestine Ouimet, Delvina Labelle, Marie-Ida Dutrisac, Marie-Rose Major, Catherine Roberts, Eulalie Desjardins, Alice Desjardins.

1^{ère} année : Hermine Labelle, Em. Sauriol, Elizabeth Charbonneau, Julia Cadieux, Eugénie Joly, Ernestine Lacroix, Rose-Anna Grenier, Hermine Labelle, Amanda Prévost, Rose-Alma Dupuis, Yvonne Cadieux, M.-Louise Nadon, M.-Rose Lecalvalier, Estelle Roberts, Eva Cadieux, Olivine Chalifoux, Rita Ouimet, Alma Desjardins.

N'est-ce pas, M. le Rédacteur, que c'est un bel exemple ? Aussi ai-je le plaisir de vous dire que plusieurs Directrices de Couvent et plusieurs Institutrices m'écrivent qu'elles se proposent d'en faire autant le printemps prochain.

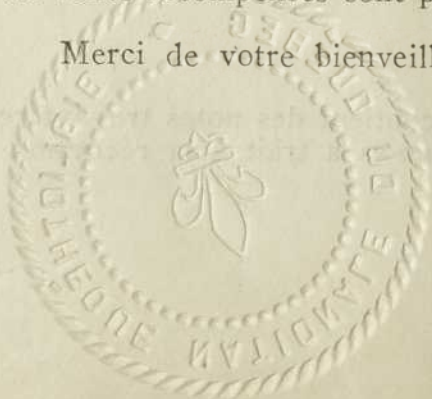
A toutes de belles récompenses sont promises et seront distribuées comme à leurs devancières.

Merci de votre bienveillante hospitalité,

O.-E. DALAIRE,

Ministère de l'Agriculture,

Québec.



Association des Institutrices

(Section de Québec.)

Adresse lue par Melle Ferland, lors de la réunion du 5 juillet 1904.

A Messieurs les Dignitaires ecclésiastiques, aux amis de l'éducation,

Révérend Père, (1)

Une union, composée de femmes, formée dans un but de charité fraternelle et d'émulation réciproque, est ici à vos pieds, vous priant de la bénir. Son but, Messieurs, nous ne craignons pas de le dire, est grand, noble, élevé.—Peu de chose par nous-mêmes, pauvres institutrices, nous sommes grandes par nos fonctions, et nous voulons de plus en plus avancer dans le sentier de la perfection chrétienne et professionnelle afin que les enfants confiés à nos soins profitent de nos efforts. *Sursum corda!* voilà notre devise!...Et nous sommes convaincues de la sublimité de notre œuvre. Mais hélas! comme l'on fait peu de cas de nos humbles travaux! comme bien souvent l'institutrice a des obstacles à surmonter; combien peu de confiance l'on témoigne à son dévouement, à ses aptitudes!...Nous voulons, nous aussi, travailler à l'avancement du corps enseignant, par les garanties de capacité et de savoir que nous offrirons aux municipalités. L'association, avec son bureau bien constitué, remplira une lacune: les commissions scolaires sauront où adresser leurs demandes d'institutrices; les fonctionnaires en charge posséderont dès l'abord la confiance des intéressés par le seul fait d'avoir passé par le crible de l'association. Et pour nous, Messieurs, quelle émulation dans cette espèce de surveillance indirecte; alors nous ne serons plus une quantité négligeable, nous serons quelqu'un: la confiance renaîtra, l'espoir d'un meilleur sort nous aiguillonnera. L'association a ses séances régulières, où les personnes se dévouant à la même œuvre, se rencontrent; on s'y connaît, on s'y estime, on s'y instruit; l'isolement, si fatal à l'institutrice, cesse; on a des points de comparaison, on cause d'enseignement. Les municipalités, Messieurs, ont tout à gagner de la formation d'une union.—Nous savons un grand nombre de Commissions scolaires, toutes, je devrais dire, dont les membres sont des chrétiens dévoués à la cause de l'éducation, y sacrifiant leur repos, leurs loisirs, quand il s'agit de l'avenir d'une génération. Comme ils seraient heureux de posséder un système de renseignements leur permettant de ne confier les intelligences, les âmes surtout, de leurs enfants ou de leurs coparoiissiens qu'à des personnes sages et expérimentées. L'association leur procurera cet avantage.—Pour en faire partie, il suffit d'être catholique sincère, de posséder ses brevets, d'être d'une conduite exemplaire, de mœurs honnêtes et de payer une contribution annuelle de vingt-cinq centins.

L'association a soumis humblement ses règlements à l'approbation de l'autorité religieuse, et s'inclinera avec respect devant sa décision; elle sollicite modestement la protection de l'autorité civile. L'encouragement que nous avons reçu de Monsieur le Secrétaire provincial nous est un gage non équivoque, que le Ministère nous ayant fourni, en 1902, les moyens de nous réunir, voudra bien, avec la même générosité, nous engager à persévérer dans la voie déjà tracée. Un mot, et nous avons fini. Institutrices intelligentes et dévouées, qui toutes connaissez le labeur épuisant du professorat, apportez votre obole à l'association, mais surtout donnez-lui l'appui moral de votre adhésion, un mutuel appui. Les membres de l'Association remercient bien sincèrement Mgr l'archevêque, pour ses bontés à notre égard; nous pouvons l'assurer que toujours nous suivrons ses conseils; merci aussi au Surintendant et spécialement à ceux qui nous ont fait l'honneur d'assister à cette réunion. Nous voulons aussi, plus du cœur que des lèvres, nommer ici publiquement et donner un éclatant témoignage de reconnaissance à M. C.-J. Magnan dont le dévouement éclairé et aimable nous a été acquis dès l'abord; toute notre gratitude à Messieurs les Inspecteurs qui se sont faits nos dévoués conseillers et collaborateurs infatigables dans la tâche ardue de former et de mener à bonne fin cette Association.—Nous sollicitons avec instance l'adhésion de Messieurs les Inspecteurs qui n'ont pu, jusqu'à ce jour, s'occuper effectivement de notre association, et lui accorder leur bienveillante protection.

(1) Le R. P. Tourangeau, O. M. I., président.

ENSEIGNEMENT PRATIQUE

INSTRUCTION RELIGIEUSE

Éléments de la Doctrine chrétienne

Leçon XXe.—Le péché originel.

Adam est notre premier père ; Ève est notre première mère : nous sommes tous les enfants d'Adam et d'Ève.

Adam et Ève ont désobéi à Dieu, ils ont fait un péché. Quand les petits enfants naissent, ils ont aussi *un péché* dans leur âme.—Ce péché s'appelle le *péché originel*. Quand les petits enfants naissent, leur âme est souillée ; leur âme n'est ni belle, ni sainte ; ils ne sont pas amis de Dieu. Pourquoi ? Parce qu'Adam et Ève ont désobéi à Dieu.

Avez-vous encore le péché originel ? Non.—Pourquoi ? Parce que vous avez reçu le Baptême. Vous étiez encore petits. On vous porta à l'Église. Le prêtre vous versa de l'eau sur la tête et dit : Je te baptise au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. Aussitôt le péché originel fut effacé. Votre âme fut lavée. Elle devint belle et sainte. Vous étiez amis de Dieu.

Le *corps* devient souvent malade ; en hiver nous avons froid, en été nous avons chaud. Le père est obligé de travailler pour donner aux enfants du pain et des habits. La mère a beaucoup d'ennui et de peine avec les petits enfants. Pourquoi cela ? Parce qu'Adam et Ève ont désobéi à Dieu.

Notre *âme* est faible : nous avons de mauvais désirs et de mauvaises pensées, nous ressentons des plaisirs défendus. Pourquoi ? Parce qu'Adam et Ève ont désobéi à Dieu.

Tous les hommes sont obligés de *mourir* : les bons et les mauvais meurent, les maîtres et les serviteurs meurent, les riches et les pauvres meurent. Pourquoi ? Parce qu'Adam et Ève ont désobéi à Dieu.

Après le péché d'Adam et d'Ève, Dieu *a fermé le ciel*, et les hommes n'ont plus pu y entrer.

LANGUE FRANÇAISE

COURS ÉLÉMENTAIRE

Orthographe et Grammaire

DICTÉES

I

MODÈLE DE PROPRIÉTÉ

Marguerite est une ménagère propre. Dès le matin, elle lave à grande eau le plancher de sa riante demeure. Le poêle et ses accessoires, la batterie de cuisine sont aussi étincelants que s'ils étaient neufs. Les carreaux des fenêtres sont d'une transparence parfaite : la lumière et le soleil entrent librement dans la maison et y apportent la santé et la joie.

QUESTION.—Qu'est-ce qu'une *ménagère* ? Que signifie l'expression *laver à grande eau* ? Phrases d'application.—Qu'est-ce qui rend une *demeure riante* ? Quels sont les *accessoires* du poêle?—*Batterie de cuisine*: l'ensemble des ustensiles de ménage en métal battu.

II

Chaque samedi, Marguerite fait un nettoyage complet : chaises, tables, armoires sont *passées* en revue et débarrassées de la moindre trace de poussière. Au moment des repas, une nappe bien blanche couvre la table ; les plats et les assiettes, symétriquement *placés*, *semblent appeler* les convives. Quel plaisir de vivre dans un milieu aussi propre !

GRAMMAIRE.—*Sont passés* : le sujet ? nature de ce sujet ? Comment s'accorde ce participe ? Énoncez la règle.—*Placés* : justifiez cet accord. Énoncez la règle.—*Semblent* : quelle espèce de verbe ? *Semblent appeler* constitue un gallicisme qui équivaut à *appellent* en apparence.—Conjuguer *échoir*, *clore*.

REDACTION

Lettre d'une enfant qui avoue sa faute pour sauver sa compagne d'une punition imméritée. Sujet : *c'est moi qui suis coupable*.

Développement

Ma chère maîtresse,

Hier, samedi, après-midi, j'ai laissé accuser ma compagne, Marguerite Savard, d'avoir taillé son pupitre à coups de canif.

Marguerite avait, en effet, donné quelques légers coups de canif dans le pupitre, mais c'est moi qui lui avais enseigné ce joli jeu, et c'est moi aussi, qui avais pratiqué les plus larges entailles.

J'espère, ma chère maîtresse, que vous voudrez bien lever la retenue infligée pour lundi à Marguerite. Je la subirai à sa place. Dieu a parlé à ma conscience et je me rends avec empressement à cet appel du ciel.

Pardonnez-moi, ma chère maîtresse, cet aveu tardif et agréez mes sentiments très respectueux.

MARIE TREMBLAY.

RECITATION

LA MAMAN.

Qui nous aime dès la naissance,
Qui donne à notre frêle enfance
Son doux, son premier aliment ?
C'est la maman.

Bien avant nous, qui donc s'éveille ?
Bien après nous, quel ange veille,
Penché sur notre front dormant ?
C'est la maman.

Qui nous fit dire la prière
Au bon Dieu qui fit la lumière
Et la terre, et le firmament ?
C'est la maman.

A nous rendre sages qui pense,
 Qui jouit de la récompense
 Et s'afflige du châtement?
 C'est la maman.

Aussi, qui devons-nous sans cesse
 Bénir pendant notre jeunesse,
 Chérir jusqu'au dernier moment?
 C'est la maman.

Mme A. TASTU.

COURS MOYEN

ELOCUTION ET GRAMMAIRE

DICTÉES.

I

LA PEAU DU CHAT

Le véritable chat, le descendant direct du chat sauvage, le grand exterminateur des rats, a le pelage gris-roux, zébré de lignes noires irrégulières; le chat angora se distingue par son poil touffu, long et soyeux, blanc ou varié. D'autres ont le poil plus ou moins ras; le chat d'Espagne est bariolé, le chat des chartreux, gris-souris. Les fourreurs tirent bon parti de toutes ces peaux, ils les teignent de façon à imiter toutes les fourrures. On fait même de l'hermine avec le chat blanc.

EXERCICES.—Copier, puis mettre au féminin quelques adjectifs doublant la consonne finale: *bas, gras, las, ras (rase)*.

Mortel, cruel, mutuel, usuel, criminel, éternel, formel, manuel, accidentel, etc.

Vermeil, pareil.

Quotidien, physicien, païen, artésien, (et tous les noms de cette désinence qui s'emploient adjectivement: canadien, européen, brésilien, etc.).

Cadet, rouget, aigrelet, rondelet, doublet, brunet, guilleret, fluet, etc.

II

LES PREMIERS COLONS DE MONTREAL.

La cloche du fort *retentit tout à coup*; et ce son éclatant fit relever la tête aux défricheurs qui travaillaient à l'entrée du bois. *Obéissant au signal, ils abandonnèrent leur rude labeur*, ramassèrent les pioches, les haches, prirent leur *mousquets* couchés dans l'herbe et se *réunirent*, car pour aller au travail ou pour en revenir, *il était ordonné* au colons-soldats de marcher ensemble, toujours armés.

LAURE CONAN, (*L'Oublié.*)

EXPLICATIONS ET EXERCICES:—*retentit*: donnez une autre expression: *résonna*.—*tout à coup*: subitement, soudain; ne pas confondre avec *tout d'un coup*: en une seule fois.—*Obéissant*: invariable, car c'est un participe présent qui exprime ici une action.—*abandonnèrent leur rude labeur*: exprimez autrement: *cessèrent leur pénible travail*.—*mousquets*: ancien fusil à mèche.—*réunirent*: exprimer autrement? *rassemblèrent*.—*il était ordonné*: faites disparaître l'impersonnel: *on avait ordonné*.

Transcrire la dictée au présent.

III

LA FORME INTERROGATIVE.

A quelle époque auront lieu vos examens?—Quel jour la Noël tombe-t-elle cette année?—*Arriveras-tu* par le train de midi ou par le train du soir?— Vos parents *viendront-ils* cette année? *Est-ce* votre mère que j'ai reçue hier soir?—*Aurait-on* changé le tarif en seconde classe, ou bien l'employé *fait-il* erreur?—*Donne-moi* ton avis franchement: *As-je* chanté juste ou trop fort?— Votre frère *jouera-t-il*, au salut, ou bien *sera-t-il* accompagné par l'orgue du chœur?—*Voudra-t-on* nous laisser partir avant les autres?— Vos frères *seront-ils* rendus ce jour-là ou *devrons-nous* attendre leur arrivée?— Où *faudra-t-il* que je présente cette lettre, à qui la *présenterai-je* en cas de refus?

QUESTIONS GRAMMATICALES. — *Qu'est-ce qu'on entend par forme interrogative?* C'est la forme donnée à toute phrase par laquelle on exprime une interrogation faite à quelqu'un. — *Cette forme a-t-elle quelque chose de particulier?* Oui, dans ces phrases on place toujours le pronom après le verbe et on l'y joint par un trait d'union. — *Est-ce la seule remarque à faire?* On peut remarquer encore que le sujet se place après le verbe dans les temps simples, et après l'*auxiliaire*, dans les temps composés. — *Quels mots peuvent être sujets de verbes interrogatifs?* Ce sont les pronoms personnels ou encore les pronoms *ce* et *on*; ces mots sont les seuls susceptibles d'être sujets d'un verbe conjugué interrogativement. — *Le tour interrogatif exprime-t-il toujours une interrogation?* Non, il est assez souvent employé pour rendre la phrase plus vive, plus énergique ou plus élégante. Dans ce cas, on emploie la négation si le sens est affirmatif et on la supprime dans le cas contraire.

Exercices d'invention

I. — *Indiquer une action que peut faire:*

Le cheval. — L'hirondelle. — Le brochet. — Le serpent. — L'écureuil. — La mouche. — Le lion. — Le coq. — La poule. — La souris. — Le chat. — La sauterelle. — Le papillon. — L'abeille. — La guêpe.

II. — *Ce qui disparaît à l'arrivée de l'automne:*

Les hirondelles. — Les mouches. — Les fleurs des jardins. — Les feuilles des arbres. — Les beaux jours. — Les chauds rayons du soleil. — Les vêtements légers. —

Ce que l'automne ramène:

Les brouillards. — Le vent. — Les nuages. — La pluie. — Le froid. — Les vêtements chauds. — Les longues soirées. — Les poêles. — Le feu. — Les veillées.

(Faire entrer dans une phrase l'idée exprimée par chacun de ces mots.)

RECITATION

L'ÉCOLIER, L'ABEILLE¹ ET L'ABSINTHE

Que fais-tu donc sur cette plante?

Disait un écolier paresseux et mutin²

A l'ouvrière diligente

Qui butinait³ de grand matin.

— Du miel. — Y penses-tu? quoi! du miel de l'absinthe?

— Sans doute. — Ah! pour le coup, c'est se moquer de moi!

De ton rare talent, à te parler sans feinte⁴,

Tu fais, ma chère, un sot emploi.

— Ainsi l'âge de l'ignorance
 Toujours juge à tort, à travers !
 Quand mon utile prévoyance
 De cette plante aux sucres amers
 Tire un miel aussi doux que celui de la rose,
 Du travail, mon ami, c'est la métamorphose.
 Mets à profit, crois-moi, la leçon d'aujourd'hui :
 Pour la trop paresseuse enfance
 L'absinthe est la peine et l'ennui
 Qu'un long travail traîne après lui ;
 Le miel, c'est le doux fruit que produit la science.

A. NAUDET (*fable*).

EXPLICATIONS.—1. *L'abeille* est la mouche qui produit le miel ;—*l'absinthe* est une plante amère d'une odeur forte. — 2. *Mutin, mutine*, adj. et subst. : obstiné, têtu, querelleur ; c'est le sens qu'il a ici ;— au figuré, séditionnaire : arrêter les mutins ;— *se mutiner*, v. pron., faire le mutin, se dépiter, s'entêter : cet enfant se mutine ; se révolter : les troupes se mutinèrent ;— *mutinerie*, obstination d'un enfant, révolte, sédition. — 3. *Butiner*, v. neutre : faire du butin, faire récolte sur les fleurs, en parlant des mouches à miel ;— *butin*, s. m., n'a pas de pluriel : ce qu'on prend sur l'ennemi ; au figuré : profit, richesse (expression populaire et familière) ; ce qu'on se procure par le travail, par des recherches : ce manuscrit m'a fourni un riche butin. — 4. *Parler sans feinte* : sans détour. — 5. *Métamorphose* : changement de forme.

REDACTION

LETTRE À UN PÈRE ABSENT.

M....., le 1er1904.

Mon cher papa,

Oh ! que le temps est long loin de vous ! A quoi pensez-vous de ne point revenir ? Vous croyez donc qu'une petite fille peut se passer ainsi de son papa ? Détrompez-vous bien vite. En dépit de l'affection de ma chère maman, je vous cherche, je vous appelle sans cesse. Que voulez-vous ? je ne suis heureuse qu'à moitié, puisque je n'ai plus que la moitié des caresses de mes bons parents.

Hâtez-vous donc de terminer toutes ces vilaines affaires qui vous retiennent loin de nous et de revenir au plus tôt.

Je vous promets qu'à votre retour vous trouverez une petite fille grandie en âge et en sagesse. Afin de vous être agréable et de mieux vous témoigner ma tendresse, je m'applique le plus possible à tous mes devoirs. J'obéis sans murmure à maman et à mon institutrice, même lorsqu'elles me disent d'être moins distraite, plus attentive à mes leçons, ce qui est fort difficile, parce que, fort souvent dans la journée, ma pensée suit mon cœur et vole auprès de vous.

Papa chéri, maman et moi vous envoyons toute notre affection. Nous faisons des vœux pour votre santé, la réussite de vos affaires et votre prochain retour. Matin et soir, dans notre prière, nous parlons de vous au bon Dieu. Qu'il vous protège et vous garde toujours à la tendresse de

Votre petite ISABELLE.

COURS SUPÉRIEUR

Exercices d'invention

Chaque phrase étant lue, l'élève indiquera la signification exacte du mot en italique qui s'y trouve. Il construira ensuite une autre phrase où devra entrer le terme dont il s'agit.

Accuser.—Un fils ne doit jamais *accuser* son père, même lorsque celui-ci est coupable. — « Vous avez bien sujet d'*accuser* la nature. » (LA FONTAINE.) — Sa tenue *accusait* une grande misère. — Veuillez *accuser* réception de mon envoi. = *Acquitter.* — L'épicier a *acquitté* ma note. — Le tribunal *acquittera* l'accusé. — J'*acquitte* ma promesse. — Vous vous en *acquitez* à merveille. = *Administrer.* — Il faut savoir *administrer* ses biens. — Je lui ai *administré* une bonne correction. — Le prêtre a *administré* le sacrement de l'extrême-onction. = *Adoucir.* — On *adoucit* la tisane avec du sucre ou du miel. — La pluie a *adouci* la température. — La musique *adoucit* les mœurs. = *Age.* — L'*âge* de l'homme ne dépasse pas communément quatre-vingts ans. — Vous êtes à l'*âge* où il faut vous instruire. — On dit : l'*âge* de pierre, l'*âge* de bronze, l'*âge* d'or. = *Aide.* — Un peu d'*aide* fait grand bien. — Avez-vous besoin d'un *aide*? — On dit : un *aide* de camp, un *aide-major*. *aide* de cuisine.

COMPOSITION

SUJETS À TRAITER

I

LA PIERRE.

Le professeur lira le développement aux élèves pour leur donner les quelques notions nécessaires au devoir. Il leur expliquera les mots qu'ils pourraient ne pas comprendre. Les élèves auront ensuite à répondre aux questions suivantes :

- 1° Où se trouve la pierre?
- 2° Y a-t-il plusieurs espèces de pierres?
- 3° Expliquez brièvement comment on extrait la pierre?

SUJET TRAITÉ

1° La pierre se trouve dans le sol.

2° Il y a plusieurs espèces de pierres. Nous citerons celles qui sont employées particulièrement aux constructions.

Le granit, au grain dur et serré; la pierre à bâtir ou pierre calcaire, qui contient de la chaux; la *pierre meulière* qui se tire de certains pays sablonneux, sa couleur est rougeâtre et elle fait feu sous l'outil; la *pierre molle* ou *moellon* qu'on mélange au plâtre.

3° Il faut creuser le sol pour extraire la pierre. Si la pierre est située peu profondément, on enlève la couche de terre qui la recouvre et l'on taille dans la masse.

On appelle carrières à ciel ouvert, ces excavations d'où l'on retire la pierre.

Si, au contraire, le banc de pierre est profondément situé, on creuse un large puits pour descendre jusqu'aux couches de pierres.

Des ouvriers carriers descendent dans le puits et commencent à enlever les blocs taillés dans la masse, puis ils les ramènent, sur des rouleaux mobiles, jusque sous les puits, et on les remonte à l'aide d'un câble et d'une machine, nommée *treuil*.

Ces carrières s'appellent *carrières à puits*. Les pierres, en sortant du treuil, ne sont que des blocs informes qu'on livre aux scieurs de pierres pour leur donner une forme raisonnable. Les tailleurs de pierres sont ensuite chargés de travailler.

II

L'ÉGLISE AU XIII^e SIÈCLE

Le XIII^e siècle fut une époque très brillante de l'Église. Dites-en les raisons. Comment l'Église manifesta-t-elle sa puissance. Dites les grands saints du XIII^e siècle, leur influence.

SUJET TRAITÉ

1° Le XIII^e siècle marque une des périodes les plus brillantes de l'Église, c'est au moins la plus belle du moyen âge.

2° Forte, d'une puissance qu'elle ne tenait pas de la terre, l'Église avait su se faire écouter durant les siècles précédents, encore barbares. Elle avait protesté contre les meurtres et les guerres en instituant « la Trêve de Dieu ». L'établissement de la chevalerie, créée pour obliger les puissants à protéger les faibles, avait rapproché les classes. Enfin, au milieu de l'ignorance elle avait su garder la sainte loi du travail et le dépôt sacré des connaissances acquises. Aussi, en ce XIII^e siècle, fertile en esprits éclairés, recueillait-elle le fruit de ses labeurs.

3° La Papauté était respectée et obéie. La foi était vive et se manifestait par la construction de ces magnifiques cathédrales de Chartres, Reims, Amiens, Strasbourg, Cologne, Paris, signatures gigantesques de l'art chrétien dans ce qu'il a de plus beau et de plus élevé. Une pléiade de saints, illustres à tous les titres, brillait à cette époque, marquant la fin des siècles barbares et l'aurore d'un monde nouveau.

4° Les grands exemples sortaient des humbles monastères dont les fondateurs avaient nom: saint Bernard au XII^e siècle, saint Dominique, saint François d'Assise au XIII^e siècle.

Albert le Grand, saint Bonaventure et surtout saint Thomas d'Aquin, auteur de la Somme Théologique, répandaient leur science sur les esprits encore fermés de leurs contemporains.

Sur le trône de France, saint Louis, protecteur ardent de l'Église, lui avait donné, dans son royaume, la place prépondérante qu'elle devrait toujours occuper.

(L'Éducation Chrétienne).

RÉCITATION

REGRETS D'EXPATRIÉS

Un Canadien séduit par le mirage
Rêvait un soir sous un bel oranger.
Le pauvre enfant songeait à son village,
Seul, sans travail, sous un ciel étranger,
Son œil errait à l'horizon de flamme;
Son cœur trop plein soudain dut éclater:
L'ennui, l'ennui jaillissant de son âme
Comme un captif il se mit à chanter:

Pauvre exilé, la tristesse m'abreuve,
La vie ici n'est qu'un brillant tombeau.
J'étais si bien, là-bas, près du grand fleuve!
J'étais heureux dans mon humble hameau!
Pays baigné d'amour et de lumière,
Oh! laisse-moi te pleurer, te bénir:—
O Saint-Laurent! ô ma pauvre chaumière!
Beau Canada, te revoir et mourir!

Au point du jour c'est la cloche inhumaine;
Le maître est dur, l'air n'est pas embaumé.
Pour l'atelier j'ai déserté la plaine,
Mon ciel d'azur, mon vallon parfumé!
Pour un peu d'or, pour un peu de poussière
J'ai tout perdu,—fierté, force, avenir:—
O Saint-Laurent! ô ma pauvre chaumière!
Beau Canada! te revoir et mourir!

Si le trépas, sur ce lointain rivage,
 Me surprenait loin du sol canadien,
 J'irais au pied de quelqu'arbre sauvage,
 J'irais, mon Dieu, dormir comme un païen.
 Jamais les pleurs d'un ami, d'une mère,
 Ne viendraient là m'aider ni me bénir :
 O mon clocher ! ô mon vieux cimetièrè !
 Dans mon pays, j'irai, j'irai mourir !

L'ABBÉ A. GINGRAS.

Orthographe, Idées, Grammaire

I

DICTÉES

MGR. DE LAVAL À SON ARRIVÉE À QUÉBEC

Les Iroquois, qui ont détruit la nation huronne en 1649, viennent en poursuivre les derniers restes jusque sous les murs du fort de Québec. Ils s'attaquent également aux Français, parce que ceux-ci, dès le commencement, ont fait alliance avec les Hurons : les campagnes sont partout infestées ; à Québec, aux Trois-Rivières, à Montréal, tout est mis à feu et à sang. Beaucoup de Canadiens se demandent s'ils ne feraient pas mieux de retourner en France, plutôt que de rester dans un pays où ils sont si peu en sûreté. Monseigneur de Laval reconforte et encourage ses ouailles. Avec la simplicité d'un évêque de la primitive Église, il fait régulièrement la visite de son vicariat, annonçant la parole de Dieu, répandant les bienfaits de son ministère apostolique. On est dans l'admiration à la vue de ce prélat qui, n'ayant jamais connu que le beau climat et les commodités de la France, parcourt, l'hiver la côte de Beaupré et les environs de Québec en raquettes sur la neige et monte à Montréal, l'été, en simple canot d'écorce, accompagné seulement d'un prêtre et d'un ou deux domestiques, se contentant pour la nourriture du strict nécessaire et supportant gaiement les plus grandes fatigues.

(L'ABBÉ AUG. GOSSELIN).

EXPLICATIONS ET EXERCICES. — *Viennent* : temps primitifs : *venir, venant, venu ; je viens, tu viens, il vient ; je vins, tu vins, etc. ; je viendrai, etc.* — *poursuivre* : se conjugue comme *suivre*. Donnez le participe passé : *suivi, poursuivi*. On dit : *je l'ai suivi, poursuivi* et non pas *sui, poursui*. Le futur ? *suivrai* et non pas *suirai*. — *parce que* : différence avec *par ce que* en trois mots. — *infestées* : remplies, ne pas confondre avec *infecté*. — *feraient* : le radical *fai* se change en *fe* seulement au futur simple et au conditionnel présent. N'écrivez donc jamais nous *fesons* mais bien nous *faisons* malgré la prononciation *fe* généralement répandue. — *plutôt* : différence avec *plus tôt* en deux mots. — *où* : pourquoi l'accent ? il n'est pas conjonction, mais pronom dont l'antécédent est *pays*. — *ouailles* : mot de la même famille que *ouïe, ouïr, (entendre)*. Ceux qui écoutent les enseignements d'un curé. — *primitive Église* : Église des premiers siècles. — *vicariat* : étendue de pays sous la juridiction d'un pontife qui porte le titre de *vicaire apostolique*, dans les contrées qui ne sont pas encore organisées au point de vue politique. — *prélat* : ecclésiastique revêtu d'une haute dignité. — *parcourt* : donnez les temps primitifs : se conjugue comme *courir* : *courant, couru ; je cours, tu cours, il court ; je courus, tu courus, etc. ; je courrai, etc.*

ANALYSE.

Les Iroquois, qui ont détruit la nation huronne en 1649, viennent en poursuivre les derniers restes jusque sous les murs de Québec.

Deux propositions: une principale et une complétive.

PRINCIPALE: *Les Iroquois*

|viennent

|en poursuivre les restes jusqu'à Québec.

COMPLÉTIVE de *Iroquois*: *qui*

|ont détruit

|la nation huronne en 1649.

en: pron. pers. compl. déterm. de *restes*

poursuivre: compl. ind. de *viennent* (la préposition *pour* est sous-entendue)

jusque sous: locution prépositive.

1649: adj. num. ord. compl. circ. de temps de *détruit*; ou bien, si l'on veut, détermine *an* sous entendu, lequel serait alors compl. circonstanciel.

Après ces remarques, faire l'analyse grammaticale de chaque mot.

II

LE JOURNALISME IL Y A QUARANTE ANS

On avait beau jeu à faire des artistes à cette époque. On n'était pas *submergé* par le flot toujours grossissant des dépêches *qui arrivent* de toutes les parties du monde. On n'avait pas devant soi des montagnes de journaux, avec leurs bataillons serrés de colonnes, et qui déferlent, comme d'énormes *raz-de-marée*, à chaque courrier nouveau; on n'avait pas non plus le fléau des *reporters*, ces frelons de la presse, ces remplisseurs enragés qui jouent dans le journalisme le rôle de la bourre dans les canons. On pouvait *s'asseoir* tranquillement pour écrire son article, sans être menacé d'une averse d'incidents imprévus et de complications pouvant s'abattre à *toute minute* dans le cabinet sacré du rédacteur. Celui-ci à son fauteuil *éditorial*, était inviolable comme un *bonze* dans son sanctuaire. Heureuse enfance du journalisme, où l'on prenait si naïvement des joujoux pour des réalités! Tous ceux *qui s'en mêlaient* étaient des croyants. Ils croyaient que le monde *irait* toujours de mieux en mieux, que de la lutte se dégagerait de plus en plus nette l'idée de vérité, de progrès rationnel, et jamais ils n'auraient rêvé qu'elle aboutirait un jour à la simple formule «*ôte-toi de là que je m'y mette,*» pas plus qu'ils n'auraient rêvé qu'à la fin du dix-neuvième siècle on pût proclamer audacieusement que «*la force prime le droit.*»

ARTHUR BUIES.

EXPLICATIONS ET EXERCICES.—*submergé*: plongé de manière à être recouvert.—*qui arrivent*: l'antécédent de *qui* est *dépêches* et non *flot*; de là le pluriel.—*raz-de-marée*: bouillonnement produit par deux courants qui se rencontrent.—*reporters*: (prononcez *reporteur*) journalistes qui sont à la recherche des nouvelles pour les communiquer aux journaux.—*s'asseoir*: faites remarquer les deux formes de la conjugaison dans des exemples comme *je m'assois* ou *je m'assieds*, *je m'assiérai*, *asseyez-vous* ou *asseyez-vous*, etc.—*toute minute*: au singulier à n'importe quelle minute, à *une* minute quelconque.—*sacré*: ou personne ne pénètre.—*éditorial*: (1) à son fauteuil d'*éditeur*.—*bonze*: prêtre de Bouddha, idole adorée en Chine et dans une grande partie de l'Asie,—*qui s'en mêlaient*: exprimez autrement: *qui s'en occupaient*, *qui s'y livraient*, etc.—*irait*: les temps primitifs? *aller*, *allant*, *je vais* ou *je vas*, *tu vas*. *il va*, *j'allai*, *tu allas*, etc., *j'irai*, *tu iras*, etc.; irrégularité au subj. prés.: que *j'aïlle*, *aïlles*, *aïlle*,... *aïllent*.—«*ôte-toi de là que je m'y mette*»: principe qui fait agir ceux qui sont poussés par l'intérêt personnel dans la recherche des charges ou des fonctions à remplir pour gouverner le pays.—*la force prime le droit*: primer, passer en premier lieu. Parole de Bismark à la fin de la guerre franco-prussienne en 1870-71. Prétendre une telle chose est tout simplement de la brutalité.

(1) Le mot *éditorial* n'est pas français: c'est un anglicisme très souvent employé dans la presse canadienne-française.

ANALYSE.

On n'était pas submergé par le flot toujours grossissant des dépêches qui arrivent de toutes les parties du monde.

Deux propositions : une principale et une complétive.

PRINCIPALE : *On n'était pas submergé par le flot toujours grossissant des dépêches.*

COMPLÉTIVE de *dépêches* : *qui arrivent de toutes les parties du monde.*

flot : compl. ind. de *submergé*.

toujours : adverbe, modifie *grossissant*.

dépêches : compl. déterm. de *flot*.

parties : compl. circ. de *arrivent*.

Après ces remarques, faire l'analyse grammaticale complète de tous les mots de la phrase.

Enseignement anti-alcoolique

PHRASES À ÉTUDIER AU TABLEAU

I. *Un corps alcoolisé est une proie facile pour toutes les maladies.*

II. *L'ivresse cause des épanchements de sang dans le cerveau et la congestion cérébrale n'a le plus souvent d'autre cause que l'excès des boissons fortes.*

III. *L'alcool est l'ennemi de la santé, de l'économie, de la famille, du pays.*

EXERCICES.—Expliquer les mots : *alcoolisé, proie, épanchement, cerveau, congestion, cérébrale, excès*. Analyser grammaticalement les noms, les adjectifs, les verbes. Faire copier ces phrases aux élèves.

Orthographe usuelle et Grammaire

DICTÉE

Généralement l'*abus*, je dirai même l'usage des boissons *alcooliques* est nuisible. Ceux qui sont doués d'une constitution *exceptionnellement* vigoureuse peuvent résister plus longtemps ; mais combien *meurent* avant l'âge pour n'avoir pas eu le courage de repousser la coupe empoisonnée !

Le grand malheur, c'est qu'on *s'habitue* au poison. On s'y habitue non de manière à pouvoir l'absorber impunément, mais du moins assez pour ne pas en souffrir immédiatement, directement. Mais, tôt ou tard, il produit son effet ; et ses ravages, pour être latents, n'en sont pas moins terribles. JEAN DES ÉRABLES.

EXERCICES.—*Abus* : s'écrit toujours avec *s* ; ce mot vient du verbe *abuser*. — *Alcooliques* : adjectif qui dérive du mot *alcool*, il qualifie ici *boissons*, nom f. pl. — *doués* : part. pas. conj. avec être, s'accorde avec *qui* mis pour ceux. — *exceptionnellement* : adv. de manière, modifie l'adj. *vigoureuse* : cet adverbe dérive du mot *exception*. — *meurent* : au pluriel, son sujet est *personnes*, sous entendu. — *s'habitue* : v. pronom ; les verbes de la 1^{ère} conj. conserve l'*e* à la 3^e pers. du sing. du prés. de l'ind.

LECTURE EN CLASSE

Lire attentivement la narration suivante aux élèves et la dicter ensuite.

Il est six heures du matin ; de toutes parts, les ouvriers se dirigent vers leurs ateliers ; quelques-uns s'arrêtent dans les vitrines ; d'autres, beaucoup plus nombreux, hélas ! entrent au cabaret. Ils vont « *tuer le ver* » en avalant un peu de mauvaise eau-de-vie. On ne leur a pas dit assez que l'alcool pris à jeun est d'autant plus nuisible,

qu'à ce moment, l'estomac étant vide, l'absorption se fait avec une rapidité extrême. — Un jeune ouvrier, cependant, passait sans s'arrêter. « Eh bien, Paul, tu n'entres pas? » lui dit un camarade. — Non, je viens de déjeuner, je n'ai pas soif. — Pas soif! comme si l'on avait besoin d'avoir soif pour boire! Allons, viens donc, c'est moi qui paie. » Paul se laissa entraîner après un moment d'hésitation. Il se dit: « Bah! un petit verre, quel mal cela peut-il faire? » Quel mal?... Demain, tout à l'heure peut-être, il prendra un autre petit verre, puis un troisième, puis beaucoup d'autres.

MATHÉTIQUES, ARITHMÉTIQUE, CALCUL MENTAL

18. Combien font 8 pouces et 4 pouces ? 12 pouces ou un pied.
19. Combien font 11 onces et 5 onces ? 16 onces ou une livre.
20. Combien font 7 pommes et 5 pommes ? 12 pommes ou une douzaine.
21. Combien font 2 pièces de 10 centins et une pièce de cinq centins ? 25 centins.
22. Combien font 12 pintes et 8 pintes de lait ? 20 pintes ou 5 gallons.
23. Combien font 16 pouces et 8 pouces ? 24 pouces ou 2 pieds.
24. Combien font 7 gallons de prunes et 9 gallons de prunes ? 16 gallons ou 2 minots.
25. Dans un minot de prunes il y a 8 gallons, combien y a-t-il de gallons dans la $\frac{1}{2}$ d'un minot ? 4 gallons.
26. Dans une douzaine de pommes il y en a 12, combien y a-t-il de pommes dans la $\frac{1}{2}$ d'une douzaine ? 6 pommes.
27. Dans 1 pied il y a 12 pouces, combien y en a-t-il dans $\frac{1}{2}$ d'un pied ? 6 pouces.
28. Dans une verge il y a 36 pouces, combien de pouces dans la $\frac{1}{2}$ d'une verge ? 18 pouces.
29. Combien de pouces dans le $\frac{1}{4}$ d'un pied ? 3 pouces.
30. Combien d'onces dans le $\frac{1}{4}$ d'une livre de beurre ? 4 onces.
31. Combien de pouces dans le $\frac{1}{4}$ d'une verge ? 9 pouces.
32. Combien de gallons dans le $\frac{1}{4}$ d'un minot ? 2 gallons.
33. Combien de pommes dans une douzaine et $\frac{1}{4}$? 15 pommes.
34. Combien de gallons dans un minot et $\frac{1}{2}$? 12 gallons.

PROBLÈMES SUR LES QUATRE OPÉRATIONS

8. Un marchand achète 2400 assiettes pour \$112, et il dépense \$6.20 de transport. Quel sera son bénéfice s'il les vend \$5.60 le cent ?

Solution :— $(2400 \times \$5.60) \div 100 = \134.40 , ce que la vente a rapporté. $\$112 + \$6.20 = \$118.20$, ce que les assiettes ont coûté. $\$134.40 - \$118.20 = \$16.20$, le bénéfice. Réponse.

9. Deux ouvriers, en travaillant ensemble pendant 18 jours, ont gagné \$85.50. Si l'un a gagné \$2.50 par jour, quel est le prix de la journée du second ?

Solution :— $\$2.50 \times 18 = \45 , la part de celui qui recevait \$2.50 par jour.

$\$85.50 \div \$45 = \$40.50$, ce que l'autre ouvrier a reçu pour 18 jours de travail.

$40.50 \div 18 = \$2.25$, le salaire journalier du deuxième.

10. Un marchand achète une pièce de drap à \$2.35 la verge ; en revendant ce drap à \$3.10 la verge, il fait un bénéfice de \$36. Quelle était la longueur de la pièce ?

Solution :— $\$3.10 - \$2.35 = \$0.75$, bénéfice sur une verge ; $\$36 \div 0.75 = 48$ verges. Réponse.

11. Une pièce de drap de 34 verges a été payée à raison de \$2.45 la verge. Le tout a été revendu \$111.60. Quel a été le bénéfice sur chaque verge ?

Solution :— $\$2.45 \times 36 = \88.20 , le coût de la pièce.
 $\$111.60 - \$88.20 = \$23.40$, le bénéfice sur les 36 verges.
 $\$23.40 \div 36 = \0.65 , bénéfice sur une verge. Réponse.

12. Un ménage, qui a un revenu de \$540 par année, a dépensé \$228 dans les quatre premiers mois. De combien faut-il diminuer la dépense de chaque mois pour que la dépense totale ne dépasse pas le revenu ?

Solution :— $\$540 - \$228 = \$312$, ce qui reste à dépenser dans les derniers 8 mois ; $\$312 \div 8 = \39 , somme à dépenser par mois dans les 8 derniers mois ; $\$228 \div 4 = \57 , somme dépensée par mois pendant les 4 premiers mois.

$\$57 - \$39 = 18$, la diminution. Réponse.

13. Un marchand a acheté 36 bœufs et 264 moutons ; en revendant le tout il a gagné \$12 sur chaque bœuf, mais il a perdu \$0.75 sur chaque mouton. Quel est son gain ou sa perte ?

Solution :—Il a perdu $\$0.75 \times 264 = \198 .

Il a gagné $\$12 \times 36 = 432$.

$\$432 - \$198 = \$234$, ce qu'il a gagné.

14. Trois personnes voyageant ensemble ont fait bourse commune ; la 1re a versé \$515 ; le 2e, \$404, et la 3e a complété la somme de \$1275 ; il leur reste à leur retour \$282.60. Combien chacune d'elles doit-elle retenir de cette somme pour que la dépense soit également répartie ?

Solution :—La somme versée par les deux premières personnes = $\$515 + \$404 = \$919$; donc la somme contribué par la 3e personne = $\$1275 - \$919 = \$356$.

La somme dépensée par les trois personnes = $\$1275 - \$282.60 = \$992.40$.

La part de dépense de chacune des 3 personnes = $\$992.40 \div 3 = \330.80

Ce qui revient à chaque personne est donc l'excédent de la somme qu'elle a versée sur \$330.80.

$\$515 - \$330.80 = \$184.20$, ce qui revient à la 1re personne.

$\$404 - \$330.80 = \$73.20$, ce qui revient à la 2e personne.

$\$356 - \$330.80 = \$25.20$, ce qui revient à la 3e personne.

15. Un marchand épicier avait 42 livres de café avarié, qu'il a vendu \$0.30 la livre ; il dit que sur ce marché il a perdu \$3.36. Combien lui coûtait la livre de ce café ?

Solution :— $\$3.36 \div 42 = \0.08 , ce qu'il a perdu par livre.
 $\$0.30 + \$0.08 = \$0.38$, le prix d'achat d'une livre de café.

PROBLEMES DE RÉCAPITULATION SUR LES FRACTIONS

7. Une personne achète 100 sacs de blé pesant chacun 240 livres.. Une partie de ce blé s'étant avarié dans le transport, elle obtient une réduction de prix de $1/12$. De la sorte elle ne paie que \$352. Quel était le prix d'un minot de blé ? (un minot de blé pèse 60 livres.)

Solution :—Les $11/12$ du prix du blé valent \$352; $1/12$ vaudra $\$352/11 = \32 , et le prix total sera $\$32 \times 12 = \384 . Les 100 sacs pèsent $240 \times 100 = 24000$ livres.

$24000 \div 60 = 400$ minots ;

$\$384 \div 400 = \0.96 , le prix d'un minot.

8. Un homme peut faire 132 pas à la minute. En admettant que le pas ordinaire soit égal aux $5/6$ d'une verge, combien faudra-t-il de jours à un piéton marchant dans ces conditions 8 heures par jour, pour se rendre de Québec à Montréal, une distance de 176 milles ?

Solution :—1 pas vaut $5/6$ de verge ; 132 pas valent $5/6$ verge $\times 132 = 110$ verges. En une minute l'homme fait 110 verges ; dans une heure il fait $110 \times 60 = 6600$ verges ; en 1 jour de 8 heures il fait 6600 verges $\times 8 = 52800$ verges.

Dans 1 mille il y a 1760 verges ; en 176 milles il y a $1760 \times 176 = 309760$ verges.

Pour parcourir 309760 verges il faudra au piéton un nombre de jours égal à $309760 \div 52800 = 5$ jours et presque 7 heures.

9. A travaillant seul peut faire un ouvrage en 4 jours et $1/5$, tandis que B mettrait 5 jours et $2/3$. Combien de jours mettront-ils travaillant ensemble ?

Solution : Dans 1 journée A fait une somme de travail représentée par une fraction dont le numérateur est 1 et le dénominateur est 4 et $1/5$; multipliant les deux termes de cette fraction par 5, on trouve qu'A fait dans 1 pour $5/21$ de l'ouvrage.

La fraction qui représente ce que B fait dans un jour a pour numérateur 1 et pour dénominateur 5 et $2/3$. Multipliant les deux termes de cette fraction par 3, on a $3/17$, la partie de l'ouvrage que B fait dans un jour.

$5/21 + 3/17 = 148/357$, ce qu'A et B travaillant ensemble feraient dans 1 jour. $148/357$ de l'ouvrage prennent 1 jour ; $1/357 = 1/148$ de jour ; et $357/357$ de l'ouvrage $= 1/148 \times 357 = 357/148$ de jour $= 2$ jours et $61/148$. Réponse.

10. A et B peuvent faucher un champ en 3 jours ; A et C en 3 jours et $1/2$; B et C, en 4 jours. Combien de jours prendraient-ils travaillant ensemble ?

Solution :—Dans 1 jour A et B font $1/3$ de l'ouvrage ;

Dans 1 jour A et C font une partie de l'ouvrage représentée par la fraction dont le numérateur est 1 et le dénominateur 3 et $1/2$; multipliant les deux termes de cette fraction par 2, on trouve $2/7$;

Ainsi dans 1 jour A et C font les $\frac{2}{7}$ de l'ouvrage.

Dans 1 jour B et C font $\frac{1}{4}$ de l'ouvrage ;

A et B, dans 1 jour = $\frac{1}{3} = \frac{7}{21}$;

A et C, dans 1 jour = $\frac{2}{7} = \frac{6}{21}$;

Donc la différence entre ce que B et C font dans 1 jour = $\frac{1}{21}$ de l'ouvrage ; B et C font $\frac{1}{4}$ de l'ouvrage dans 1 jour ; mais B fait $\frac{1}{21}$ de l'ouvrage de plus que C dans 1 jour ;

De $\frac{1}{4}$, ce que les 2 font, retranchant $\frac{1}{21}$, ce que B fait de plus que C, on a $\frac{1}{4} - \frac{1}{21} = \frac{17}{84}$, ce que les deux feraient dans 1 jour si le travail de B ne dépassait pas celui de C ;

Divisant $\frac{17}{84}$ par 2, on a $\frac{17}{168}$, ce que C fait dans 1 jour ;

Donc C fera $\frac{1}{168}$ dans $\frac{1}{17}$ de jour, et $\frac{168}{168}$ dans $\frac{168}{17} = 9$ jours et $\frac{15}{17}$;

Dans 1 jour B fait $\frac{17}{168} + \frac{1}{21} = \frac{25}{168}$ de l'ouvrage ; il fait $\frac{1}{168}$ de l'ouvrage dans $\frac{1}{25}$ de jour, et $\frac{168}{168}$ en $\frac{168}{25}$ de jour = 6 jours et $\frac{18}{25}$.

Puisque A et B font, dans 1 jour $\frac{1}{3}$, et que B seul fait dans le même temps $\frac{25}{168}$, il s'ensuit qu'A seul dans 1 jour fait $\frac{1}{3} - \frac{25}{168} = \frac{31}{168}$; il fait $\frac{1}{168}$ en $\frac{1}{31}$ de jour, $\frac{168}{168}$ en $\frac{168}{31} = 5$ jours et $\frac{13}{31}$.

11. Au bout de 14 jours de travail, A, qui a fait les $\frac{7}{10}$ d'un certain ouvrage se fait aider de B, et l'ouvrage est terminé par les deux, 2 jours plus tard. Combien de jours B aurait-il mis seul à faire tout l'ouvrage ?

Solution :—A en 14 jours fait $\frac{7}{10}$; dans 1 jour, il fait $\frac{7}{10} \div 14$; dans 2 jours il fait $(\frac{7}{10} \div 14) \times 2 = \frac{1}{10}$ de l'ouvrage.

Donc, A se trouve avoir fait $\frac{7}{10} + \frac{1}{10} = \frac{8}{10} = \frac{4}{5}$ de l'ouvrage.

$\frac{5}{5}$ de l'ouvrage — $\frac{4}{5}$, faits par A, = $\frac{1}{5}$, ce que B a fait dans 2 jours ;

$\frac{1}{5} = 2$ jours ; $\frac{5}{5} = 2 \times 5 = 10$ jours, temps que B travaillant seul mettrait.

REGLES DE L'UNITE, POURCENTAGE, ETC.

6. J'envoie à mon correspondant à New-York \$3060 avec instruction d'acheter du thé pour mon compte, après avoir déduit sa commission à 2 %. Si le thé lui coûte \$0.75 la livre, combien de livres devrai-je recevoir ? Si je paie des frais de transport au montant de \$30 et une prime d'assurance à $\frac{1}{3}$ %, quel prix devrai-je vendre la livre de ce thé pour réaliser un bénéfice de 40 % ?

Solution :—\$3060 \div 1.02 = \$3000, somme que le correspondant doit dépenser à acheter du thé après déduction de sa commission.

\$3000 \div \$.75 = 4000, livres de thé.

$\frac{1}{3}$ % d'assurance sur \$3000 = \$3000 \times .001/3 = \$10 ;

Les 4000 livres de thé ont coûté \$3060 + \$30 + \$10 = \$3100 ;

\$3100 \times 1.40 = \$4340, ce qu'il faudra vendre les 4000 livres pour gagner 40 %. \$4340 \div 4000 = \$1.08 $\frac{1}{2}$, prix de vente d'une livre de thé.

7. En vendant une terre un cultivateur demanda 36 % de plus que ce qu'il avait payé, mais après des pourparlers il diminua le prix qu'il avait demandé, de 20 % afin de pouvoir vendre. Au prix réduit il fit un bénéfice de \$528. Com-

bien la terre avait-elle coûté ? Quel prix avait-il demandé d'abord et quel prix a-t-il obtenu ?

Solution :—Soit 1, le prix que la terre lui avait coûté ;

Alors \$1.36, le prix demandé ;

Le prix de vente a été de .80 du prix demandé, c'est-à-dire de 0.80 de \$1.36 ; $\$1.36 \times .80 = \1.088 ; ainsi ce qui avait coûté \$1 se trouve être vendu pour \$1.088 ; donc pour chaque \$0.088 de bénéfice la terre avait coûté \$1.

$\$528 \div .088 = \6000 , coût de la terre ;

$\$6000 \times \$1.36 = \$8160$, prix demandé ;

$\$8160 \times .80 = \6528 , prix de vente.

8. Si 1 livre de thé vaut 50 oranges, et 70 oranges valent 84 citrons, et 1 citron vaut 2 ¢, que vaut une livre de thé ?

Solution :— $84 \times .02 = \$1.68$, prix de 84 citrons et aussi de 70 oranges ;

$(\$1.68 \div 70) =$ le prix d'une orange ; $(\$1.68 \times 50) \div 70 = \1.20 .

9. Un agent reçoit \$21.70 comme commission pour avoir perçu une dette de \$2480. Quel est le taux de sa commission ?

Solution :— $\$21.70 \div \$2480 = 0.008 \frac{3}{4} = 7/8 \%$.

10. L'escompte en dedans d'une certaine somme payable dans 9 mois est de \$20 et l'intérêt de la même somme pour le même temps est de \$20.75. Trouvez la somme et le taux.

Solution :—La différence entre l'intérêt d'une certaine somme et l'escompte en dedans de la même somme est égale à l'intérêt de l'escompte pour le temps donné, au taux donné.

$\$20.75 - \$20 = \$0.75$, différence entre l'intérêt et l'escompte, c'est-à-dire l'intérêt de \$20, pour 9 mois, au taux donné.

Pour 1 mois l'intérêt = $\$0.75 \div 9$; pour 1 an, ou 12 mois, l'intérêt = $(\$0.75 \times 12) \div 9 = \1.00 , l'intérêt de l'escompte pour 1 an à un taux inconnu.

$\$1 \div \$20. = .05 = 5 \%$, le taux.

Maintenant il s'agit de trouver le capital qui placé à intérêt, à 5 %, pendant 9 mois a rapporté \$20.75.

Ce capital aurait rapporté pendant 1 an $(\$20.75 \times 12) \div 9 = \$27.66 \frac{2}{3}$.

$\$27.66 \frac{2}{3} \div .05 = \$553.33 \frac{1}{3}$, la somme.

ALGÈBRE

NOTE.—Ces exercices sont gradués de manière à servir de trait d'union entre l'arithmétique et l'algèbre.

20. Une personne place le $\frac{1}{3}$ de son capital à intérêts simples à 4% et le reste à 5%. Au bout de trois ans et sept mois, elle retire, capital et intérêts réunis, une somme de \$10,775. Quel était son capital primitif ?

21. Une personne possède une fortune de \$24,000 et la diminue tous les ans de \$300 ; une autre personne possède une fortune de \$14,000 et l'augmente au contraire tous les ans de \$100. On demande au bout de combien d'années les fortunes seront égales.

22. Une montre marque 3 heures; on demande à quelle heure les deux aiguilles seront à égale distance du point de 3 heures, l'une d'un côté et l'autre de l'autre côté?

SOLUTIONS

20. Soit $3x$ le capital. Alors x à 4% et $2x$ à 5%.

x à 4% pendant 3 ans 7 mois, ou 43 mois, $= 4x \times 43/100 \times 12 = 43x/300$.

$2x$ à 5% pendant 3 ans 7 mois, ou 43 mois, $= 10x \times 43/100 \times 12 = 43x/120$.

$3x + 43x/300 + 43x/120 = \10775 .

Multipliant cette équation par 600 pour faire disparaître les dominateurs, on a :

$$1800x + 86x + 215x = \$6465000$$

$$2101x = 6465000$$

$$x = \frac{6465000}{2101}$$

$$2101$$

$$3x = \frac{6465000}{2101} \times 3 = \$9231.31. \text{ Rép.}$$

$$2101$$

21. Soit x le nombre d'années.

$300x$, la somme que la 1ère personne aura dépensée, et $100x$ celle que la 2ème aura économisée.

$$\$24000 - 300x = 14000 + 100x$$

$$- 300x - 100x = 14000 - 24000$$

$$- 400x = - 10000$$

$$400x = 10000$$

$$400x = 10000$$

$$x = 10000/400 = 25 \text{ ans. Rép.}$$

22. Soit x le nombre d'espaces que doit parcourir la grande aiguille. Alors $x/12$ le nombre d'espaces que doit parcourir la petite aiguille.

$$x/12 = 15 - x$$

Multipliant par 12, on a: $x = 180 - 12x$

Transposant, on a: $x + 12x = 180$

$$13x = 180$$

$$x = 180/13 = 13, 11/13.$$

Réponse: 13, 11/13 minutes après 3 heures.

Premiers éléments de géométrie pratique

NOTE.—En enseignant la géométrie ou le mesurage, faites ou faites faire, à chaque problème, la figure au tableau. C'est le plus sûr moyen de faire comprendre des élèves.

PROBLÈMES DE RÉCAPITULATION.

1. Évaluez en acres, vergées, etc., un terrain qui a la forme d'un trapèze isocèle, dont les côtés non parallèles sont égaux à 50 verges, les bases étant de 100 verges et 40 verges. Quelle est en acres, etc., la surface du triangle formé par le prolongement des côtés non parallèles du triangle?

2. Quel est le rapport des surfaces de deux triangles lorsque la base et la hauteur de l'un sont quadruples de la base et de la hauteur de l'autre?

3. Calculez la surface d'un triangle dont les 3 côtés sont respectivement égaux à 20 verges, 15 verges et 7 verges.

4. On a deux carrés. Le côté de l'un est égal à la diagonale de l'autre. Quel est le rapport des surfaces de ces deux carrés?

5. Un jardin de la forme d'un parallélogramme a 5600 verges de surface. Sa longueur est à sa largeur comme 7 est à 2. Évaluez les deux dimensions de ce jardin.

SOLUTIONS :

1. Si des extrémités de la petite base on abaisse des perpendiculaires sur la grande base, les parties séparées, à chaque extrémité, seront des triangles rectangles, ayant pour bases 30 verges, pour hypoténuse 50 verges et pour hauteur la perpendiculaire déjà mentionnée.

$50^2 - 30^2 = 1600$; la racine carrée de $1600 = 40$, la hauteur du triangle ainsi que du trapèze.

$100 + 40 = 140$; $(140 \times 40) \div 2 = 2800$ verges, la surface du trapèze.

2800 verges $\div 30 \frac{1}{4} = 92$ perches, 17 verges; 92 perches $\div 40 = 2$ vergées, 12 perches. Réponse. 0 acres, 2 vergées, 12 perches, 17 verges.

(b) Si du sommet du triangle formé par le prolongement des côtés non parallèles du trapèze on abaisse une perpendiculaire sur la grande base, cette perpendiculaire divise le triangle formé, par le prolongement des côtés non parallèles, en deux triangles semblables aux petits triangles dont nous avons déjà parlé.

La surface d'un des petits triangles $= (30 \times 40) \div 2 = 600$ verges.

D'après le principe que: *les surfaces des figures semblables sont entre elles comme les carrés de leurs côtés homologues*, nous avons, si nous représentons la surface du grand triangle par x , la proportion suivante:

Le carré de la base d'un des grands triangles contiendra le carré de la base du petit triangle autant de fois que la surface du grand triangle contiendra la surface du petit triangle, ou: $50^2/30^2 = x/600 = 2500/900 = x/600 = 25/9 = x/600$; multipliant cette dernière équation par 1800 pour faire disparaître les fractions, on a: $500 = 3x$, d'où $x = 1666 \frac{2}{3}$; $1666 \frac{2}{3} \times 2 = 3333 \frac{1}{3}$ verges surface du triangle formé par les côtés prolongés. $3333 \frac{1}{3}$ verges $= 0$ acres, 2 vergées, 30 perches, 5 verges, 7 pieds, 72 pouces. Réponse.

2. La surface d'un triangle étant égale au produit de la base par la moitié de la hauteur, si chacun des facteurs devient 4 fois plus grand, le produit sera 16 fois plus grand.

Soient B , la base et H la hauteur; alors $(B \times H) \div 2 = BH/2$, la surface du triangle.

$4B$, la base du triangle dont la base est quadruple de la base de l'autre, $4H$, la hauteur du même triangle.

$(4B \times 4H) \div 2 = 8BH$; mais $8BH = 16$ fois $BH/2$.

3. $(20 + 15 + 7) \div 2 = 21$.

$21 - 20 = 1$; $21 - 15 = 6$; $21 - 7 = 14$.

$1 \times 6 \times 14 \times 21 = 1764$. La racine carrée de $1764 = 42$, la surface du triangle, Réponse.

4. La diagonale d'un carré est l'hypoténuse d'un triangle rectangle dont les deux autres côtés sont les côtés du carré. Donc le carré construit sur la diagonale est le double du carré donné.

5. *Première solution:* Divisez la base de ce parallélogramme en 7 parties égales et la hauteur en deux parties égales; par les points de division élevez des perpendiculaires sur la base; par les points de division élevez aussi des perpendiculaires sur la hauteur; le parallélogramme se trouve divisé en 14 carrés; en prenant les $2/7$ du parallélogramme on a un carré dont la surface $=$ aux $2/7$ de $5600 = 1600$, et le côté $40 =$ la hauteur du parallélogramme; la hauteur, 40 , du parallélogramme $= 2/7$ de la base, donc la base $= 40 \div 2/7 = 140$.

Autre solution: Trouvons d'abord la surface d'un parallélogramme dont la base est 7 et la hauteur 2 ; cette surface $= 14$; nous avons maintenant deux parallélogrammes semblables, la surface de l'un étant 5600 et celle de l'autre 14 ; nous avons aussi les dimensions du dernier; le principe plus haut énoncé au sujet des figures semblables nous donne la proportion suivante:

$5600/14 = x^2/2^2$ ou $400 = x^2/4$ d'où $x^2 = 1600$, d'où $x = 40$, la hauteur;

on a aussi la proportion $5600/14 = x^2/7^2$, ou $400 = x^2/49$. d'où $19600 = x^2$, d'où $x = 140$, la longueur.

LANGUE ANGLAISE

LESSONS IN ENGLISH.

NOTE.—In the lesson of the September number there are the following errors:

In the title the word "complete" instead "simple"; in the 5th line "cath" instead of "catch"; 4th line, instead of "A stich in nine" "A stich in time."

The Bare Subject. The Complete Subject.

In the sentence "Birds fly", by what is the subject expressed? By the word "birds".

In the sentence "Some birds fly swiftly", by what is the subject expressed? By the words "some birds".

In the subject "some birds" which is the more important word? Birds.

DEFINITION:—The principal word in a subject is called the *bare subject*.

DEFINITION:—The *bare subject* with its accompanying word or words is called the *complete subject*.

4. EXERCISE.—Draw a single line under the complete subject, and double line under the bare subject of the following sentences:—The big stone was covered with moss. — Some birds of prey are very large. — The old schoolhouse stood on a hill. — The roof of the house is covered with shingles. — Birds of a feather flock together. — The half of our heavy task was done. — The little violet grows under the hedges after the snow. — The capital of Ontario is Toronto. — Our big black cat killed a rat. — Unripe fruit is not wholesome.

The Complete Predicate. — The Bare Predicate.

In the sentence, "Birds fly", by what is the predicate expressed? By "fly".

In the sentence, "Some birds fly swiftly", by what is the predicate expressed? By the words "fly swiftly".

DEFINITION.—The principal word in a predicate is called the *bare predicate*.

DEFINITION.—The bare predicate with its accompanying words is called the *complete predicate*.

5. EXERCISE.—Draw a single line under the complete predicate, and a double line under the bare predicate of the sentences in exercises 1 and 4, as well as under those of the following sentences. — I stood on the bridge at moonlight. — The clock was striking the hour. — The moon rose o'er the city behind the dark church tower. — The lamb's fleece was white as snow. — The way was long. — The wind was cold. — The minstrel was infirm and old. — The dew lay on the flowers. — The army crossed the river on a wooden bridge. — The snow lay deep in the valleys. — The rain fell in torrents.

THE LITTLE SPARROW

One evening in the early spring, as two children were playing in the nursery, they suddenly stopped and listened. "What was that in the chimney?" said one of them; when, just as he spoke a little sparrow came tumbling down into the grate. It looked surprised, but was not hurt; and presently hopped over the fender, across the floor, and under the bed. The children offered it crumbs to make it come out; but it would not, and there it stayed all night.

Next morning the children heard a tapping on the window. They looked and saw two old sparrows, the father and mother of their little guest. They opened the window, and let the old birds in. The sparrows twittered loudly, and they were answered by the little one under the bed, who presently came out and joined them. All three birds stood on the floor for a moment and sang a sort of family chorus. Then they flew up on to the window sill; and when the window was opened, went away together.

They often came back for crumbs, and became very good friends with the children.

UNE COLLECTION DE « L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE. »

Le Séminaire de Sherbrooke offre \$1.25 pour chaque volume de notre revue antérieur à 1900. S'adresser à M. l'abbé H. Courtemanche, eccl., Séminaire de Sherbrooke.

COMPTABILITE AGRICOLE

M. le Directeur,

Grâce à votre bienveillante hospitalité, je me propose de continuer à donner des explications sur la « Comptabilité agricole. »

Il fallait tout d'abord mettre entre les mains des institutrices un exemplaire de la « Tenue de Livres à l'usage des Cultivateurs, » ce que nous avons fait l'an dernier en adressant une copie de ce travail à toutes celles qui en ont fait la demande.

Nous continuerons à l'adresser gratuitement à toutes les institutrices qui voudront suivre les leçons suivantes :

IÈRE LEÇON

Le cultivateur qui veut tenir une bonne comptabilité doit commencer par faire un inventaire. (Voir page 121).

Comme on le voit, pour commencer, il n'y a qu'à entrer dans les deux premières colonnes les valeurs et le total pour chaque chapitre.

L'évaluation doit se faire suivant ce que le cultivateur pourrait réaliser, s'il était forcé de vendre, *argent comptant*, tout ce qu'il possède.

À la fin de l'année, il fait de nouveau son inventaire qu'il écrit dans les colonnes 3 et 4. Ensuite il compare les deux inventaires et voit où ses biens ont augmenté ou diminué.

Cela est très important, car un cultivateur peut, à la fin de l'année, *avoir plus d'argent en mains et être plus pauvre* si, par exemple, son bétail était diminué de valeur pour un montant plus considérable, ou bien que le prix de la propriété soit diminué à cause des conditions générales des affaires, etc.

De même qu'il peut n'avoir pas du tout d'argent en caisse ou en banque et être plus riche que l'année précédente, si le roulant, les troupeaux, la propriété, etc., ont augmenté en améliorations, en valeur, etc.

Par exemple, dans l'inventaire ci-haut, la diminution de la dette \$200.00 est considérée comme une augmentation du capital.

L'achat d'instruments aratoires, les réparations aux bâtisses, les améliorations foncières ne doivent être considérées que comme des dépenses courantes, et on ne doit pas *s'exagérer* leur valeur dans l'estimé général de la ferme. Plusieurs cultivateurs se sont fait illusion sur ce point.

(À continuer).

O. E. DALAIRE.

Ministère de l'Agriculture, Québec.

Monsieur le Rédacteur,

J'ai l'honneur de vous adresser pour publication le tableau suivant, qui sera utile aux membres du corps enseignant. Ce sont les mesures et poids légaux adoptés par le Gouvernement pour les produits agricoles, en 1898.—

Un minot de blé pèse 60 lbs; de blé d'Inde, 56 lbs; de seigle, 56 lbs; de pois, 60 lbs; d'orge, 48 lbs; de malt, 36 lbs; d'avoine, 34 lbs; de fèves, 60 lbs; de graine de lin, 56 lbs; de chanvre, 44 lbs; de patates, 60 lbs; de navets, 60 lbs; de carottes, 60 lbs; de panais, 60 lbs; de betteraves, 60 lbs; d'oignons, 50 lbs; de graine de trèfle, 60 lbs; de grain de mil, 48 lbs; de sarrasin, 48 lbs; de chaux, 80 lbs; de charbon, 70 lbs; une botte de foin, 15 lbs; une botte de paille, 12 lbs; une tonne, 2000 lbs; 100 bottes de foin, 1500 lbs.

Avec ce tableau on pourra facilement faire les problèmes suivants :

- 1° 375 lbs d'avoine @ 40 sous le minot?
- 2° 125 bottes de foin @ \$8.75 la tonne?
- 3° Quand le foin vaut \$8.00 les cent bottes, combien vaut-il la tonne?
- 4° J'ai échangé 36 minots de blé à 45 sous par 50 lbs, contre de l'avoine @ 42 sous le minot, combien ai-je reçu de livres d'avoine en échange?

J'ai mélangé 550 lbs de blé @ \$1.00, 475 lbs d'orge @ 85c. et 125 lbs de pois @ 90c.; combien vaut un minot de ce mélange?

Bien à vous,

O. E. DALAIRE.

INVENTAIRE (AU 1^{er} AVRIL DE CHAQUE ANNÉE)

INVENTAIRE COMPARÉ

COMPARÉ AVEC CELUI DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE

Évaluer la valeur à vente forcée au comptant.

CHAPITRES	DÉSIGNATION DÉTAILLÉE DE TOUT ARTICLE EN SA POSSESSION	ANNÉE	Total	ANNÉE	Total	CHAPITRES COMPARÉS	ANNÉE 1902 COMPAREE A 1903		REMARQUES
		1902 Valeurs		1903 Valeurs			AUGMEN.	DIM.	
I	Argent en mains	15 00		25 00		En argent	10 00		
	" à la Banque	200 00		225 00			25 00		
	" prêté	450 00	665 00	500 00	750 00		50 00		
	Assurance sur la vie		1000 00		1000 00				
II	Propriété. Ferme 3X30	1800 00		1850 00		Améliorations	50 00		Epierrément Drainages, etc
	" " 2X30	1500 00		1600 00		Foncières	100 00		
	Terre à bois 1X20	500 00	3800 00	450 00	3900 00			50 00	
III	Instruments, voitures, etc.		360 00		400 00	Roulant	40 00		
IV	Chevaux		250 00		225 00			25 00	
V	Vaches, etc.		500 00		550 00	Stock	50 00		Amélioration
VI	Moutons		50 00		60 00		10 00		"
VII	Porcs		35 00		45 00		10 00		"
VIII	Volailles, etc.		15 00		25 00		10 00		"
IX	Grains, légumes, etc.		50 00		25 00			25 00	
	Argent qui m'est dû		100 00		150 00	Créances	50 00		
			6825 00		7130 00				
X	Moins ce que je dois sur ma terre, etc		1125 00		925 00	Dim. de la dette	200 00		
	Valeur de ce que je possède réellement		\$5700 00	Valeur nette	\$6205 00		605 00	100 00	
				Année 1902	5700 00		100 00		
	Augmentation de capital		\$505 00	Aug. capital	\$505 00				

LE CABINET DE L'INSTITUTEUR

REVUE MENSUELLE

Un tribunal ecclésiastique a été constitué, à Québec, pour instruire la cause de béatification des martyrs jésuites au Canada, dont voici les noms :

Les RR. PP. Brebeuf, Lalemant, Jogues, Garnier, Daniel et Chabanel, S. J., Renée Goupil et Jean de Lalande.

Les instituteurs et les institutrices songeront sans doute à faire prier leurs élèves pour le succès de cette cause.

Sous le titre : *Les motifs de ne pas céder*, l'*Osservatore Romano* a publié naguère sur le pouvoir temporel des Papes, un article remarquable, dont nous faisons un important extrait. Après avoir retracé l'historique de l'indépendance territoriale du Siège apostolique, le journal romain dit :

« Le droit légitime reconnu par l'Église à travers dix siècles et qui, malgré les diverses vicissitudes qu'il a traversées, est la sauvegarde efficace du ministère apostolique, en forme aussi par ses origines pures l'apanage extérieur, disputé chaque fois qu'on se propose de restaurer contre l'Église le droit païen.

« Reconnaissant ce droit qui lui garantit la somme de liberté dont elle a besoin, et considérant la manière dont elle en a été investie, l'Église ne peut tolérer qu'il soit livré à la controverse, sur la légitimité soit de ses origines soit des bons résultats qu'il lui procure en fait de liberté et d'indépendance.

Le comte de Mun, le chef illustre des catholiques français, commence ainsi un article intitulé, *Impression de vacances* :

« C'est fini. Comme les empereurs de Rome apaisaient le peuple mécontent en lui offrant le spectacle extraordinaire d'une fournée de martyrs, M. Combes, ayant jeté en pâture à ses accusateurs 2.000 écoles chrétiennes, les a réduits au silence. La Chambre a fermé ses portes, le laissant maître absolu de la France, et les députés sont partis. »

Les catholiques allemands ont tenu, il y a un mois, un grand congrès à Ratisbonne. L'empereur d'Allemagne a répondu, par un télégramme rédigé de sa propre main, aux vœux des congressistes. La discussion la plus intéressante du Congrès, celle qui a eu le plus de retentissement, c'est celle qui a porté sur la question scolaire.

L'hiver prochain, un projet de loi cynique sera discuté au Parlement français ; voici en trois lignes : les églises seront louées au plus offrant, les prêtres vivront de charité publique et tous leurs actes, toutes leurs paroles, surveillés par les délateurs, seront soumis à une loi qui les punira de prison au gré des persécuteurs. Il est fort probable que ce projet devienne loi.

Le cardinal Vannutelli a fait, au mois d'août dernier, une visite en Irlande. Le paquebot qui le portait avait à son mât l'oriflamme pontifical. Lorsqu'il passa vis-à-vis les navires de guerre anglais, ceux-ci saluèrent. C'est la première fois depuis la chute du pouvoir temporel des Papes, que le drapeau pontifical est salué par des navires de guerre.

Aucune grande bataille n'a eu lieu, entre les Russes et les Japonais, depuis celle de Liao-Yang. Les deux armées ennemies sont à refaire leur force pour se ruer l'une sur l'autre avant longtemps.

Des élections générales, pour Ottawa, auront lieu le 3 novembre prochain.

La Société du Parler français au Canada, dont le siège est à l'Université Laval, Québec, est entrée dans sa troisième année d'existence. Le bureau de direction de cette société se compose comme suit:

Président d'honneur.—Mgr O. E. Mathieu.

Président.—L'hon. P. Boucher de la Bruère.

Vice-président.—Mgr J. C. K. Laflamme.

Archiviste.—M. l'abbé S. A. Lortie.

Secrétaire et Trésorier.—M. Adjutor Rivard.

Directeurs: L'hon. M. A. Turgeon, M. Eug. Rouillard, M. Paul de Cazes, M. J. E. Prince, M. l'abbé Camille Roy.

L'organe du Parler français, le *Bulletin*, commence également sa troisième année de publication. Cette revue peut être consultée avec profit par les membres du corps enseignant. Adresse: *Bulletin du Parler français*, Université Laval, Québec.

La souscription scolaire

En faveur du monument Laval

LISTE DES SOUSCRIPTEURS. — PREMIÈRE SOUSCRIPTION.

Le couvent de la Cong. N.-D., Lac Mégantic; Mlle A. Morin, inst., St-François, (Montmagny); Mlle Em. Eve, inst., Jersey Cove; Mlle M.-Laure Lepage, inst., Rivière à la Martre (Gaspé); Mlle Marie-Ange Olivier, inst. Saint-Nicolas; les institutrices de Maniwaki; Mlle Anna Audet, inst., Maria Cap; les écoles de St-Adrien; Mlle R.-Anna Gosselin, inst., St-Lambert, (Lévis); Mlle Evéline Fouchette, inst., Valcourt, (Shefford); École no 1 de St-Eugène de Grantham; les Religieuses de Manicouagan, Golfe S.-L.; École no 9, Ste-Adèle, (Terrebonne); Mlle Hélène Paquet, inst. Lachevrotière; Mlle Alma Bédard, inst., Charlesbourg; Mlle Rose Roy, inst.; École no 5, Fraserville; École no 6, l'Acadie; Mlle Eug. St-Laurent, inst., South-Durham; Mme Vve C. Dion, inst., St-Mathias; Mlle M.-A. LeBel, inst., St-Octave; École arrond. no 1, New-Liverpool; École no 4; Durham-Sud; Mlle M.-Lse Gagnon, inst., St-Blaise.

(à suivre)

AVIS IMPORTANTS

Plusieurs de nos abonnés payants ne nous ont pas encore adressé le montant de leur abonnement: \$1.25. Prière de s'acquitter de ce devoir sans retard. Adresse: *L'Enseignement Primaire*, B.P. 162, H.-V., Québec. Pas de timbres.

On peut se procurer une magnifique grande carte du Canada, pour l'usage d'une école, ainsi que des petites cartes, une par classe, en s'adressant au Département de l'Intérieur, à Ottawa. Les collèges, les couvents, les Académies, les écoles modèles ont droit à ces cartes. On devra faire approuver la demande, soit par le curé de l'endroit, le député ou le président de la Commission scolaire.

Rectification

A la page 47 de *l'Enseignement Primaire*, livraison de septembre 1904, les aspirantes dont les noms suivent ont obtenu le diplôme élémentaire français *avec distinction*, et non d'une manière satisfaisante:

ST-FERDINAND

Elémentaire français. — Distinction. — Galarneau, M.-Émilie, Corona; Huard, M.-Anne; Levasseur, M.-Lse-Claire; Comtois, M.-Anne-Léopoldine; Martel, Marie-Émilie-A.; Carrier, M.-Rose-de-Lima; Roy, M.-Stella-Éléonore; Fortier, Marie-Anne; Samuel, Maria-Anne-Adélaïde.

CHICOUTIMI

Elémentaire français. — Distinction. — Gauthier, M.-Rosalie-Juliette; Villeneuve, M.-Lse-Elmire.

Références utiles

Etablissement de relieur.—*L'Enseignement Primaire* recommande à ses lecteurs l'excellent établissement de reliure de M. L. G. Chabot, 34, Côte de la Montagne, Québec. Relieur et règleur avantageusement connu, M. Chabot est en mesure d'offrir des conditions spéciales aux membres du clergé (pour les bibliothèques paroissiales), reliure des livres, revues, registres, etc.

MAISON FONDÉE EN 1865

LIBRAIRIE SAINTE-ANNE

J.-A. LANGLAIS & FILS. LIBRAIRES-ÉDITEURS

(Gros et détail)

Bureau et magasin, 179, rue St-Joseph—Département du gros, 222 226, rue Desfossés.
QUEBEC

LE PLUS GRAND ASSORTIMENT DE LIVRES ET ARTICLES POUR ECOLES
AUX MEILLEURS PRIX !!

LIVRES CLASSIQUES FOURNITURES D'ECOLES, GLOBES TERRESTRES.

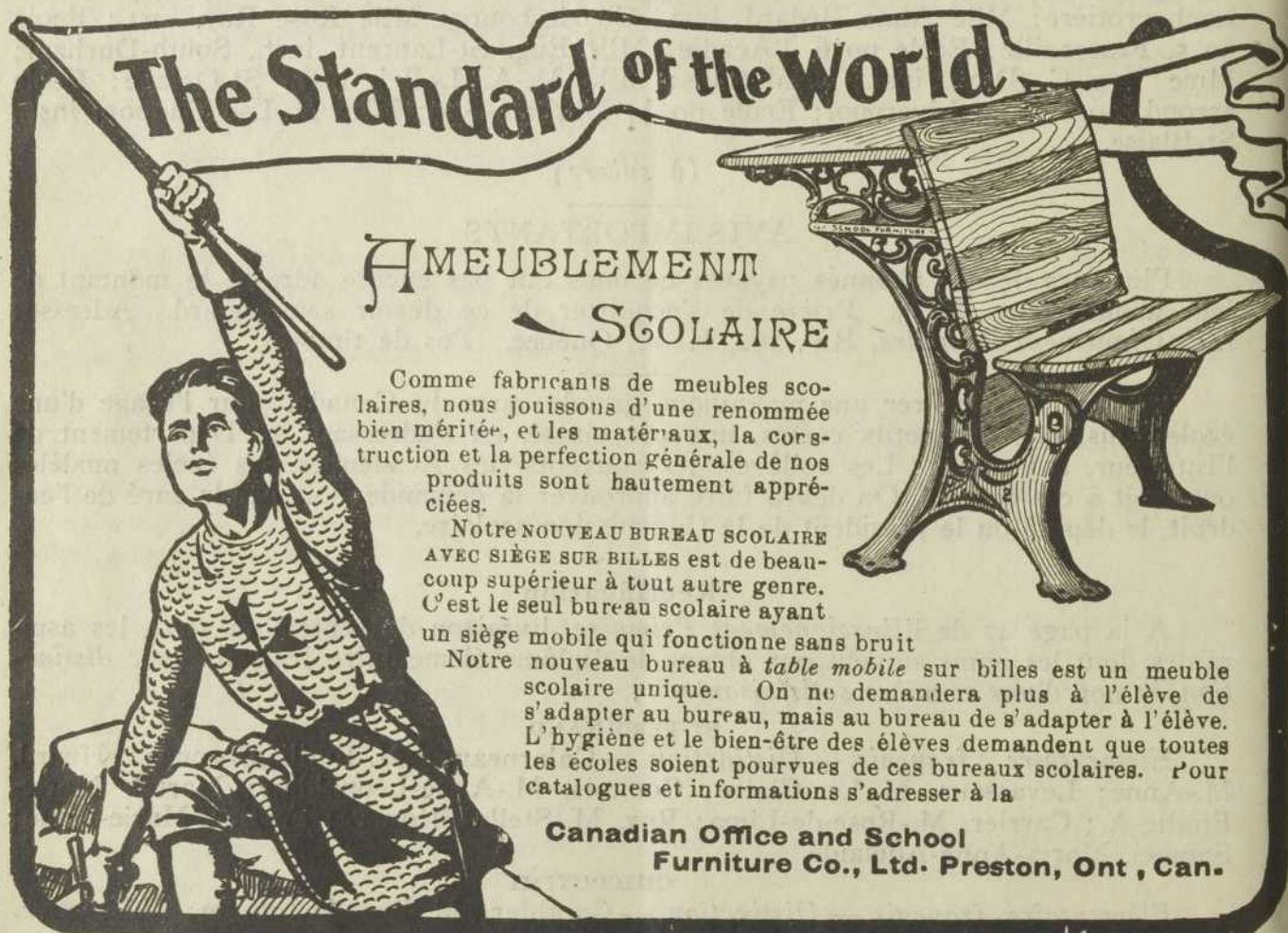
Cours des Frères des Ecoles Chrétiennes, Larive et Fleury, Larousse, Robert, C.S.V.

Blancs et livres de toutes sortes pour secrétaires de municipalité scolaire et municipale.—Articles de bureau.

Attention spéciale et promptitude à l'exécution des ordres reçus par la malle.

Demandez notre nouveau catalogue illustré de 1904, si vous ne l'avez pas reçu. Vous épargnez certainement de l'argent en vous adressant à nous.

Prix spéciaux pour commandes importantes.



The Standard of the World

AMEUBLEMENT SCOLAIRE

Comme fabricants de meubles scolaires, nous jouissons d'une renommée bien méritée, et les matériaux, la construction et la perfection générale de nos produits sont hautement appréciés.

Notre NOUVEAU BUREAU SCOLAIRE AVEC SIÈGE SUR BILLES est de beaucoup supérieur à tout autre genre. C'est le seul bureau scolaire ayant un siège mobile qui fonctionne sans bruit.

Notre nouveau bureau à *table mobile* sur billes est un meuble scolaire unique. On ne demandera plus à l'élève de s'adapter au bureau, mais au bureau de s'adapter à l'élève. L'hygiène et le bien-être des élèves demandent que toutes les écoles soient pourvues de ces bureaux scolaires. Pour catalogues et informations s'adresser à la

**Canadian Office and School
Furniture Co., Ltd. Preston, Ont, Can.**